Que
Langue
Fran
Office

Conseil international
de la langue française

Misc Pubns
1978 c1a

Les relations entre la langue anglaise et la langue française

Actes du colloque international de terminologie

Mai 1975
Paris

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
SEP 06 1978
RECEIVED

Office de la langue française

1978

101-07584/

Conseil international
de la langue française

Les relations entre la langue anglaise et la langue française

Actes du colloque international de terminologie

Sous le patronage de
M. ROBERT MALLET
Recteur de l'Académie
Chancelier des universités de Paris

Rédactrice :
MONIQUE HÉROUX

Mai 1975
Paris

1978 l'Editeur officiel du Québec

Dépôt légal: 2e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0-7754-3019-6

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES RELATIONS ENTRE LA LANGUE ANGLAISE ET LA LANGUE FRANÇAISE

Paris, 5 et 6 mai 1975

Les lundi et mardi 5 et 6 mai 1975, avait lieu à Paris, dans le grand salon de la Sorbonne, rue des Écoles, le Colloque international sur les relations entre la langue anglaise et la langue française. La responsabilité scientifique de cette rencontre, tenue sous les auspices du Conseil international de la langue française, avait été confiée à M. Jean-Claude CORBEIL, directeur terminologique à la Régie de la langue française du Québec.

Le Colloque s'est ouvert le lundi 5 mai, sous la présidence de M. Joseph HANSE, président du Conseil international de la langue française. Il réunissait une assemblée de linguistes, de grammairiens, de traducteurs et autres spécialistes de la langue, venus nombreux de pays francophones et anglophones, comme en témoigne la liste des participants figurant à l'Annexe I (p. 168).

La Régie de la langue française du Québec, qui avait accepté d'en publier les Actes dont elle devait confier la rédaction à Mademoiselle Monique HÉROUX, est heureuse de présenter ce document.

SÉANCE D'OUVERTURE

La séance est ouverte à 9 h 30. Le Président, M. Joseph HANSE, remercie chaleureusement le Recteur de l'Académie et Chancelier des Universités de Paris, M. Robert MALLET, de l'hospitalité qu'il a bien voulu offrir au Colloque en lui ouvrant les portes de la Sorbonne. Il rappelle ensuite que les deux présentes journées d'étude s'insèrent dans des réflexions annuelles sur les langues en contact. Le dernier Colloque sur les relations entre la langue arabe et la langue française, tenu à Sassenage, a été, dit-il, et continue d'être enrichissant; il a eu et aura encore des résultats extrêmement intéressants. Il exprime enfin l'espoir que la prochaine rencontre aura lieu en Afrique, pour étudier les rapports entre les langues africaines et le français.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution d'ouverture de M. HANSE.

"Il est normal que des linguistes préoccupés du destin du français veuillent s'interroger sur les situations où se trouve leur langue à travers le monde, sur les mutations ou sur les interférences linguistiques de diverses natures que cette langue provoque ou subit par son contact étroit avec d'autres langues sur le même territoire.

"Nous ne pouvons ignorer les problèmes posés par les diverses sortes de bilinguisme. Soucieux, d'autre part, d'aider le français à exprimer toutes les réalités du monde moderne, nous consacrons une grande partie de nos réflexions et de nos activités au problème de la néologie, solidaire des contacts entre les civilisations et les langues. Ces questions, nous les abordons en linguistes, en hommes de science et de recherche, sans oublier notre mission de servir la langue française. Ce service, est-il nécessaire de le rappeler, nous l'assumons en nous défendant de tout rêve désuet d'hégémonie et de tout esprit mesquin de concurrence. Qu'il s'agisse de l'arabe, des langues africaines, de l'anglais ou du français, nous croyons que toute langue de civilisation, propriété indivise d'une large communauté, a le destin d'aider cette communauté, et les hommes qui la composent, à s'identifier, à s'épanouir, à se cultiver, c'est-à-dire avant tout à s'ouvrir aux autres. Cet épanouissement et cette culture se complètent et se compléteront de plus en plus par l'accès à d'autres langues.

"Loin d'être hostiles au plurilinguisme, nous le considérons comme une nécessité, disons franchement, comme un bienfait. Mais il impose à des organismes comme le nôtre et aux pouvoirs publics une politique linguistique. La nôtre se veut internationale. Nous veillons à maintenir une collaboration avec tous les pays francophones, mais nous voudrions en organiser une autre, complémentaire, avec les organismes qui, en dehors même de la francophonie, sont au service d'autres langues. C'est ce dont témoignent, notamment, notre *Clé des mots* et notre revue *La Banque des mots*. Le multilinguisme implique d'autre part le respect des langues étrangères, la volonté de ne pas les traiter avec désinvolture, la contrainte de ne pas se croire autorisés à s'en servir vaille que vaille parce qu'elles sont étrangères. Il faut enfin que l'incontestable enrichissement du plurilinguisme ne s'accompagne pas d'une mutilation de la langue maternelle ou d'une trahison à l'égard de celle-ci, car il y a beaucoup de clercs qui trahissent.

"Que dire de ceux qui n'accueillent d'une langue étrangère que des bribes mal comprises ou mal assimilées et corrompent leur propre langue par ignorance ou par snobisme? L'ouverture de l'homme moderne aux langues étrangères doit être aussi large que possible, mais elle ne peut se traduire par une confusion des langues, par un babélisme, par un sabir.

"Notre Colloque nous permettra sans doute de mieux distinguer les diverses situations du français face à l'anglais à travers le monde. Il nous permettra aussi, je l'espère, de voir dans quelle mesure nos soucis sont également ceux des anglophones. Je suis persuadé que vos exposés, vos échanges de vues seront très fructueux parce qu'ils se feront dans l'objectivité, dans la clarté, dans le respect mutuel.

"L'intérêt et le succès de ce Colloque, nous les devrons avant tout à M. Jean-Claude CORBEIL, directeur terminologique de la Régie de la langue française du Québec, où les questions que nous allons étudier présentent un intérêt vital. M. CORBEIL a soumis au Conseil d'administration du Conseil international un programme soigneusement préparé. Nous le remercions vivement de nous avoir apporté le bénéfice considérable de sa science et de son expérience et d'avoir consenti à tirer demain les conclusions de ces deux journées d'information et de réflexion.

"Je remercie aussi les orateurs qui ont bien voulu se charger des exposés que nous aurons le plaisir d'entendre. J'adresse un merci tout particulier à ceux qui n'appartiennent pas au Conseil international. Ils ont compris notre désir d'élargir notre documentation et d'approfondir notre réflexion en recourant à des compétences extérieures à notre

institution. J'exprime enfin ma gratitude à tous ceux qui, par leur présence, par leur participation aux débats, donneront à ce Colloque plus de poids, plus d'intérêt.

"Je voudrais remercier aussi de leur collaboration les présidents de nos séances de travail. M. Jean-Denis GENDRON, qui devait présider cette première séance, ne pourra malheureusement nous rejoindre que demain. D'autres défections nous ont été annoncées en dernière minute. M. Léon DION, professeur au Département de sciences politiques à l'Université Laval, avait accepté de nous présenter un exposé sur les rapports entre le français et l'anglais dans la Confédération canadienne. Il a dû renoncer à assister à notre Colloque. M. Emmanuel SOUNDJOCK, membre du Conseil international et directeur de l'Institut National d'Éducation du Cameroun, devait analyser les rapports entre le français et l'anglais au Cameroun. Il est empêché de nous rejoindre par une série d'examens dans son université. Cette double et regrettable absence nous permettra de suspendre cette séance un peu plus tôt pour nous rendre à l'invitation du Conseil municipal de Paris.

"Nous entendrons ce matin tout d'abord M. le Recteur ANTOINE, qui représente ici le Ministre de l'Éducation nationale. Nous sommes à la fois flattés de cet hommage et très heureux que le choix se soit porté sur notre cher collègue, M. ANTOINE. Nous entendrons ensuite M. Jean-Claude CORBEIL, directeur terminologique de la Régie de la langue française du Québec. Le Colloque est placé sous sa responsabilité scientifique; il est donc normal qu'il l'introduise avec sa rigueur coutumière. Nous écouterons enfin M. VALDMAN, professeur à l'Université d'Indiana, qui nous parlera des échanges entre le français et l'anglais aux États-Unis, et M. Duncan McMILLAN, professeur à l'Université d'Edimbourg, qui traitera de l'image de la langue française dans l'enseignement en Grande-Bretagne. Je prie donc M. le Recteur ANTOINE de bien vouloir nous dire quelques mots."

Après avoir salué le Recteur de l'Académie de Paris et Chancelier des Universités parisiennes, M Robert MALLET, le Recteur ANTOINE le remercie de la généreuse hospitalité qu'il donne au Conseil international de la langue française. En sa double qualité de conseiller auprès de cet organisme et de représentant du Ministre de l'Éducation, il se dit à la fois gêné et honoré de cette charge qui, ajoute-t-il, semblait revenir de tout droit à M. le Recteur MALLET. Puis il exprime les voeux du Ministre de l'Éducation, M. René HABY, à l'occasion du Colloque.

M. le Recteur ANTOINE

"Le Ministre de l'Éducation de France, vous le devinez, ne peut qu'être attaché à tout ce qui regarde la langue française. C'est d'une banalité telle que je rougis de vous dire une pareille chose. Mais soyons sérieux, soyons graves même. Nous savons tous combien de problèmes se posent à la langue française à l'heure actuelle; celui, entre autres, de sa politique vis-à-vis des autres langues, et en particulier vis-à-vis de l'anglais.

"Ce n'est pas un hasard si vous avez choisi ce thème pour votre Colloque. C'est une lourde responsabilité, incontestablement, et pour le Ministre de l'Éducation et *pour le Gouvernement dans son ensemble*. Il ne vous a pas échappé que M. le Premier ministre de France, recemment, a saisi l'occasion d'un grand discours pour marquer l'attitude, voire l'orientation du Gouvernement français dans son ensemble à l'égard de la langue française. Je me permets de la rappeler d'un mot, d'un très simple mot d'ailleurs: la langue française doit être accueillante à toutes les autres; elle doit se préoccuper plus que par le passé des autres langues, de leur présence, de leur vie, de leur influence, des échanges qui peuvent régner entre elles et le français, de manière qu'en retour les langues étrangères, les autres langues vivantes soient elles aussi accueillantes au français.

"Le Ministre de l'Éducation, M. René HABY, est, je dirais, plus préoccupé qu'un autre du destin du français. Il est en particulier soucieux du problème de l'orthographe sur lequel le CILF a son mot à dire - et il l'a déjà dit - pour essayer de renseigner l'Académie française sur ce que pourrait ou ce que devrait être une réforme de l'orthographe. Il est très attentif à toutes vos démarches et à toutes vos recherches, je puis vous l'assurer. Et puisque, par voie de destin, je me trouve auprès de lui, je vous invite à m'envoyer vos réflexions à ce sujet car nous sommes - si vous me permettez cette formule familière - largement preneurs.

"Notre Président me disait tout à l'heure son inquiétude, sa perplexité à l'égard d'une notion qui était ensevelie dans des cartons depuis trois quarts de siècle très exactement, et qui trouve une nouvelle sonorité par la voix justement du Ministre de l'Éducation française: la notion de tolérance. C'est là un sujet sur lequel nous nous interrogeons, sur lequel enfin le Ministre s'interroge. Doit-on refaire ou essayer de refaire, sous une autre forme bien entendu et en actualisant les choses du mieux possible, ce qu'avait tenté Georges LEYGUES? Georges LEYGUES qui, avant d'être Ministre de la Marine de 14-18 avait été Ministre de l'Instruction publique, comme on disait alors au seuil de ce siècle, fut celui qui lança le premier décret sur les tolérances. De quoi s'agirait-il

en fait? De toute façon, il ne s'agirait pas, je me permets de le dire, de dresser une liste de "tolérances" qui serait affichée partout et qui serait portée à la connaissance des élèves. Ce serait là le meilleur moyen de semer le désarroi là où il n'existe déjà que trop. Il s'agirait plutôt d'indiquer un certain nombre de mots pour lesquels, au niveau de tel ou tel examen, un regard tolérant serait le bienvenu de la part des examinateurs quelquefois trop vétilleux, trop pointilleux, oublieux, comme on dit, de l'importance du contenu du message. À cet égard également, M. le Ministre de l'Éducation de France, je puis vous l'assurer, serait très heureux de recevoir les suggestions du Conseil international de la langue française et c'est très probablement d'ailleurs la raison pour laquelle il m'a demandé de manifester sa sollicitude à l'égard de ses travaux.

"Permettez enfin à l'humble individu qui a nom Gérald ANTOINE, au membre et conseiller du Conseil international de la langue française, de vous dire pour son compte quelques mots. Il nous a été demandé à quelques-uns d'entre-nous de poursuivre *l'Histoire de la Langue Française* de Ferdinand BRUNOT. Ceci va poser d'énormes problèmes. Ferdinand BRUNOT a mené cet ouvrage jusqu'en 1815 environ. Charles BRUNEAU, son successeur et mon prédécesseur dans la chaire d'Histoire de la langue française de cette Maison, a publié, comme vous le savez, deux volumes consacrés à la langue littéraire à l'époque du romantisme, puis du réalisme. Il s'agit donc de reprendre cette oeuvre sur le plan de la langue commune, d'étudier tous les aspects de cette langue, aspects combien diversifiés! et de poursuivre jusqu'en 1975 en attendant que nos "arrière-neveux", comme disait La Fontaine, reprennent à leur tour les affaires. Naturellement, le problème des relations du français et de l'anglais sera traité quelque part. Si quelqu'une ou quelqu'un d'entre vous se sentait l'appétit de reprendre ce sujet qui est le thème de votre Colloque, quel bonheur ce serait!"

Le PRÉSIDENT invite M. Jean-Claude CORBEIL à prendre la parole à la suite du Recteur ANTOINE.

M. CORBEIL

Monsieur le Président, Messieurs les Recteurs,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La question des rapports entre le français et l'anglais se pose depuis longtemps. Ce n'est donc pas parce qu'elle est nouvelle que nous nous y intéressons aujourd'hui.

Les rapports entre ces deux langues, de même que les statuts de l'une par rapport à l'autre, découlent des positions et des relations de ces grands groupes linguistiques l'un vis-à-vis de l'autre. Tout particulièrement, les éléments suivants jouent le rôle de paramètres dans cette équation:

a) l'activité économique du groupe et le pouvoir qu'elle génère;

b) l'activité scientifique et technologique du groupe et l'influence qu'il exerce au sein de la communauté scientifique et technologique mondiale;

c) l'activité politique du groupe sur le plan international et son statut dans le monde.

Toute variation de l'une ou l'autre de ces variables modifie le statut du groupe linguistique, influence la dynamique des rapports entre les langues, peut même influencer l'évolution interne de chacune comme on l'a vu au moment où, durant la période anglo-normande, beaucoup de mots français ont pénétré dans le vocabulaire anglais et comme on le voit aujourd'hui dans de nombreux secteurs scientifiques, technologiques ou commerciaux où l'anglais joue un rôle prépondérant et où des mots anglais passent en français.

Nous formulons l'hypothèse que, si la tendance en faveur de l'anglais se maintient, des champs complets de l'activité économique, scientifique, technologique ou commerciale échapperont de plus en plus au pouvoir d'expression de la langue française, au point de la rendre inapte à assumer le développement de ces activités. Ce qui est en cause, donc, à notre avis, c'est la capacité de la langue française d'exprimer l'avenir, c'est-à-dire la nouveauté.

L'hypothèse que je formule peut sembler farfelue à quelqu'un qui vit en France dans une sorte de sentiment de sécurité linguistique, comme si le présent devait être automatiquement garant de l'avenir. Elle est plus plausible, cependant, à l'observateur même européen exerçant une activité professionnelle qui lui permet de constater la place et le rôle de l'anglais dans sa propre vie. Le Québécois, pour sa part, la considérerait comme vérifiée, lui qui sait comment l'anglais, à travers le processus d'industrialisation du Québec de 1850 à nos jours, a éliminé en grande partie la langue française des usines du Québec, surtout dans les communications à caractère officiel. La conséquence de

ce phénomène a été, d'une part, que les Québécois ont appris et manipulent le vocabulaire technique anglais, même en dehors de l'usine, et que ces mêmes Québécois, d'autre part, pensent aujourd'hui inconsciemment que la langue française ne peut pas exprimer le monde technique et industriel.

L'idée de ces journées d'étude est venue surtout des Québécois hantés - et le mot n'est pas trop fort - par leurs contacts quotidiens avec l'anglais. Nous souhaitons examiner avec vous les différents aspects de l'hypothèse avancée. Nous cherchons à éveiller chez nos collègues européens une saine prudence à l'égard de la pénétration de l'anglais dans leur propre univers: d'où la structure du programme que nous vous présentons.

Le programme comporte quatre séances de travail. La première a pour objet de vous exposer des situations-types de concurrence entre le français et l'anglais dans certains pays. La deuxième a pour thème l'examen du statut de ces deux langues sur le plan international. La troisième séance nous donnera l'occasion d'examiner l'aspect linguistique, c'est-à-dire proprement technique de la question. Enfin, durant la dernière séance, nous prendrons connaissance des solutions aux rapports entre le français et l'anglais qu'expérimentent, d'une part, le Canada et, d'autre part, le Québec et nous réfléchirons à la manière dont la France envisage une solution éventuelle à ce même problème. Chaque séance est de même structure: une série d'exposés suivis d'une pause, elle-même suivie d'une période où la parole est aux participants. Nous souhaitons vivement bénéficier ainsi des connaissances, des avis et de l'expérience de chacun d'entre vous.

La question que nous abordons est importante. Nous disposons de très peu de temps pour examiner un sujet très complexe. J'ose espérer que ces jours seront fructueux et profitables et qu'ils vous suggéreront des réflexions qui se poursuivront chez chacun d'entre vous. Merci.

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL

Le PRÉSIDENT remercie M. CORBEIL et cède la parole au premier conférencier de cette première séance du Colloque, M. Albert VALDMAN, professeur à l'Université d'Indiana, qui a intitulé son exposé: *Le maintien du français dans les communautés francophones des États-Unis.*

M. VALDMAN

Monsieur le Recteur, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Les communautés francophones aux États-Unis. Le français (avec l'anglais, l'espagnol et l'allemand) est l'une des quatre langues coloniales des États-Unis qui se sont maintenues de façon ininterrompue depuis l'arrivée des premiers colons européens sur le sol américain aux seizième et dix-septième siècles. Du fait que seul l'anglais est reconnu comme langue officielle et que les communautés françaises sont relativement isolées les unes des autres et n'entretiennent que des rapports d'ordre culturel peu étroits avec la France ou le Québec, les parlers vernaculaires français des États-Unis se désagrègent et s'étiolent. Quels que soient les efforts entrepris de l'intérieur ou de l'extérieur pour les renouveler et les revaloriser, ces parlers semblent voués à une disparition certaine à long terme. Toutefois, il en demeure que le français n'est pas une langue étrangère aux États-Unis. Son statut spécial devrait se refléter dans les modalités de l'enseignement du français aux États-Unis, c'est-à-dire que les cours de français dit "langue étrangère" dans les écoles secondaires et les universités devraient véhiculer une certaine spécificité linguistique et culturelle américaine.

Dans cet exposé, je tenterai donc de décrire rapidement la situation des communautés francophones des États-Unis et d'émettre quelques réflexions sur les conséquences que leur existence pourrait avoir sur l'enseignement du français aux jeunes Américains.

Les États-Unis offrent une gamme variée de parlers vernaculaires français. Les deux grandes communautés francophones américaines sont

relativement bien connues, surtout depuis le lancement de certains efforts de renouveau, tels que la fondation du CODOFIL (Conseil pour le Développement du français en Louisiane) et le CODOFIN, son homologue pour les cinq États de la Nouvelle-Angleterre. Ces deux dernières communautés ont maintenu un certain contact avec le français par un apport humain ininterrompu et par des relations culturelles continues. Mais il ne faudrait pas oublier, pour des raisons d'ordre historique et philologique principalement, un certain nombre d'isolats linguistiques regroupant chacun une ou deux centaines de locuteurs immergés dans un contexte anglophone et coupés de tout contact avec les autres communautés francophones du Nouveau-Monde. Il existe une certaine documentation pour quatre d'entre elles:

1) la communauté de Northside établie dans la partie nord de Saint-Thomas, une des Îles Vierges américaines;

2) celle de Frenchtown, quartier populaire de Charlotte Amalie, également à Saint-Thomas;

3) le village de Old Mines (Vieilles Mines) dans le comté de Sainte-Geneviève, dans l'État du Missouri;

4) le village de Frenchville dans le centre de l'État de Pennsylvanie.

Mentionnons enfin la communauté francophone la plus nouvellement établie, mais la plus vitale du point de vue démographique, la colonie haïtienne regroupée surtout dans la ville de New York. Comme la plupart des Haïtiens s'installent clandestinement aux États-Unis, les statistiques officielles qui chiffrent cette colonie à 20 000 âmes n'en reflètent qu'une partie infime. Le chiffre de 250 000 suggéré par les cercles haïtiens est beaucoup plus près de la réalité.

Les deux communautés francophones de Saint-Thomas ont été fondées par des Blancs en provenance de Saint-Barthélemy (dénommé Saint-Bart aux Antilles), une île comptant une population autochtone d'environ 1 500 distribuée sur une superficie de 25 km^2 qui constitue une des dépendances de la Guadeloupe. Ces Blancs, dont les ancêtres s'étaient établis à Saint-Bart en 1659, forment deux communautés distinctes: la communauté de la partie *Au vent de l'île* semble employer comme vernaculaire un créole apparenté à celui de la Guadeloupe ou de la Martinique tandis que les habitants de la partie *Sous le Vent* se servent d'une variété de français teinté de traits régionaux "oïl" et créoles mais qui ne semble pas être directement reliée à un patois "oïl" particulier. D'ailleurs, les habitants

de Saint-Bart disposent de plusieurs variétés de français et la situation linguistique de l'île, qui n'a pas encore été décrite, est d'une complexité extrême. Les francophones du quartier de Northside à Saint-Thomas descendent de colons provenant de la partie *Au Vent* de Saint-Bart et certains d'entre eux parlent encore un créole en voie de décréolisation. Les résidents du quartier de Frenchtown maintiennent souvent des contacts étroits avec des parents dans la partie *Sous le Vent* de Saint-Bart et semblent avoir gardé une connaissance des parlers de cette partie de Saint-Bart dont sont originaires leurs parents ou grand-parents. L'immigration des Blancs francophones en provenance de Saint-Bart est assez récente et se situe vers le début de ce siècle.

La communauté de Old Mines (Vieilles Mines) a été fondée vers 1720 par des chercheurs d'or en provenance du Canada - le nom du village s'explique par la présence, durant l'époque de la fondation, de mines de plomb et de baryte - auxquels se sont joints plus tard des colons français refoulés des forts de Vincennes et de Kaskaskia par l'afflux de protestants anglophones. Situé au sud de Saint-Louis et à une cinquantaine de kilomètres du Mississippi près de la voie de communication principale entre le Canada et la Louisiane, Old Mines entretient de nombreux rapports avec ces deux colonies françaises jusqu'à la cession du territoire de la Louisiane aux États-Unis en 1803. Le village de Frenchville, qui se trouve presque au centre géographique de l'État de Pennsylvanie dans une région montagneuse et peu peuplée, représente la communauté française la plus isolée du Nouveau Monde. Elle fut établie vers 1830 par des bûcherons et des fermiers venus directement de France et dont la majorité étaient originaires de l'est du pays, en particulier des départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, des Vosges et du Haut-Rhin. La communauté de Frenchville se différencie donc nettement des autres groupes francophones américains par la nature fort tardive de l'immigration et le fait que les colons n'avaient aucun lien direct avec les régions du nord-ouest et du centre-ouest de la France qui ont alimenté la migration française vers le Canada, la Louisiane et les Antilles aux 17e et 18e siècles.

La Louisiane francophone est la plus ancienne des communautés francophones aux États-Unis. Les Cajuns, qui constituent le seul élément francophone dynamique de cet État, ont leurs racines dans le "grand dérangement" de 1765-85 pendant lequel les colons français de l'ancienne Acadie (la Nouvelle-Écosse actuelle) furent chassés de leurs foyers par les occupants britanniques après la cession de ce territoire par le Traité de Paris. En fait, on a exagéré l'apport acadien qui ne s'éleva qu'à 5 000 personnes environ; et la plupart des Cajuns actuels descendent de colons provenant directement de France, des Antilles ou d'autres pays européens. Isolés pendant plus d'un siècle dans leurs campagnes et dans leurs "bayous" à l'ouest du Mississippi, les Cajuns sont

restés à l'écart des grands courants économiques, politiques et sociaux du sud des États-Unis. C'est cet isolement qui explique en grande partie la survie du français, survie menacée par l'ouverture sur le monde anglophone. D'ailleurs, il faut distinguer en Louisiane francophone trois types de parlers: le français dit "grammatical" qui se rapproche du français universel, les différentes variétés de français cajun, et le créole ou français nègre. Ce dernier, comme son nom l'indique, est surtout parlé par les Noirs. Le cajun est lui-même très fractionné; chaque paroisse a son propre dialecte et l'on note des différences même à l'intérieur de certaines paroisses, telles que celle de *Lafourche* où le parler des cultivateurs s'oppose à celui des pêcheurs. Les recensements décennaux américains ne contenant aucune question précise sur la langue employée dans le foyer, il est difficile d'estimer le nombre de Louisianais parlant l'une des variétés de français en usage dans l'État. Les chiffres avancés flottent entre 300 000 et 1 500 000 mais le nombre de personnes ayant une pratique courante du français ou d'une de ses variantes vernaculaires se situerait plutôt vers le bas de l'échelle.

Les francophones de la Nouvelle-Angleterre ont des racines moins profondes aux États-Unis. Ils sont issus d'immigrants québécois abandonnant leurs terres et leurs villages pour les filatures du Maine, du New Hampshire et du Massachusetts entre 1850 et 1920. Les Franco-Américains constituèrent jusque vers la fin de la Deuxième Grande Guerre le "lumpen-prolétariat" de la Nouvelle-Angleterre. Entassés dans les ghettos des villes industrielles, leur mobilité sociale était très réduite et leur univers se limitait à l'usine et à l'église. Des écoles paroissiales furent rapidement organisées pour offrir un enseignement bilingue où certaines matières étaient enseignées en français par un clergé parlant la variété vernaculaire. Aux yeux de la hiérarchie, le maintien de la langue de l'ethnie garantissait l'adhésion au catholicisme et réduisait l'attrait qu'aurait pu exercer sur leurs ouailles les sectes protestantes du monde extérieur anglophone. Selon un certain Monseigneur O'Reilly, évêque de Springfield dans le Massachusetts et membre de la hiérarchie irlandaise (et anglophone) de l'Église catholique:

> "... le meilleur moyen pour les Franco-Américains de préserver leur foi est de préserver leur langue, de rester attachés à leurs coutumes, d'instruire leurs enfants dans leur langue maternelle."

Beaucoup plus qu'en Louisiane, l'Église et ses prolongements séculiers, les sociétés de bienfaisance telles que la Ligue du Saint-Nom de Dieu ou la Société Saint-Jean Baptiste s'érigèrent en bastions de la francophonie.

La disparition des paroisses francophones et la promotion sociale des Franco-Américains résultant de leur intégration dans la société américaine ont été accompagnées d'une désaffection pour la langue de l'ethnie. Tout comme en Louisiane, il est difficile de porter une estimation sur le nombre de Franco-Américains réellement francophones; le chiffre de 850 000 avancé par certains paraît très optimiste.

Le français, langue ethnique. Il est trompeur de grouper les variétés de français parlées aux États-Unis sous la rubrique "langues coloniales" et de les opposer ainsi aux langues des immigrants qui affluèrent au cours de la révolution industrielle, principalement des pays de l'est et du sud de l'Europe. Tout comme les Polonais, les Tchèques, les Hongrois, les Grecs, les Italiens et les Juifs, les Canadiens français qui s'installèrent en Nouvelle-Angleterre fournirent de la main-d'oeuvre à bon marché pour le développement industriel du Nord et la formation de son capital. Dans le cas des Cajuns de la Louisiane, leur isolement géographique de même que l'industrialisation et l'urbanisation tardives du Sud retardèrent d'un demi-siècle leur absorption dans l'Amérique de l'ère industrielle. C'est en effet au moment où la découverte de gisements pétrolifères dans le sud-ouest de la Louisiane provoquait un début de développement économique que les Cajuns affluèrent vers les villes et prirent contact avec le monde anglophone. Si l'on suit l'analyse du processus de brassage des groupes d'immigrants européens en termes de générations, proposée par Joshua FISHMAN, on constate qu'en Louisiane comme en Nouvelle-Angleterre la première génération se définit comme celle qui, la première, subit le choc culturel résultant de son contact avec l'univers urbain et industriel et, par surcroît, anglophone.

Les Franco-Américains et les Cajuns partagent avec les autres groupes d'immigrants attirés par l'essor économique américain les traits suivants, qui ont eu des conséquences indéniables sur leur évolution linguistique:

1) un manque d'instruction et l'ignorance de la forme standard et littéraire de leur langue;

2) l'absence de sentiment de loyauté linguistique et ethnique poussée;

3) l'importance de la religion dans le maintien ou l'abandon de la langue ethnique;

4) l'absence de tout contenu idéologique et de valeur symbolique se rattachant à la langue du foyer.

Au contraire des réfugiés politiques qui s'établirent aux États-Unis plus près de nous, il ne se manifesta pas, parmi les immigrants venus au cours de la révolution industrielle, de sentiment d'appartenance à une diaspora. Ce sentiment qui anime, par exemple, les premiers Haïtiens établis à New York, renforce l'allégeance à la langue ethnique et pousse ses locuteurs qui se sentent les dépositaires des valeurs culturelles qu'elle véhicule à redoubler de vigilance pour maintenir sa pureté contre l'interférence qu'exerce sur elle la langue du pays d'accueil.

La désagrégation des langues ethniques par l'interférence de l'anglais sous la forme d'emprunts et de calques caractérise l'évolution de toutes les langues ethniques aux États-Unis, et les parlers des communautés francophones n'en sont pas exempts. Les premières générations de ces communautés étaient d'origine rurale et parlaient une variété infériorisée de français. Sans instruction ou culture, ils acceptaient volontiers les jugements dépréciatifs portés sur leur langue ethnique par les membres de la communauté d'accueil ou, du moins, ils ne pouvaient se mobiliser pour la défendre. C'est ainsi qu'on entend encore des Cajuns admettre: "Je parle acadien, mais c'est pas du bon français." La langue ethnique symbolise, pour les membres des deuxièmes générations, les attaches à la vie rurale, à un niveau social inférieur dont ils ont hâte de se débarrasser. En revanche, du fait même de leur origine sociale, ils sont coupés du français standard, de la civilisation et de la culture françaises et ils ne peuvent bénéficier du prestige qu'ils pourraient leur conférer aux yeux des membres de la communauté d'accueil. C'est ainsi qu'ils sont poussés à rejeter et à tourner en dérision la langue ethnique corrompue par les anglicismes. L'on sait le rôle que joue l'emploi d'une forme macaronique et stéréotypée dans l'humour tant soit peu dépréciatif des groupes ethniques aux États-Unis. Il n'est donc pas surprenant de constater que les membres des deuxièmes générations des communautés francophones refusent d'étudier le "bon" français à l'école ou qu'ils subissent de cuisants échecs dans leurs efforts d'apprentissage, en particulier lorsqu'ils ont affaire à des professeurs (dont la compétence linguistique en français universel laisse d'ailleurs énormément à désirer) qui ne cessent de leur faire sentir que la variété de français apprise au foyer n'est qu'un jargon informe.

L'anglicisation des parlers français. "L'anglicisme, voilà l'ennemi!" proclamait en 1879 Jules-Paul TARDIVEL, l'un des premiers défenseurs de la langue française au Québec. Pour TARDIVEL, le terme "anglicisme" ne dénotait pas l'emprunt, mais l'influence plus insidieuse de l'anglais à travers divers types de calques:

> "Je ne fais pas allusion à la manie qu'ont certains Canadiens de parler anglais à tout propos et hors de propos. Je veux signaler une tendance inconsciente à adapter des tournures étrangères au génie de notre langue, des expressions et des mots impropres."

L'anglicisation des parlers vernaculaires français aux États-Unis, tout comme celle des autres langues ethniques, a procédé en deux étapes: l'emprunt de termes techniques, ou se référant à des notions de la vie américaine, et le calque.

Je voudrais illustrer ces deux étapes par des exemples tirés du créole parlé à New York, auquel l'on a donné le nom de "Creoglish", et du parler de la communauté de Frenchville dans l'État de Pennsylvanie. Excepté pour un petit groupe de militants, le créole représente pour les Haïtiens de New York un parler de très peu de valeur culturelle. Puisqu'en Haïti l'instruction se fait exclusivement en français, la seule langue officielle du pays, les membres de la colonie haïtienne insistent pour que, dans les programmes d'enseignement bilingue organisés pour faciliter l'intégration des petits Haïtiens, la langue d'accès soit le français. Pourtant, un grand nombre d'enfants d'origine campagnarde ou issus du petit peuple des centres urbains ne possèdent qu'une compétence fort limitée en cette langue, ce qui rend ardue la tâche des maîtres bilingues mobilisés par les écoles. Voici la transcription d'une conversation en style spontané, où l'on notera l'incorporation de termes anglais, dont certains accompagnés de fonctifs créoles:

> "Fo m rakonté ou. Figuré vous... nou nan kay-la dènié moun *busy* (bizi), ou konnin sa yo rélé *busy:* Marie-Thérèse ap fè *dishes* (disiz); Carmen al nan *laundry* (lodri); Marie-Claude al nan *market* (makɛt); Gérard chita bò tab-la ap *fill* (fil) youn *income-tax*. Kon sa m tandé youn *ring door-bell*-la. M lévé pou m al ouè *who is it* (uizit). Kòm de fèt, m open *door*-a (dowa)..."

> (Il faut que je vous raconte. Figurez-vous... Nous étions chez-nous. Tout le monde était occupé, vous savez ce qu'on appelle occupé: Marie-Thérèse était en train de faire la vaisselle; Carmen était allée à la blanchisserie; Marie-Claude était allée au magasin d'alimentation; Gérard était assis au bord de la table en train de remplir la formule pour les contributions directes. Alors j'ai entendu la sonnette de la porte d'entrée. Je me suis levée pour aller voir qui c'était.)

Un grand nombre d'emprunts relevés dans ce texte constituent des locutions:

kouman ou *look tired* (taj&d)	"comme tu as l'air fatiguée"
gin lè ou nan *late show*	"il semble que tu as assisté à la dernière séance (de cinéma)
kalité *snow* (esno) gin nan *street* (esprit)-la	"une telle neige qu'il y avait dans la rue"

Notons au passage la prosthèse du (e) qui sert à éliminer les groupes (s) plus consonne inadmissibles en créole.

yo *bail* li *out of jail* (autojejl)	"il a été libéré sous caution".

Le parler français de Frenchville ne subsiste que chez quelques personnes âgées de plus de soixante ans. Elles représentent la première génération ayant établi des rapports poussés avec l'extérieur. Leurs enfants refusent de parler français bien qu'ils démontrent une excellente compréhension du français standard. Le parler de Frenchville est truffé d'emprunts directs: *une factory* "usine", *des dry-goods* "tissus", *i' travaille su' l state* "pour l'État", la *next de la plus jeune* "celle qui vient après la cadette". On y trouve aussi des emprunts sémantiques où un vocable à forme française assume le sens d'un mot anglais correspondant. Dans *j'étais chauffeur devant que je viens ingénieur*, par exemple, ce dernier mot signifie "conducteur" *engineer* (quelqu'un qui conduit une locomotive *engine*) et *devant* s'aligne sur l'anglais *before* "avant".

Le parler de Frenchville se distingue par de nombreux calques. Les plus simples consistent en l'emploi de lexèmes français pour traduire des concepts anglais: *ça goûte le whiskey* "ça a un goût de whiskey" sur le modèle de *to taste like* "avoir un goût de"; *elle maîtresse de poste* "elle est postière" basé sur *post-master, post-mistress*. D'autres calques reflètent des interférences sur le plan syntaxique, en particulier dans le sens que prennent certaines prépositions: *je vais à l'église pour quarante ans* "il y a quarante ans que je vais à l'église", construit sur le modèle de "...for" plus une expression de durée pour exprimer une action en cours depuis un certain temps; *je travaille dans sa place* "je travaille chez lui", où *dans* calqué sur l'anglais *in* apporte une précision locative absente de la préposition abstraite française *à*.

Le maintien du français aux États-Unis. Jusqu'à une période assez récente il régnait aux États-Unis une attitude d'esprit peu favorable au maintien des particularismes ethniques. Ce n'est pas que la préservation de la culture et de la langue des groupes ethniques était proscrite; à part quelques mouvements passagers tels que ceux des Know Nothing ou du Klu Klux Klan, il ne s'est jamais manifesté d'intolérance envers les particularismes ethniques. Pourtant, comme l'exprime J. FISHMAN:

> "... le fait de s'interroger sur la sagesse, le besoin ou l'opportunité d'abandonner la culture des populations immigrantes pourrait paraître choquant à beaucoup d'Américains qui verraient là une remise en question de l'existence culturelle et nationale de leur pays."

Il se manifeste depuis une dizaine d'années une redécouverte de leur héritage culturel de la part des troisième et quatrième générations issues des groupes d'immigrants. Cette prise de conscience s'accompagne d'un sentiment de loyauté linguistique et déclenche des actions militantes menées par certains groupes ethniques, les communautés hispanophones (Chicano-Riqueño [descendants d'immigrants mexicains et portoricains]) en particulier, revendiquant le droit à l'emploi de la langue ethnique dans l'instruction des enfants (par l'enseignement bilingue) et son emploi dans les mass média et dans certains services administratifs.

Moins nombreux que les hispanophones - qui s'élèvent à plus de cinq millions - et plus dispersés, les francophones se sont joints tardivement à cette lutte. Ils ont obtenu un certain succès en Louisiane où la législature de l'État a voté un projet de loi créant le CODOFIL (Conseil pour le Développement du français en Louisiane). Cet organisme a lancé une campagne pour l'enseignement du français dans les écoles primaires, tant dans la Louisiane acadienne que dans le nord anglophone. L'objet éventuel de cette action est de préserver la culture acadienne: comme le déclarait J. DOMENGEAUX, ancien représentant au Congrès et principal promoteur de la campagne "Sauvons la langue et nous préserverons la culture!" Grâce à d'importants crédits versés par l'État de la Louisiane et au concours de coopérants français, québécois et belges, la campagne du CODOFIL a touché plus de 45 000 écoliers. Des projets d'enseignement bilingue français-anglais ont été amorcés dans certains des États de la Nouvelle-Angleterre, notamment le Maine et le New Hampshire, mais sur une échelle beaucoup plus modeste qu'en Louisiane.

Quel sera le résultat de ces efforts de refrancisation pour le maintien du français aux États-Unis? Il n'existe aucune description évaluative des actions menées depuis trois ans par le CODOFIL. Il est toutefois à déplorer qu'elles aient été lancées sans enquêtes linguistiques et sociolinguistiques préalables permettant d'apporter des précisions sur divers aspects de la situation linguistique en Louisiane acadienne. Il sera donc difficile de mesurer les effets directs et les retombées des actions du CODOFIL. Par exemple, il aurait fallu se poser au moins les questions suivantes:

1. Quelle proportion des Cajuns parlent une variété de français?

2. Quelle compétence en français (cajun et standard) les petits Cajuns démontrent-ils lorsqu'ils entrent à l'école?

3. Quelles sont les attitudes des diverses couches sociales envers les variétés de français en usage en Louisiane acadienne?

4. Quels sont les domaines d'emploi des parlers français?

L'action du CODOFIL se concentre sur les classes primaires et aucun plan d'ensemble n'a été conçu pour articuler les nouveaux programmes avec l'enseignement traditionnel du français langue étrangère des écoles secondaires et des universités. Il aurait fallu lancer à ces deux derniers niveaux des programmes innovateurs caractérisés par de nouvelles approches et des manuels véhiculant un contenu culturel et linguistique spécifiquement acadien et louisianais.

Deux conditions sont nécessaires au maintien d'une langue: (1) une certaine vitalité et (2) son emploi dans une grande gamme de domaines.

La vitalité est fonction de l'accroissement de locuteurs unilingues. Or, en Louisiane comme en Nouvelle-Angleterre, il n'y a pour ainsi dire aucun locuteur unilingue de français; tous les francophones possèdent une pratique courante de l'anglais. En Nouvelle-Angleterre le nombre de francophones a certainement diminué par rapport au 600 000 immigrants québécois qui s'y sont installés entre 1850 et 1900.

Comme le souligne justement Jean DARBELNET, une langue ne peut survivre que si elle est ancrée dans les institutions d'une communauté, ce qui lui garantit son emploi dans les domaines d'utilisation publics (administration, tribunaux, éducation, travail, création littéraire, presse, édition, radio et télévision). Toutefois, on objectera qu'en Haïti, par exemple, le créole se développe aux dépens du français bien qu'il soit exclu des domaines d'emploi publics. Mais c'est la langue de travail du pays et c'est à travers elle que s'exprime la véritable culture des masses haïtiennes ainsi qu'une de ses plus importantes institutions, le culte vaudou. Ni en Nouvelle-Angleterre, ni en Louisiane il n'existe de folklore vivace, à l'exception de la musique populaire acadienne - une variété du "country music" américain - pour lequel il se manifeste actuellement un engouement qui dépasse les frontières de la Louisiane. Dans les communautés francophones des États-Unis le français ne sert guère que dans les domaines de la vie privée: foyer, famille. Il a une place marginale à l'église et à l'école, mais, comme le remarque M. DARBELNET, la place du français dans les écoles paroissiales de la Nouvelle-Angleterre est relativement marginale:

> "Ce ne sont jamais les sciences qu'on enseigne... ce sont les sujets littéraires, l'histoire, la littérature française, la langue française, bien entendu, peut-être le catéchisme, sujets n'ayant pas, semble-t-il, une très grande importance dans notre contexte moderne."

Même les partisans les plus militants de la refrancisation sont forcés d'avoir recours à l'anglais lorsqu'ils abordent des sujets d'ordre technique ou qu'ils s'expriment dans la presse. Par exemple, le dernier numéro d'une feuille polycopiée, F.A.R.O.G. FORUM (*frog* est un terme péjoratif qui désigne les Franco-Américains mais qui devient aujourd'hui un symbole de la lutte pour la reconnaissance de la spécificité culturelle tout comme les termes *Cajun* et *Coon Ass* en Louisiane acadienne), à part quelques poèmes et l'article d'ouverture, est rédigé totalement en anglais.

Force nous est donc de conclure que le français est voué à disparaître à plus ou moins brève échéance comme langue de communication et d'expression véritable dans les communautés francophones des États-Unis. Il semble d'ailleurs que cette conclusion soit à la base de la politique linguistique adoptée par les organismes et personnes qui militent pour le maintien et la défense du français au Québec. D'après BOUTHILLIER et MEYNARD:

> "Aujourd'hui l'on tend à admettre que la dimension continentale de ce combat (pour le maintien de la langue française) a eu pour résultat d'affaiblir l'action entreprise, la cause du français devenant celle de minoritaires perdus dans une culture différente et voués à une assimilation inexorable (cas, en particulier, des Franco-Américains)... Le caractère désespéré de telles luttes a peut-être contribué au développement d'un complexe de minoritaires chez les Canadiens français au Québec, pourtant majoritaires sur ce territoire."

Les communautés francophones et l'enseignement du français aux États-Unis. L'enseignement du français accuse aujourd'hui aux États-Unis une baisse spectaculaire. Entre 1970 et 1972 il y a eu une chute de onze pour cent dans les inscriptions au niveau universitaire. Certes, cette désaffection de la part des étudiants s'explique par des facteurs d'ordre général qui affectent toutes les langues étrangères, considérées comme une matière marginale dans les programmes scolaires américains. Mais elle semble frapper le français plus que les autres grandes langues. Ainsi, dans les établissements secondaires publics de la Virginie, région où l'enseignement du français est profondément enraciné, les inscriptions de français ont stagné entre 1963 et 1973 tandis qu'elles doublaient presque en espagnol.

Michel BRUGUIÈRE, au cours de journées consacrées à l'étude de la diffusion du français aux États-Unis, se demandait quel intérêt il pourrait y avoir pour l'essor de l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises aux États-Unis dans le fait qu'il subsiste des communautés pratiquant encore des variétés de français. Et il apportait à cette question la réponse suivante:

> "... la revitalisation des centres où l'on parle français aux États-Unis, que ce soit la Louisiane ou que ce soit le Nord-Est, pourrait être l'un des éléments de réveil et de motivation. Savoir dans l'Idaho ou l'Utah qu'il se passe quelque chose sur le sol même des États-Unis, peut représenter une petite étincelle non négligeable."

L'enseignement des langues aux États-Unis se démarque de celui qui est pratiqué dans les pays européens par des cycles pédagogiques très courts. On estime à vingt pour cent environ la proportion des débutants en langue étrangère qui poursuivent leurs études au-delà du

cycle initial de deux ans des écoles secondaires. Une articulation des programmes d'enseignement bilingue, au niveau primaire tel que celui organisé par CODOFIL, et de l'enseignement de la langue et de la civilisation des nations francophones, y compris la présentation de certaines matières en français dans l'enseignement secondaire, permettrait l'élaboration de cycles s'échelonnant sur six à huit ans. À la fin de ces cycles on pourrait s'attendre à ce que les apprenants démontrent une véritable compétence globale en français. D'une part, l'établissement de tels programmes d'enseignement du français en Louisiane, en Nouvelle-Angleterre, à New York et dans les régions où il subsiste encore des isolats français, servirait de modèle pour le reste des États-Unis. D'autre part, conjointement avec une campagne pour la diffusion du français par les mass média, ne serait-ce que par des rubriques dans les journaux ou par la programmation de quelques émissions hebdomadaires de radio ou de télévision, ce type d'enseignement assurerait la survie d'un français standard se greffant sur les vestiges dialectaux.

Mais il faudrait que, de plus en plus, l'enseignement du français dans une certaine communauté francophone soit assuré par un membre de cette communauté possédant une connaissance du parler vernaculaire, de sa culture et de son histoire et imbu d'un profond respect et d'une vive sympathie envers elle. À cet effet, comme c'est le cas d'ailleurs au Québec et au Canada généralement, il faudrait employer en salle de classe une forme locale du français standard (et non pas le français de Paris) à l'adresse des francophones de la communauté ainsi que des "anglos". Par ailleurs, les manuels devraient refléter la culture locale. Par ce biais, les Anglos abandonneraient peut-être leur attitude dépréciative envers la communauté francophone. Il ne faudrait plus que les professeurs parlant le français à la mode de Harvard ou celle de Kalamazoo corrigent l'accent savoureux des bayous acadiens ou du Maine et pourchassent de pittoresques expressions indigènes nées du contact entre le parler des provinces françaises et de la terre américaine. Maintenant que nous nous apprêtons à célébrer le bicentenaire de la fondation de la nation américaine, il est temps de se souvenir et de rappeler à autrui que le français n'est pas une langue étrangère aux États-Unis. Le rôle des enseignants américains de français n'est pas seulement de faire connaître à la jeunesse américaine la langue, la culture et la civilisation de la France et des autres pays francophones mais, par l'intermédiaire d'un autre idiome que leur langue nationale, de mieux se connaître. MERCI.

Le PRÉSIDENT remercie M. VALDMAN et invite le deuxième conférencier de cette première séance du Colloque, M. Duncan McMILLAN, à présenter son exposé sur *L'image de la langue française dans l'enseignement en Grande-Bretagne*.

M. McMILLAN

Monsieur le Recteur, Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Qu'il me soit permis en premier lieu de dire combien je suis sensible à l'honneur qui m'est fait par le CILF en m'invitant à prendre la parole à votre Colloque.

Si le CILF a cru utile d'inscrire au programme de ce Colloque, organisé sous l'enseigne de la francophonie, le sujet que l'on m'a invité à traiter, c'est, je pense, que vous vous attendez à être informés, d'une part sur la place occupée par le français dans les études supérieures outre-Manche dans un monde qui a vu l'universalité de la langue française menacée, entamée, usurpée (tout est question d'optique) par la prépondérance acquise dans certains domaines par l'anglo-américain, d'autre part sur les répercussions provoquées dans l'enseignement du français par le raz-de-marée de l'anglo-américain. Cette considération amène une remarque préliminaire. En dehors des professionnels de la langue - professeurs, diplomates - l'Anglais moyen ne semble jamais avoir été bon linguiste; d'une façon générale, il semble avoir toujours pu se contenter de crier un peu plus fort pour se faire comprendre. Procédé linguistiquement douteux, pourrait-on penser, mais qui lui a suffi pour construire l'empire que l'on sait; quant à savoir jusqu'à quel point le même procédé a contribué à l'effondrement du même empire, c'est une autre question, et qui n'est pas la nôtre. Mais c'est dire que, dans tout ce qui a trait à d'autres activités que l'enseignement et certaines relations internationales, les langues étrangères, pas plus le français que les autres, n'ont guère joué un grand rôle chez nous, où le français a de tout temps fait figure de langue de culture. On ne saurait trop insister sur ce fait.

Chacun a présente à l'esprit la percutante étude parue dans *Le Monde* [1], il y a tout juste un mois, sous la signature de Jacques CELLARD, dans laquelle notre collègue, s'inspirant d'une analyse détaillée du rôle de l'anglais comme première langue dans l'enseignement français (tant supérieur que secondaire) en a tiré les conclusions que l'on sait sur l'asphyxie dont souffrent les langues autres que l'anglais. Ses constatations et ses conclusions fourniront donc un point de départ opportun à notre discussion de ce matin.

---

1 - *Le Monde*, 4 et 5 avril 1975.

Toutefois, les énormes différences entre les structures des systèmes d'enseignement dans nos deux pays rendent impossible toute comparaison statistique. Les remarques qui suivent chercheront donc beaucoup plus à dégager les tendances que je crois apercevoir autour de moi que d'analyser ou de résumer des faits souvent inaccessibles dans le détail.

Les rares chiffres dont on dispose, sur le plan national, sont ceux qui analysent les admissions dans nos facultés[2] : et ils nous apportent un témoignage, au moins, superficiellement rassurant; comme on pouvait le prévoir pour la langue dont le titre, en Angleterre, de première langue étrangère se réclame d'une tradition bientôt millénaire si ce n'est plus, le français n'est nullement menacé dans sa primauté; bien au contraire, par rapport à la situation qui existait il y a seulement un quart de siècle, les études françaises se consolident presque d'année en année. Instituée dans nos universités à l'image de l'étude des langues classiques, celle des langues modernes a traditionnellement exigé deux langues, dont l'étude était souvent menée de front jusqu'à la fin de la licence; inutile, je pense, de préciser que la langue qui habituellement faisait cause commune avec le français était l'allemand. (J'ouvre ici une parenthèse: les universités exigeaient deux langues; d'autre part les mêmes universités organisaient et organisent encore les examens terminaux du secondaire - pour lesquels deux langues étaient donc requises, enseignées par des enseignants recrutés à la sortie de l'université, et habilités à enseigner les deux langues. C'est ce curieux circuit fermé - pour ne pas dire cercle vicieux, car il comporte manifestement de graves inconvénients - qui, pour une grande partie, explique que les langues autres que le français, et même autres que le groupe français/allemand, ne connaissent pas cette asphyxie dont souffre la "seconde" langue en France). Or, on assiste à un assouplissement de ce régime amené de façons diverses, mais dans lesquelles deux tendances principales se dégagent:

1. institution de curricula dans lesquels la deuxième matière est autre qu'une deuxième langue, ce qui affranchit le jeune francisant d'une situation dans laquelle il était très souvent tributaire de l'allemand;

---

2 - *UCCA: 12th Report 1973-4* (Cheltenham, 1975), pp. 9, 11. Pour le secondaire (1972-73), voir *Langues et Construction européenne* (Paris, 1975), pp. 156-158.

2. institution de curricula d'études françaises plus proches du type français ne comportant pas, au-delà de la première année à peu près, d'autre matière.

La situation est d'une grande stabilité: elle se laisse résumer ainsi: le français domine de très loin les autres langues étrangères; deux fois plus d'étudiants inscrits pour les licences sans deuxième matière que pour la traditionnelle combinaison français/allemand, laquelle est également dépassée par les autres groupements de matières. Bilan donc réconfortant.

Situation semblable dans d'autres secteurs. Une enquête récemment entreprise sur l'emploi des langues étrangères dans l'industrie et le commerce révèle[3] la même prédominance du français sur les autres langues, et dans des proportions à peu près identiques. Toutefois, quelques remarques s'imposent. Les offres d'emploi parues dans *Le Monde*, dépouillées par M. Jacques CELLARD, visent principalement des postes au niveau des cadres, et même des cadres supérieurs, pour lesquels on exige très souvent, à ce qu'il me semble, d'"excellentes connaissances" lesquelles, dans la rubrique des demandes d'emploi, paraissent justifier l'étiquette "bilingue": or, en Grande-Bretagne, c'est très nettement au niveau de "bonnes connaissances" (*working knowledge*) que se situent les compétences généralement demandées (les deux tiers), pour des postes qui, à en juger d'après la rémunération, sont sensiblement inférieurs. Deuxième remarque: depuis quelques années des universités nouvellement promues, si je puis dire, du statut d'instituts de technologie, ont institué des cours de langue orientés précisément vers les secteurs autres que l'enseignement; ce sont celles-ci qui, de plus en plus, fournissent les recrues dans ces secteurs. Troisième remarque: il n'est pas rare de voir des organisations commerciales, plutôt que de recruter des linguistes, se charger de leurs propres cours de langue (là, le français est plus concurrencé par l'allemand) à l'intention de leurs employés; bien plus, certaines grandes organisations - les compagnies multinationales, les grandes banques - n'hésitent pas, quand il arrive à leurs cadres d'accéder à des postes exigeant des compétences linguistiques qu'ils ne possèdent pas, de les expédier dans les pays en question pour y suivre des cours extrêmement intensifs spécialement conçus et organisés, et à l'issue desquels lesdits cadres atteignent un très haut niveau de compétence pratique, bien que limitée dans son application. C'est donc dire que ce sont là des secteurs qui sont dans une large mesure indépendants

3 - K. Eans, E. Hawkins, A. Westoby, *Foreign Languages in Industry/Commerce* (York, 1974).

de tout enseignement universitaire, lequel se réfugie, avec un bel élan de narcissisme, dans ses préoccupations traditionnelles, celles visant l'enseignement, qui recrute plus de soixante pour cent de nos licenciés, les autres se dispersant vers d'autres horizons où ils ne seront appelés à faire aucun usage pratique des connaissances acquises, lesquelles sont caractérisées par l'hégémonie des études littéraires. Le danger de cette situation a été bien mis en relief par une commission gouvernementale instituée il y a une quinzaine d'années pour enquêter sur l'enseignement des langues modernes: son rapport préliminaire (à la suite duquel la commission a été dissoute dans des conditions quelque peu mystérieuses) a insisté sur la nécessité urgente de diversifier, dans nos universités de type classique, l'enseignement des langues modernes au profit d'applications autres qu'aux études littéraires[4]. Ces sages recommandations sont restées dans une très large mesure lettre morte, et l'hégémonie des études littéraires reste voisine de totale dans la grande majorité de nos facultés. Seuls y échappent, en dehors des universités de type technologique dont je viens de faire mention et qui excluent les études littéraires, les quelques établissements de création toute récente qui, partant de zéro dans l'établissement de leurs programmes, ont pu soit se concentrer sur l'étude de la langue dans des centres spécialement créés, soit arriver à des dosages qui laissent une place plus importante à l'étude de la langue, dans tous ses aspects, et en particulier en y appliquant les principes de la linguistique moderne à l'analyse de textes représentatifs d'autres niveaux et d'autres registres.

Toutes proportions gardées, nous ne sommes pas loin d'être menacés par la situation décrite par Jacques CELLARD: "... les langues étrangères seront devenues ... ce qu'est aujourd'hui le grec ancien: l'objet d'un enseignement circulaire et qui n'a plus pour 'enseignés' que les futurs professeurs de grec". Situation qui, de toute évidence, ne va pas sans comporter de graves conséquences pour l'enseignement de la langue.

Ici, une nouvelle parenthèse. Deux différences capitales séparent nos deux systèmes d'enseignement; d'abord, l'absence totale, en Grande-Bretagne, de tout ce qui pourrait correspondre au CAPES et à l'agrégation; ensuite, l'étanchéité à peu près totale du secondaire et du supérieur. C'est dire qu'une fois passée la licence après généralement quatre ans d'études universitaires, donc à l'âge moyen de 22 ans, le licencié qui, après l'année du stage pédagogique souvent plus rituelle qu'efficace, entre dans l'enseignement secondaire n'en sort que pour prendre sa retraite: aucun diplôme, aucun concours ne le sollicitent, rien, si ce n'est une rare volonté désintéressée, ne l'incite à parfaire ses connaissances, à poursuivre plus loin ses études. C'est une lacune

---

4 - *Committee on Research and Development in Modern Languages:* 1st Report (1968), p. 28.

dont personne ne semble se douter, en dehors de ceux qui ont pu constater *de visu* les énormes avantages procurés, et spécialement dans le domaine des langues étrangères, par un système semblable à celui dont bénéficient par exemple l'angliciste français, et les études anglaises dans ce pays.

Rares sont les établissements qui ont pu maintenir dans leurs programmes l'enseignement des sujets correspondant ici au certificat d'études de civilisation; et lorsqu'ils sont enseignés, c'est souvent plutôt afin de mieux encadrer les études strictement littéraires que pour leur intérêt intrinsèque ou comme témoins d'une civilisation ou d'une culture, encore moins afin d'accéder à de nouveaux domaines linguistiques. Nous ne possédons, hélas, rien qui puisse faire pendant aux admirables volumes dans la série des études anglo-américaines publiées sous l'égide de Paul JACQUET - un linguiste, bien sûr - dans *U 2*, et qui ouvrent à l'étudiant non seulement l'accès à un vaste éventail d'aspects de la vie anglo-américaine, mais qui en même temps les initient systématiquement à ces secteurs de la langue: et qui d'entre nous n'applaudirait pas J. PERROT quand il affirme que "tout langage se manifeste dans un cadre social qui en conditionne le fonctionnement et l'évolution"?

Rien donc, ou presque, qui corresponde à ces *U.V.* groupées sous la rubrique des "études pratiques", rien non plus qui corresponde, au niveau de l'agrégation, à ce thème oral qui impose aux candidats une certaine aisance dans le maniement de la langue dans des registres, des contextes aussi divers que le compte rendu d'un championnat de patinage artistique, le transfert des Halles, la critique du tour de chant de Charles Aznavour, ou l'issue en forme de match nul des dernières législatives anglaises et la déconfiture des experts en sondages. Si je voulais une autre preuve de ce gouffre qui sépare deux conceptions différentes des études de langue, je citerais d'une part la remarque d'un auteur de compte rendu d'un livre récemment paru - un *Companion to French Studies* conçu comme encadrement des études littéraires: ce professeur de littérature fait allusion à la nécessité de permettre à l'étudiant de maintenir, selon ses besoins, "sa propre somme de *matières de référence* (reference material)".[5] Écoutons trois jeunes assistants d'anglais de cette maison qui présentent un recueil de textes relatifs à *L'Angleterre d'aujourd'hui:* "Tous les secteurs de la réalité ne se prêtent pas également à un traitement littéraire: c'est surtout dans notre rubrique '*Relations sociales*' que nous avons pu faire appel aux jeunes auteurs anglais... nous pensons que l'ensemble des textes - *littéraires ou non littéraires* - donne un échantillonnage ... *des diverses proses anglaises d'aujourd'hui... différentes en raison du registre des textes, de leur fonction, et de la personnalité des auteurs.*"[6] (Et ce volume ne doit rien à '68: il parut l'année précédente).

---

5 - MLR, 70 (1975) p. 415.

6 - M.C. Pasquier, N. Rougier, B. Brugière, *L'Angleterre d'Aujourd'hui dans les textes*, (Paris, 1967), pp. 5-6.

On voit les conséquences immédiates pour l'enseignement de la langue:

1. quasi-impossibilité matérielle d'inclure dans des programmes surchargés des études linguistiques qui feraient concurrence aux études littéraires;

2. quant aux travaux pratiques, ils ne sortent guère du domaine de la langue littéraire sous sa forme illustre, cardinale, aulique, sa forme la plus strictement académique.

Ce n'est pas tout. Les études littéraires, surtout de l'après-guerre si je ne me trompe, ont connu, en tant que discipline universitaire, un développement important dans le domaine de la littérature comparée. (¿ *Comparada con qué?* demandait Americo CASTRO, qui avait plus de droits que quiconque à poser une telle question: passons). Or, c'est une chose que de proposer, dans le cadre de l'évolution du roman moderne, une édition bilingue de Dostoïevski, ou dans celui du mysticisme une édition bilingue de Góngora; c'est, me semble-t-il, autre chose que de proposer à des candidats en quatrième année de licence de ce français enseigné comme première langue dans tous les lycées du pays, des éditions bilingues de Racine et de Valéry dans la préface desquelles on lit ceci:

> "Le procédé consiste à mettre en regard le texte et la traduction: une introduction donnera des jugements critiques neufs, et *chaque volume comportera des annotations à l'intention des étudiants en dernière année de licence* ... Ainsi, *les barrières imposées sur la littérature par la langue* seront éliminées ... Une langue imparfaitement connue ne doit pas *constituer un obstacle à l'appréciation* d'une oeuvre littéraire pour peu qu'il en existe une bonne traduction."[7]

---

7 - Préface de l'éditeur dans P. Valéry, *Le Cimetière marin* (édition G.D. Martin, Edinburgh Bilingual Library, 1 (1971), et A.A. Parker, préface à *Anthology of Contemporary French Poetry* (éd. G.D. Martin, *ibid*, 5 (1972), p.v.).

Et c'est ainsi que l'étudiant anglais, ou certains étudiants anglais, car je veux croire que cette fâcheuse initiative n'a pas été acclamée partout, se trouvent dans une situation semblable à celle qui régnait il y a un siècle dans les études classiques, et qu'ils se voient amenés à lire dans des éditions bilingues *Phèdre, le Cimetière marin,* et la poésie d'André Frénaud, d'Yves Bonnefoy, voire de Raymond Queneau. Quant à la compétence dans la compréhension de la langue, acquise au bout de quatre ans d'études en faculté, elle n'est pas considérée comme étant de force à surmonter l'obstacle présenté par la langue littéraire contemporaine.

Dans un système d'enseignement conçu de façon telle qu'au bout de quatre ans d'études universitaires on en est encore à considérer la langue, même littéraire, comme un obstacle à contourner, un certain nombre de choses vont de soi. On ne s'attendra pas à voir accorder, en dehors de la norme strictement littéraire, un intérêt prépondérant à la langue, et surtout à cette langue de tous les jours, avec toutes ses subtilités de niveaux et de registres, parlée et écrite par les cinquante millions de Français de l'hexagone, sans compter le restant du monde francophone, qui n'aspirent pas à la Coupole, et qui font usage d'états de langue qui ne sont pas marqués par les exigences d'un style littéraire.

Le tableau n'est sans doute pas aussi uniformément noir que les remarques précédentes pourraient le faire croire; j'ai identifié des tendances qui me paraissent sûres, en les illustrant, par des réalisations poussées sans doute à l'extrême. Si, toutefois, le dosage langue/littérature est relativement variable, il n'en reste pas moins vrai qu'il est excessivement rare de trouver, dans nos universités de type classique,[8] un enseignement méthodique et scientifiquement mené d'autres états de langue que celui que j'ai indiqué. J'ai donc cru utile, afin que mes auditeurs ne soient pas tentés de voir dans mes affirmations le fumeux énoncé d'hypothèses plus ou moins gratuites ne reposant que sur des accidents locaux, d'apporter quelques faits précis pour appuyer mes arguments.

Voici le premier. Tous les ans paraît une publication officielle comportant une documentation totale sur les sujets d'études offerts par toutes nos facultés. En tête de la rubrique consacrée aux langues modernes, on lit ceci:

---

8 - Parmi les universités de type classique, seules Manchester et Reading, et certains collèges de Londres, semblent faire exception. Quant aux fondations plus récentes - East Anglia, Essex, Kent, Lancaster, etc. - elles ont pu introduire des assouplissements importants.

> "Les étudiants désireux de donner plus d'importance à l'acquisition pratique de la langue contemporaine usuelle, peuvent s'adresser aux établissements suivants..." 9

et suit une petite liste des universités de création toute récente, à savoir les anciens instituts technologiques auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure.

En voici d'autres. Grâce à l'obligeance d'un certain nombre de collègues, j'ai pu dépouiller les passages imposés aux examens finaux de ces dernières années, pour le thème d'une part, la version d'autre part; un sondage portant sur plus de vingt établissements, un total, pour le thème, de 183 passages, pour la version, de 197. En les classant dans les catégories établies dans les manuels classiques, voici ce que je constate. Pour la version, sur les 197, 181 rentrent dans les catégories strictement littéraires de la prose narrative, de la prose descriptive, des portraits et des caractères, de la critique littéraire ou de la critique d'art, de la discussion philosophique: les auteurs qui reviennent le plus souvent étant Huysmans, Proust, Montherlant, Duhamel, Malraux, Valéry, Simone de Beauvoir, avec quelques audacieuses excursions chez Nathalie Sarraute et (une fois) chez Marguerite Duras; bref, un univers contenu tout entier ou presque dans les Classiques Garnier. Un seul passage d'un auteur dont la langue a d'autres résonances - Cendrars. Quant à la poignée de textes plus ou moins d'actualité, les trois signés Charles de Gaulle, celui de François Mitterrand, et cet autre de Casamayor ne semblent guère s'écarter beaucoup de la norme académique: un seul extrait, un seul de *L'Express* - sur les membres de l'aristocratie écossaise actuelle exploitant, moyennant finances, leurs prestigieux terrains de chasse. En ce qui concerne le thème, même son de cloche. Sur 183 textes, 13 seulement qui ne rentrent pas dans les catégories correspondantes; leurs auteurs, les grands prosateurs depuis Jane Austen à Aldous Huxley en passant par Henry James, Shaw, Galsworthy, Bertrand Russell, les contemporains chichement représentés 1 sur 6 à peu près par Iris Murdoch, les Durrell et Wilson: à peine une demi-douzaine de textes portant sur le monde autour de nous et ses réalités démo-économiques, ses problèmes sociaux, moraux, écologiques, sa vie de tous les jours; un seul, tiré du *Guardian*, sur le problème du Marché Commun.

---

9 - *Which University*, 1972, pp. 124C-125C. Il s'agit de: Aston, Bath, Ealing Technical College, Central London Polytechnic, UMIST, Salford.

L'image de la langue française dans notre enseignement supérieur? Essentiellement et à quelques exceptions près, celle du Quai Conti et de la Place Gaillon, à l'exclusion de celle du lecteur de *L'Express*, du *Nouvel Observateur*, du *Point*; celle des Goncourt et de Mallarmé, à l'exclusion de celle de Boris Vian et de Brassens.[10]

En toute justice, il faut convenir que si la linguistique appliquée a procuré, au niveau du secondaire, d'admirables manuels d'apprentissage, c'est quand même pour l'anglophone un apprentissage d'autant plus ardu que rien dans sa langue maternelle ne le prédispose à dominer les énormes complexités morpho-syntactiques qu'il a fallu un Grevisse pour rassembler - à l'intention d'autres francophones. Au moment où l'anglophone, enseignant ou enseigné, aborde le domaine autrement délicat des niveaux et registres de langue - et chacun sait que l'écart qui sépare la langue littéraire anglaise de l'anglais non littéraire et même parlé est bien moins grand que dans le cas du français - comment faire? La phonétique, constituée d'un nombre fini de phénomènes, ne pose pas trop de problèmes, la morpho-syntaxe, pour la même raison, non plus, et dans certaines facultés on offre, à titre de *U.V.* facultatives, des cours sur ces sujets. Mais en matière de sémantique et de lexique, où se renseigner, sur quoi se fonder, en dehors de quelques études de détail qui posent d'excellents jalons et qui tracent d'excellents chemins à poursuivre? Il n'existe pas, que je sache, de dictionnaire monolingue du français conçu en fonction des problèmes posés au non-francophone, ni, encore moins, de registres de la langue non littéraire. Sans doute nous faudra-t-il attendre les fruits des travaux de Pierre Gilbert et de ses collaborateurs. En attendant, le *DFC* rend, certes, d'immenses services mais souvent ne va pas assez loin, et ce n'est pas son but, pas plus que ce n'est celui du non moins admirable *Petit Robert*, qui en rend d'autres, mais qui, étant donné sa conception n'est pas à cet égard d'une consultation facile. Pour ce qui est des bilingues, ce qu'on peut dire de plus généreux, c'est qu'ils sont généralement adéquats en tant que dictionnaires de version: plus exactement, pour l'usager à même de situer les informations de la langue d'arrivée dans un ensemble complet de termes de référence; en tant que dictionnaires de thème, à l'usager ne possédant pas l'ensemble complet des termes de référence de la langue d'arrivée, ils tendent d'innombrables pièges sollicitant la génération illimitée de réalisations tantôt inexactes comme équivalences, tantôt même non acceptables linguistiquement parlant.

---

10 - Alors qu'il paraît licite à un linguiste de se demander sur quoi peut se fonder l'étude d'un style littéraire, si ce n'est sur un niveau de langue non marqué stylistiquement.

Ici, une parenthèse dans laquelle je me permettrai un instant de rivaliser avec Madame Soleil. Certains développements récents apportés par nos théoriciens de la pédagogie à l'ensemble des structures du secondaire semblent appelés à avoir des répercussions particulièrement néfastes sur l'enseignement des langues. La suppression des lycées au profit des C.E.S. (*Comprehensive schools*) a comme conséquence d'obliger les professeurs à enseigner les langues à des classes où l'enfant doué dans cette direction coudoie d'autres enfants dont le niveau scolaire dépasse à peine l'analphabétisme: il est notoire que ces professeurs ont à faire face à des problèmes insolubles. La même "modernisation" des méthodes pédagogiques porte la responsabilité d'autres innovations à peine moins inquiétantes. Jusqu'à ces temps récents, le jeune anglophone entrant en ce qui correspond à votre sixième y commençait en même temps l'étude du français et du latin; or, le latin, s'il est étudié, est commencé maintenant plus tard et l'élève ne bénéficie plus de l'aide que lui apportaient les éléments de base de la grammaire latine. Il y a plus, je dirais même pire. Traditionnellement, l'élève entrant en sixième y apportait un solide petit bagage de connaissancesgrammaticales basées sur l'anglais: au nom de je ne sais quelle pseudo-psychologie qui veut libérer la personnalité enfantine des contraintes imposées par de telles disciplines, cette grammaire n'est plus enseignée. Certains d'entre nous en sont à nous demander comment on apprendra le maniement des pronoms en français ou l'utilisation du subjonctif à ceux dont la langue maternelle ne leur permet même pas d'établir une distinction entre sujet/régime, ou substantif/verbe. Ceux qui seront gratifiés de cette bosse des langues que quelqu'un a définie comme étant une infirmité comme une autre, parviendront sans doute à un résultat, mais c'est une rude tâche qu'ils ont devant eux.11

À ces considérations d'ordre technique s'ajoute, pour revenir au niveau universitaire, une certaine crise du personnel, crise qui se manifeste, de façons diverses, dans toutes les disciplines, mais qui a des répercussions un peu particulières dans les sections langue.

L'explosion scolaire, amenant le besoin d'augmenter considérablement nos effectifs, s'est fait sentir à une époque - aux alentours de 1960 - où les candidats ayant la formation et les capacités nécessaires étaient les moins nombreux, si bien que les facultés se sont trouvées dans la nécessité de recruter un personnel plus ou moins adéquat à condition de se cantonner dans une petite spécialisation restreinte, mais très limitée à tout autre égard. Je n'en fais pas un sujet de reproche, d'autant plus que dans une large mesure ces recrues n'ont été que les victimes de circonstances d'une portée plus générale, à savoir l'énorme

---

11 - Certains en sont arrivés à prôner purement et simplement l'abandon de la langue étrangère en tant que sujet obligatoire.

déchirure de la guerre qui, pour beaucoup, compte tenu des difficultés matérielles des années d'après-guerre, a signifié une période de quelque dix ans pendant laquelle toute possibilité de contact humain avec la réalité de la France leur a été refusée. Ainsi, des habitudes de fréquentation et de relations entretenues n'ont pas été prises, des attachements n'ont pas été formés. Même avec une parfaite bonne foi, certains de ceux qui ont fait leurs premières armes comme francisants dans ces conditions peu favorables ne se rendent pas compte du caractère étroit, étriqué de leur conception des études. Et c'est ainsi que certains se sont entendu reprocher, dans les fameuses réunions paritaires, dans le jargon desquelles il arrive à la langue d'être rangée dans "les matières non enseignées", d'enseigner le français comme une langue morte. Ce qui, pour une autre génération, avait été la *lingua del cuore* de Jacques CELLARD est devenu la *lingua del pane*. Et de cette métamorphose, l'enseignement de la langue fait actuellement les frais. MERCI.

Le PRÉSIDENT remercie le Professeur McMILLAN de son excellent exposé. "Nous avons tous apprécié", dit-il, "l'information, la réflexion et l'humour de notre collègue". Il se déclare entièrement d'accord avec M. McMILLAN qu'une collaboration s'impose entre les pays anglophones et le monde de la francophonie afin de mieux connaître les problèmes dont il vient de faire état et d'y apporter des solutions. Il informe ensuite l'Assemblée qu'en l'absence de M. Emmanuel SOUNDJOCK, prochain conférencier au programme de la séance en cours, M. Jean-Claude CORBEIL a bien voulu se charger de présenter son exposé sur les rapports entre le français et l'anglais au Cameroun. Il en fera donc la lecture dès le début de la séance de l'après-midi. Il invite enfin les participants à se rendre à la réception du Conseil municipal de Paris et déclare la séance levée à 11 h 30.

DEUXIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

La séance est ouverte à 15 h, sous la présidence de M. Éric LUGIN, vice-président du Conseil international de la langue française, qui invite d'abord M. Jean-Claude CORBEIL à donner lecture de l'exposé de M. Emmanuel SOUNDJOCK, membre éminent du CILF et directeur de l'Institut National d'Éducation du Cameroun, sur les rapports entre le français et l'anglais au Cameroun.

M. CORBEIL

Monsieur le Président, Mesdames,

Mesdemoiselles, Messieurs,

Si on a dit qu'un traducteur pouvait être un traître, j'espère que ma lecture ne trahira pas le texte de M. SOUNDJOCK. Il a intitulé sa communication *Les relations entre le français et l'anglais au Cameroun*, et je vous en fais lecture.

"Le problème du bilinguisme au Cameroun est des plus complexes; car il ne s'agit pas d'une relation simple entre le français et l'anglais; il s'agit en fait d'une relation de trilinguisme et même de multilinguisme. En effet, si nous prenons le cas d'une ville comme Yaoundé, nous voyons qu'il est parlé, outre le français et l'anglais, langues officielles, plusieurs langues nationales dont par exemple: l'Ewondo, le Bassa, le Fufuldé, le Douala, le Baya, le Bamiléké, etc. Chaque Camerounais peut en ville communiquer le plus souvent en une langue officielle et en sa langue maternelle. Il y a donc de multiples interférences entre toutes ces langues: l'anglais interférant sur le français et la langue nationale, et celle-ci à son tour interférant sur la langue officielle. Mais nous n'entrerons pas dans ce domaine "linguistique", si intéressant soit-il.

"Notre objet est d'observer la nature des relations qu'entretiennent en "terre étrangère" deux langues "étrangères": Quel genre de coexistence s'instaure entre elles? Y a-t-il entente, harmonie, équilibre, ou rivalité et lutte d'influence et d'hégémonie?

"Pour répondre à ces questions, un bref aperçu historique s'impose d'abord. Voici ce qu'écrit à ce propos, le Docteur Bernard FONLON, Professeur à l'Université de Yaoundé, dans la revue *Abbia* (Vol. 5, Number 1, February 1969):

> "The history of the influence of European languages in Cameroon is very interesting. And it will come as a surprise to many to learn that the first European language to make the initial, penetrating impact on Cameroon was English!
>
> "The first contact that Cameroon had with the Western World was with the Portuguese. Towards the close of the 15th century, in the reign of King Alphonso V, seafarers in the pay of a rich Lisbon merchant, Fernando Gomez, arrived, round about the year 1472, in the Bight of Biafra; and as they sailed into the estuary of what is now the Wouri River, they were struck by the presence there of innumerable prawns; and, consequently, they named the river Rio dos Cameroes, the River of Prawns. The Portuguese, however, did not establish any fixed stations on the Cameroon coast, preferring to have, as the base of their operations in that area, the island of Sao Tomé. With the discovery of the World and the rise of the slave trade, other adventurers followed in the wake of the Portuguese. Notable among these were the Dutch, who founded a trading post at the mouth of the Rio dos Cameroes, the Swedes, the Danes, the French, the British, the Brandenburgers.
>
> "As time went on, the Portuguese *Cameroes* gave place to the Spanish *Camarones;* and this, later on, was supplanted by the English *Camaroons,* which was later modified into *Cameroons*. It was from this British appellation, which, in the course of time, was extended from the river to the coast and then to the neighbouring mountain and, finally to the hinterland, that the German and the French forms, Kamerun and Cameroun, were derived. The Cameroon Federal Constitution of September 1961 decided to retain the French form of Cameroun, and the English, Cameroon, dropping the former's.

"Of all these European nations, as I have said already, the first to make a marked and lasting linguistic impact on Cameroon were the British. By the beginning of the 19th century, they had become the dominant power along the Nigerian and the Cameroon Coast. In 1807, they declared slavery illegal, and, in order to take effective measures to put it down, in the Gulf of Guinea, they obtained permission from the Spaniards, in 1827, to occupy Fernando Po and to establish a squadron there to control the shipping of slaves from the Bights of Bennin and Biafra.

"They took advantage of their occupation of Fernando Po to encourage various Bristol and Liverpool enterprises to set up floating hulks, as trading posts, on the Cameroon River; and, by 1830, they established several stations along the coast and made agreements with native chiefs.

"The first vehicle, therefore, that brought English to Cameroon was trade. And as commerce is not formal cultural medium, like education, for instance, the form of English that sprang up was the well-known Pidgin English.

"After occupying Fernando Po, with Spanish permission, the British brought there, from Freetown, a number of manumitted slaves and that gave a spur to a second factor which was to be very determining in the spread of English in these parts, namely the establishment of mission stations. In 1844, the Jamaican branch of the English Baptist Missionary Society landed forty-two volunteers at Santa Isabel, where two churches had been founded a couple of years before. Later in the same year, under the leadership of Joseph Merrick, the Society founded, at Bimbia on the coast of Cameroon, the first ever Christian Mission in this country. The following year, Alfred Saker, another Missionary followed up by starting another mission in King Akwa's Town in Douala.

Later on, in 1858, because the Spaniards were harassing the British in Fernando Po, Alfred Saker bought a strip of land just West of Bimbia and there established Victoria, the first permanent missionary settlement on the Cameroon Coast.

"Later, in the 1870's, English-speaking American Presbyterian missionaries established themselves at Batanga on the south-east coast; and, from there, they pushed inland as far as Ebolowa in the Bulu country.

"Everywhere the missionary elected settlement, there sprang up the classic missionary trilogy of mission-house, church and school. In the West as well as in the South-East, the missionaries systematically studied the indigenous vernaculars, Douala and Bulu, reduced them into written form and taught them in school, in order to use them in evangelizing. But English was also taught, and, Cameroonians, in these areas, came under the permanent influence of spoken and written English through formal language training.

"Thus, a more systematic and penetrating factor was brought in to play a part in the introduction of English into Cameroon education.

"As the number of British commercial houses grew, and as French and German firms came to swell their ranks, the relations between these houses and firms and the people of Duala were not always friendly; it was therefore decided to establish, in that town, a "Court of Equity" to settle disagreements, and to maintain peace. Cases that the court found difficult to settle were referred to the British Consul who visited the town, from time to time. Indeed, by the early 1880s, such had become the authority of the Consul that his recognition was felt necessary to consolidate the position of a native king. In fact, several coastal chiefs became anxious to secure a British protectorate over the Cameroon Coast and directed petitions to this effect to the British Government.

"Thus a third influence was brought to bear on the spread of English in Cameroon politics.

"A surviving sample of Cameroon English of this period may be provided by a letter dated August 7, 1879, that was addressed by King Akwa of Duala to Queen Victoria of England:

> "Dearest Madam - We your servants have join together and thoughts its better to write you a nice loving letter which will tell you about all our wishes. We wish to have your laws in our towns. We want to have every fashioned altered, also we will do according to your Consul's word. Plenty wars here in our country. Plenty marder and idol worshippers. Perhaps these lines of our writing will look to you as an idle tale.
>
> "We have spoken to the English Consul plenty times about an English government here. We never have answer from you, so we wish to write you ourselves.
>
> "When we heard about Calabar River, how they have all English laws in their towns, and how they have put away all their superstitions, oh, we shall be very glad to be like Calabar now."

"Thus, thanks to their naval power, their commercial enterprises, their educational and political activities, the British presence became the most prominant European influence along the coast of Cameroon. English became the language of commerce, of churches, of the schools, of the Court of Equity; and its off-shoot pidgin English, spread far afield. Thus it is today that the greater number of words of European origin that have been assimilated into Cameroon languages, like Duala, Bulu and Ewondo, are derived not from German or French, but from English. If plans to declare a British protectorate had not failed by a mere question of days, English would have become the only European language, today, in Cameroon."

"Comme il appert de cette lecture, c'est l'anglais qui le premier s'est installé et s'est incrusté au Cameroun. C'est l'anglais qui a fourni la plupart des mots empruntés par les langues nationales aux réalités techniques empruntées au monde occidental.

"Néanmoins, et à l'heure actuelle, c'est le français qui est majoritaire. En effet, depuis 1961, après la proclamation de l'Indépendance et la Fédération des deux États, l'un ancienne colonie anglaise, l'autre ancienne colonie française, la Constitution a proclamé bilingue la République Fédérale du Cameroun.

"C'est donc avant tout d'un *bilinguisme constitutionnel* qu'il s'agit depuis, au Cameroun. Et toutes les Constitutions qui ont été élaborées par la suite ont continué à affirmer que le Cameroun est un État bilingue:

" 1° - La Constitution de la République Fédérale du Cameroun, du 1er septembre 1961, stipule en son Titre 1er, Article 01, alinéa 04: "Les langues officielles de la République Fédérale du Cameroun sont le français et l'anglais."

" Et la même Constitution dispose à l'article 59, ce qui suit:

"*ARTICLE 59.*- Les présentes dispositions entreront en vigueur le 1er octobre 1961. La Constitution ainsi révisée sera publiée en français et en anglais, le texte en français faisant foi." Notons que cette dernière disposition donne une certaine prédilection au français.

" 2° - Le 20 mai 1972, la Fédération est changée en État Unitaire. Et la Constitution dispose de nouveau en son Titre 1er, Article 01; alinéa 04:

"*ARTICLE 01.*- ... les langues officielles de la République Unie du Cameroun sont le français et l'anglais ..." et

"*ARTICLE 44.*- La présente Constitution sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de l'État en français et en anglais, le texte français faisant foi. Elle sera exécutée comme Constitution de la République Unie du Cameroun."

"Ainsi donc, au fondement de l'État camerounais est posé le principe du bilinguisme. Mais de quel bilinguisme s'agit-il? Car le bilinguisme peut signifier que dans les actes de l'État, tout se fait et s'établit dans les deux langues obligatoirement. Un autre sens, c'est que l'utilisation est laissée au libre choix de l'individu qui a possibilité d'utiliser soit le français, soit l'anglais. Ceci entraînerait une autre conséquence et une autre hypothèse: le bilinguisme est au niveau individuel, c'est-à-dire que chaque Camerounais est tenu de parler et de comprendre et le français et l'anglais. En somme donc, de quel bilinguisme s'agit-il au Cameroun?

"À l'occasion de l'inauguration du Lycée bilingue de Buéa, chef-lieu d'une des Provinces anglophones, la Province dite du Sud-Ouest, le Chef de l'État camerounais, EL HADJ AHMADOU AHIDJO répondait à cette question, en affirmant:

> "Pour ce qui est du bilinguisme, il s'agit de promouvoir la *pratique courante de nos deux langues officielles*, l'anglais et le français, dans chaque État fédéré. Pour y parvenir dans un avenir pas trop lointain, nous souhaitons que chacun fasse un effort pour l'apprentissage et la pratique de ces deux langues. En effet, en adoptant comme langues véhiculaires les deux langues internationales les plus usitées en Afrique et dans le monde que sont le français et l'anglais, il était clair que nous avions tout à gagner. Bon nombre de pays nous envient ce legs de la colonisation. Pour promouvoir le bilinguisme, des mesures immédiates ont été prises:
>
> - d'une part, la création des centres d'enseignement du français et de l'anglais, ouverts au public: ces centres, dont certains sont organisés par les services culturels étrangers, permettant à ceux qui ne fréquentent plus les établissements scolaires d'apprendre l'une ou l'autre langue à des heures qui leur conviennent:
>
> - d'autre part, le renforcement de l'enseignement de l'anglais dans les établissements d'enseignement secondaire et technique du Cameroun oriental et de l'enseignement du français dans les établissements similaires du Cameroun occidental, et l'amélioration des méthodes d'enseignement, l'accent mis sur la *pratique* courante de la langue;

- par ailleurs, à l'Université, il a été institué des cours obligatoires d'anglais pratique pour les étudiants francophones et de français pratique pour les étudiants anglophones dans tous les établissements; à cela s'ajoutent la création de la licence bilingue et la possibilité de dispenser les enseignements dans les deux langues;

- et enfin, la création d'établissements expérimentaux où devait s'éprouver une formule de formation permettant aux élèves de devenir bilingues dans un délai relativement court, et de pouvoir alors suivre, quel que soit leur État d'origine, des enseignements dispensés indifféremment en français ou en anglais; c'est ainsi qu'a été fondé en 1963 le Lycée bilingue de Buéa.

L'ensemble de ces mesures a enregistré des résultats positifs. La fréquentation des centres linguistiques s'est considérablement développée d'une année à l'autre à Yaoundé, à Buéa et à Douala et il est envisagé de créer d'autres centres dans toutes les principales villes du pays. L'apprentissage du français et de l'anglais dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur est lui aussi couronné de succès: il n'est plus besoin aujourd'hui pour les élèves sortis des lycées et collèges, qui postulent l'admission à l'Université, et par ailleurs il est de plus en plus facile d'affecter la majeure partie des diplômes de l'Université indifféremment au Cameroun oriental ou au Cameroun occidental. En ce qui concerne enfin l'expérience menée au lycée bilingue, le but visé a été pratiquement atteint, puisque dès la 4è année correspondant à la 3è année d'études secondaires, les élèves originaires de l'un ou l'autre État fédéré sont mêlés dans les mêmes classes.

En somme, nous avançons résolument vers la réalisation du bilinguisme."

"Ainsi donc, il s'agit du bilinguisme au niveau individuel. Il est demandé à "chacun" des sujets de la République Unie du Cameroun d'*apprendre* et d'*utiliser* non pas *une* des deux langues, mais simultanément le français et l'anglais.

"Et de ce fait, nous relevons dans ce même passage le principe de la mobilité des fonctionnaires et agents de l'État camerounais des Provinces anglophones aux Provinces francophones et vice-versa. Ce principe confirme notre "interfédération" du bilinguisme officiel. En effet, la possibilité d'affectation d'un fonctionnaire qui ne tient pas compte de sa "langue officielle" anglaise ou française, suppose que l'autorité qui l'affecte ainsi et le fait passer d'une Province francophone à une Province anglophone et vice-versa, estime qu'il doit maîtriser également et l'anglais et le français, et de manière pratique que ce fonctionnaire devra se mettre, bon gré mal gré à l'apprentissage de "l'autre langue officielle."

"Il faut donc à ce niveau mettre sur pied des structures adéquates pour promouvoir l'enseignement de l'anglais en Provinces francophones et du français en Provinces anglophones. Nous allons brièvement procéder à une description de structures extra-scolaires et scolaires, d'abord pour les Provinces francophones et puis pour les Provinces anglophones.

Provinces francophones

"Dans les cinq (5) Provinces francophones - Nord, Centre-Sud, Littoral, Est, Ouest - l'enseignement de l'anglais, en dehors de l'école, pour les adultes francophones est essentiellement le travail des Centres culturels étrangers, surtout dans les grands centres urbains. C'est ainsi qu'à Yaoundé le Centre culturel Américain dispense des cours du soir. Les principes et méthodes de ces cours s'inspirent des méthodes modernes, c'est-à-dire audio-visuelles, et visent avant tout à acquérir la *pratique* de l'anglais pour des fins professionnelles immédiates. C'est le cas, par exemple, des standardistes qui reçoivent régulièrement des appels téléphoniques de correspondants anglophones ne parlant ni ne comprenant le français; c'est le cas de certains responsables et directeurs appelés à traiter régulièrement avec des organismes internationaux tels que l'UNESCO, la Banque Mondiale, la BIRD où les techniciens et experts anglophones sont majoritaires.

"A Yaoundé, par exemple, on compte ainsi trois (3) centres culturels:

1°- le Centre culturel Américain;

2°- le Centre culturel Anglais (ou le British Council);

3°- le Centre linguistique, institution camerounaise.

Provinces anglophones

"L'enseignement du français aux Anglophones est essentiellement l'oeuvre de l'Ambassade de France par ses services culturels et techniques. En 1965, à la demande du ministère de l'Information, l'émetteur de Buéa était remplacé par un émetteur plus puissant mis en place grâce aux fonds FAC. Il avait été convenu que cet émetteur, touchant pour la première fois toute la zone anglophone, diffusait deux fois par jour des cours de français pour le grand public qui n'avait pas encore de contact avec la langue française. Une équipe de professeurs de l'Assistance technique détachés du ministère de l'Information, commença dès mars 1965 l'opération *"Le français par la radio"*. Une méthode d'enseignement s'étendant sur deux années fut conçue et réalisée spécialement pour le Cameroun, sous forme d'émissions-radio, accompagnées de magazines illustrés; des groupes d'écoute pour adultes furent mis en place sous la conduite de moniteurs camerounais, rétribués grâce au Fonds d'intervention mis à la disposition de l'équipe du "Français par la radio".

Le bilinguisme à l'école

"Mais c'est surtout à l'école, au lycée et à l'université que le bilinguisme s'introduit et s'insère dans la vie camerounaise. L'orientation ici semble reposer sur les déclarations du Chef de l'État camerounais, à l'occasion du 4ème anniversaire de la Réunification, en octobre 1964, à Buéa:

> "Il n'est pas suffisant que les Camerounais occidentaux apprennent le français en deuxième langue, comme on peut le faire dans d'autres pays, par exemple au Nigeria. Il n'est pas suffisant que les Camerounais orientaux apprennent l'anglais en deuxième langue, comme on peut le faire en France. Il faut, au contraire, que dès l'école primaire, *tous les enfants* apprennent à s'exprimer couramment dans les deux langues."

... *L'école primaire!*

"L'anglais et le français seront donc enseignés dès l'école primaire, surtout dans les deux ou trois dernières années du cycle primaire. Le gouvernement Camerounais qui veut, à ce niveau, faire acquérir une *langue pratique*, a actuellement deux projets, l'un pour l'enseignement de l'anglais aux Francophones et l'autre pour l'enseignement du français aux Anglophones, projets pour le financement desquels il requiert et négocie une aide des Gouvernements et services culturels français d'une part, et anglais d'autre part.

"Le projet d'enseignement du français dans les écoles primaires anglophones comporte les objectifs suivants:

1°- L'enseignement primaire étant pour la majorité des élèves un enseignement terminal, les cours de français répartis sur trois ans doivent donner aux élèves une langue essentiellement pratique visant à permettre la communication entre citoyens du Cameroun. En fin d'études primaires, les élèves doivent pouvoir comprendre la radio, lire un peu le journal, s'exprimer avec des francophones sur des sujets quotidiens et éventuellement remplir des imprimés officiels.

2°- La méthode utilisée suivra dans ses principes celle expérimentée avec succès dans les cours du "français par la radio". L'accent sera mis sur l'établissement de la communication plutôt que sur une expression écrite parfaite.

En effet, bien que les élèves soient fortement motivés à l'apprentissage du français, il faut se rappeler que pour eux le français est une troisième langue et que le bilinguisme échouerait si, en voulant brûler les étapes, on amenait les élèves à la confusion de leurs deux langues d'enseignement. Le support d'émissions radiophoniques permettra de guider le maître dans sa progression et de faire assimiler correctement les structures essentielles du langage. Les centres d'intérêt et les démarches pédagogiques de la méthode seront définis en liaison étroite avec les nouveaux programmes de l'enseignement primaire tels qu'ils seront établis par l'I.P.A.R.

3°- Les maîtres seront aidés dans leur travail par une formation initiale courte et essentiellement pratique, par un matériel pédagogique qui les guide tout en laissant une place à leur initiative.

4°- Il est prévu que la formation des cadres et enseignants français aux divers niveaux sera assurée en France afin que les spécialistes camerounais puissent en fin de projet assurer le fonctionnement d'un enseignement bilingue.

5°- Il est prévu des stages de formation et d'information sur les méthodes et objectifs de l'enseignement pour les responsables de l'enseignement primaire, en particulier les inspecteurs, afin d'assurer l'intégration de l'opération dans le contexte plus général de l'éducation.

6°- Il est prévu que le français et ses méthodes d'enseignement feront l'objet d'un enseignement approfondi dans des écoles normales des provinces du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

"Par ailleurs, l'enseignement repose sur les méthodes et principes directeurs d'enseignement du français comme langue étrangère dans le cadre de trois (3) ans:

Principes directeurs de la méthode d'enseignement proposée et de sa réalisation

1°- Répartition sur trois (3) années:

- la première année, essentiellement orale, pour éviter les confusions avec la deuxième langue (anglais) demandera des émissions de radio, un livre du maître contenant conseils, exercices, suggestions d'activités;

- l'introduction à l'écrit pourra se faire en fin d'année par la lecture et la copie de phrases simples. Le support visuel (affiches, cartons illustrés) sera très simple;

- la deuxième et la troisième années présenteront en plus, un livre de l'élève, recueil de textes pouvant servir à divers usages. Des exercices écrits seront indiqués au maître dans son livre.

2°- Répartition hebdomadaire des émissions quotidiennes:

- *1ère semaine*

lundi	*mardi*	*mercredi*	*jeudi*	*vendredi*
leçon 1	leçon 1 (répétée)	leçon 2	leçon 2	enregistrement en direct

- *2ème semaine*

lundi	*mardi*	*mercredi*	*jeudi*	*vendredi*
leçon 3	leçon 3 (bis)	leçon 4	leçon 4 (bis)	émissions réalisées au Cameroun

- *L'enseignement en direct* permettra de faire entendre les animateurs, de bonnes classes, ou de coller à l'actualité, ou d'amener de la variété.

- L'émission enregistrée au Cameroun, avec le concours de compétences locales, permettra d'ajouter une "page locale" dans la progression à une méthode qui, tout en étant localisée, ne devrait pas être trop marquée par une insertion dans l'actualité.

3°- Méthodes de fabrication du support pédagogique:

A - L'appui depuis la France d'un Centre linguistique appliqué à l'enseignement du français langue étrangère permettra de bénéficier des dernières recherches et expériences dans ce domaine, et de donner des bases méthodologiques solides à une méthode réalisée en grande partie au Cameroun. Deux Camerounais en stage auprès de ce Centre pourraient participer à ces travaux.

B - Répartition des tâches:

1. *L'équipe de chercheurs universitaires,* aidée des stagiaires camerounais devra:

a) définir dans les détails la stratégie pédagogique à adopter;

b) établir la progression et les dialogues de base;

c) enregistrer 60 leçons de 10 minutes pour chacune des trois années;

d) préparer des dossiers prototypes (livre du maître, textes) pour les 10 ou 20 premières leçons de chaque année;

e) concevoir les supports visuels nécessaires;

f) aider à l'évaluation de chaque année, avant son adoption sous une forme définitive.

2. *L'équipe de spécialistes sur place* devra:

a) faire le matériel d'accompagnement de 40 ou 50 leçons chaque année;

b) aider à la conception et à l'évaluation de l'ensemble;

c) faire une émission en direct par quinzaine;

d) concevoir et faire enregistrer sur place 15 émissions par année spécialement adaptées au Cameroun.

3. *Les instituteurs* devront faire des suggestions pour des types d'exercices ou d'application (on pourrait doter de prix les meilleures suggestions).

4. *La radio locale* sera sollicitée de prêter son concours aux émissions en direct et aux enregistrements d'intérêt local.

"L'apport de l'Assistance technique française est importante et mérite une brève description:

Description des apports de l'Assistance technique française

- *Experts*

Des spécialistes de l'enseignement du français, langue étrangère, seront affectés au projet:

- 1 conseiller pédagogique pour le programme d'animation et d'évaluation;

- 1 conseiller pédagogique pour le programme de formation et de conception de la méthode;

- 6 animateurs pédagogiques répartis sur Buéa, Bamenda et Kumba.

Dans la phase préparatoire (1974-1975) et en attendant la formation en France de spécialistes camerounais de méthodologie, les assistants techniques du Centre linguistique de Buéa pourront collaborer à temps partiel aux travaux du Centre de formation. Le personnel d'assistance technique nécessaire à un enseignement renforcé du français dans les écoles normales pourra être défini avant la rentrée scolaire de 1975.

- *Bourses d'étude*

Deux bourses d'étude d'une durée d'une année scolaire (1974-1975) sont prévues pour la formation approfondie en France de deux maîtres bilingues camerounais à la méthodologie du français langue étrangère.

- *Fourniture et matériel*

	Francs français
- postes récepteurs 500 x 300 F	150 000
- matériel pédagogique: - livres du maître 500 x 10	5 000
- documents visuels 300 x 300	90 000
- livres des élèves 300 x 100 x 10	300 000
- émissions enregistrées	6 000

- *Fonds d'intervention*

Des crédits d'intervention, définis par années budgétaires permettront l'achat et le renouvellement de véhicules, de matériel de bureau ou de magnétophones de travail. Ils seront mis à la disposition de l'opération par l'intermédiaire de la Mission d'Aide et de Coopération selon la procédure du FAC.

Un renforcement de l'émetteur de BUÉA permettant une meilleure diffusion aux heures scolaires peut être envisagé dans ce cadre et pourrait faire l'objet d'un accord séparé entre les deux services ministériels concernés du Gouvernement camerounais (Éducation et Information) et le Gouvernement français.

"Une structure analogue est à l'étude pour une aide du Gouvernement britannique au Cameroun pour encadrer l'enseignement de l'anglais dans les écoles primaires des Provinces francophones. Objectifs et méthodes sont presque les mêmes:

> Au bout de trois (3) années de l'étude de cette langue, les élèves doivent pouvoir *s'exprimer avec les anglophones sur les sujets quotidiens, comprendre la radio, lire un peu le journal,* et *remplir éventuellement des imprimés officiels.*
>
> Quant à la méthode à employer, elle sera multiforme et variée selon la catégorie de personnes à laquelle elle s'adresse. Pour les élèves, qu'il s'agisse de l'enseignement donné par la radio ou par le maître, on suivra la progression ci-après:
>
> - comprendre
> - parler
> - lire
> - écrire
>
> L'aptitude à comprendre et à parler constitue la priorité des priorités.

"Mais l'effort camerounais en matière de bilinguisme, au cycle primaire, a été poussé bien plus loin, du moins à un stade expérimental. Il existe à Yaoundé une école primaire bilingue - ouverte depuis 1967, cette école compte en 1975/76, 1 336 élèves répartis presque à égalité entre francophones (50%) et anglophones (50%). Les élèves francophones apprennent l'anglais dès la première année d'entrée à l'école, soit à 6 ans; il en est de même des élèves anglophones pour le français. C'est la méthode directe qui est utilisée; le maître parle et enseigne directement en anglais ou en français, en se servant d'images. Les résultats sont excellents et les élèves suivent les enseignements en anglais ou en français. C'est le bilinguisme *individuel et intégral.* Néanmoins, les examens pour cette école font encore partie du système britannique et les élèves passent à la fin du primaire le "First School Leaving Certificate" dont les épreuves viennent de Buéa et donc pratiquement de Londres. Il en est de même de l'examen d'entrée en sixième. Mais ce n'est pas le bilinguisme qui est ici en cause, c'est l'harmonisation des deux systèmes d'enseignement hérités de nos deux anciens maîtres.

.... *Au secondaire*

"Ici nous retrouvons le même phénomène. Outre que dans tous les établissements les deux langues officielles sont enseignées obligatoirement, il existe des établissements bilingues: à Buéa se trouve un Lycée bilingue et à Yaoundé, un Collège bilingue.

"Pour ces établissements, les résultats, du point de vue du bilinguisme, sont encourageants. Voici ce qu'écrit à ce sujet M. J.P. GINESTIER, professeur de mathématiques au Lycée bilingue de Buéa, en décembre 1972:

> "Étant donné la structure actuelle ... du Lycée bilingue de Buéa, les résultats aux examens externes sont très encourageants et *la maîtrise de l'autre langue* dès la fin du premier cycle d'études est *une réussite presque totale*. En effet, les Anglophones atteignent presque le niveau des Francophones au BEPC: voici quelques-uns des résultats: (à noter que la moyenne de réussites est de l'ordre de 50% dans le pays pour les examens ci-dessous):

B E P C

	Candidats francophones	*Réussites*	%	*Candidats anglophones*	*Réussites*	%
1970	43	38	88 %	29	24	83 %
1971	32	30	94 %	41	32	78 %
1972	59	43	73 %	38	20	53 %

GCEO Level: FRANÇAIS

	Candidats francophones	*Réussites*	%	*Candidats anglophones*	*Réussites*	%
1970	0	0	-	27	25	93 %
1971	2	2	-	32	30	94 %
1972	3	3	-	38	37	97 % "

"Le bilinguisme, encore une fois, n'est pas en cause ici; seul encore une fois apparaît le problème d'un double système d'examen qu'il convient d'harmoniser.

.... *À l'université*

"Ce problème est résolu à l'université où les examens sont les mêmes pour tous, mais aussi le bilinguisme est intégral au niveau des étudiants. L'enseignement et l'examen se font en effet dans *la langue de l'enseignement*, suivant qu'il est anglophone ou francophone. C'est donc à l'élève à s'adapter. Pour donner cette aptitude à l'étudiant, il existe dans tous les établissements de l'université des *enseignants de formation bilingue* et des épreuves à coefficient très fort.

"Néanmoins, nous trouvons encore une section spéciale vouée au développement du bilinguisme. Il existe en effet, création unique au monde sinon en Afrique, une *Licence bilingue* délivrée par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et préparée dans la Section dite des *Études littéraires bilingues*. Les enseignements sont répartis à égalité: 50% de français et en français, et 50% d'anglais et en anglais. À la fin de la première année, les étudiants anglophones vont faire un stage d'une année dans un pays francophone, et les étudiants francophones effectuent un stage similaire dans un pays anglophone; jusqu'ici, c'est en Grande-Bretagne et en France que vont ces étudiants. Les étudiants sont ainsi parfaitement bilingues à la fin de leur cycle d'études menant à une Licence en quatre (4) ans.

.... *Dans la vie!*

"C'est le dispositif politique que nous venons de décrire. Il reste à jeter un regard sur ce qui se passe dans la vie pratique. Plusieurs situations sont observables:

1° - *La traduction*. Lorsque les deux interlocuteurs ne s'entendent pas, on procède à une traduction. Tous les services publics, de la Présidence aux Ministères, sont dotés d'un *service de traduction:* ce service est chargé de traduire tout texte qu'un autre service estime inexploitable sans traduction préalable. Il traduit également pour publication au *Journal Officiel*, tous les textes de lois, décrets, arrêtés, circulaires. Sont également traduits les discours publics du Chef de l'État. Dans certaines réunions regroupant anglophones et francophones, il est assuré une traduction simultanée: c'est le cas, notamment, à l'Assemblée Nationale.

2° - *Le bilinguisme*. Dans quelques réunions, les interventions se font indifféremment en anglais et/ou en français, sans traduction. Ceci est notamment le cas, dans les Conseils et Assemblées de l'Université de Yaoundé, tant au niveau des enseignants qu'au niveau des étudiants. À ce niveau, il existe une *certaine fierté* pour les Anglophones à pouvoir suivre ou même soutenir les débats en français et vice-versa.

Tous les imprimés, papiers et enveloppes en-têtes officiels sont bilingues.

Au niveau de *l'information* également, le quotidien national, *Cameroon Tribune*, paraît en français et comporte une édition anglaise, mais hebdomadaire, soit tous les vendredis.

À l'exception de la station provinciale de Garoua dans le Nord, la Radio Nationale à Yaoundé, et les stations provinciales de Buéa et Douala émettent dans les deux langues officielles, en plus de tranches d'émissions réservées aux langues nationales. Voici, à titre d'exemple, la répartition des programmes de la *journée du lundi*, selon la grille actuellement en vigueur, pour la station nationale de Yaoundé:

5h58	-	6h00	Indicatif de la station
6h00	-	6h05	Annonce de début; publicité
6h05	-	6h25	La vie de chez nous (Ewondo)
6h25	-	6h29	Intermède; publicité
6h29	-	6h30	*Pause no 1 (Début des PLA)*
6h30	-	6h45	Rythm at Dawn
6h45	-	6h59	THE NEWS
6h59	-	7h00	*Pause no 2 (Début des PLF)*
7h00	-	7h15	CAMEROUN-MATIN
7h15	-	7h25	Intermède; publicité
7h25	-	7h35	Bonne Fête (SEBE NJOH)
7h35	-	8h00	Bonne matinée (1ère partie)
8h00	-	8h05	CAMEROUN FLASH
8h05	-	8h30	Bonne matinée (2ème partie)
8h30	-	8h31	Indicatif de la station

Journée du lundi (suite)

11h58	-	12h00	Indicatif de la station
12h00	-	13h59	Cameroun - Magazine avec CAMEROUN - MIDI à 13h00
13h59	-	14h00	Pause no 3 (*fin PLF; début PLA*)
14h00	-	14h05	NEWS FLASH
14h05	-	15h00	Luncheon Date (Paul KODE)
15h00	-	15h15	THE NEWS
15h15	-	15h29	High Life Hits
15h29	-	15h30	*Pause no 4 (fin PLA; début PLV)*
15h30	-	15h45	Le Cameroun en marche (Ewondo)
15h45	-	16h00	" " " " (Bassa)
16h00	-	16h15	" " " " (Bamiléké)
16h15	-	16h30	" " " " (Bafia)
16h30	-	16h45	" " " " (Maka)
16h45	-	17h00	" " " " (Baya)
17h00	-	17h30	Bonsoir le Cameroun (Ewondo)
17h30	-	17h40	Changement de fréquence des émetteurs Ondes Courtes
17h40	-	17h50	Informations en Baya
17h50	-	18h00	" " Bafia
18h00	-	18h10	" " Ewondo
18h10	-	18h20	" " Bassa
18h20	-	18h29	" " Bamiléké
18h29	-	18h30	*Pause no 1 (fin PLV; début PLA)*
18h30	-	19h00	Writers' Club (Paul KODE)
19h00	-	19h30	Our Cultural Heritage (Sammy ANGUH)
19h30	-	19h44	THE NEWS

Journée du lundi (suite)

19h44	-	19h45	*Pause no 2 (fin PLA; début PLF)*
19h45	-	20h00	Intermède; publicité
20h00	-	20h20	CAMEROUN - SOIR
20h20	-	20h40	Avis et communiqués; publicité
20h40	-	20h55	UNC Informations (Jules ATANGANA)
20h55	-	21h05	Intermède
21h05	-	21h20	Vive le sport (Abel MBENGUE)
21h20	-	21h30	Intermède
21h30	-	21h55	À l'écoute de nos Communes (JV TCHIENEHOM, Albert MBIDA, M'BA BIGIO)
21h55	-	22h00	Intermède
22h00	-	23h00	Le journal de 22h00 (Joseph Marcel NDI, Blasie MOUSSA, Albert MBIDA)
23h00	-	24h00	Service de nuit
24h00			Indicatif de la station

Et à BUÉA pour la même journée:

Monday:

6.00	-	6.05	Programme parade
6.05	-	6.10	Morning prayers
6.10	-	6.15	Religious music
6.15	-	6.25	Local News
6.25	-	6.45	Radio Tit Bits
6.45	-	7.00	NATIONAL AND WORLD NEWS (relais de Yaoundé)
7.00	-	7.15	CAMEROUN - MATIN (relais de Yaoundé)
7.15	-	7.50	Old Timers
7.50	-	8.15	African Dialogue (French by Radio)
8.15	-	8.30	Variety music
8.30			Close down for the morning

Monday: (suite)

12.00	-	13.59	Cameroun Magazine avec CAMEROUN - MIDI à 13.00
13.59	-	14.00	*Pause*
14.00	-	14.05	NEWS FLASH (relais de Yaoundé)
14.05	-	15.00	Luncheon Date (Paul KODE) Multiplex
15.00	-	15.15	NATIONAL AND WORLD NEWS (relais de Yaoundé)
15.15	-	15.30	Pop Music
15.30	-	15.45	Junior Classics (Caroline IJANG AKUTU)
15.45	-	15.55	Local News
15.55	-	16.00	Musical Interlude
16.00	-	16.15	INFORMATIONS en Douala
16.15	-	16.30	Magazine de 1'UNC en Douala
16.30	-	16.45	INFORMATIONS en Mungaka
16.45	-	17.00	Magazine de 1'UNC en Mungaka
17.00	-	17.25	United Nations Quarter Hour
17.25	-	17.30	Change of Frequency
17.30	-	18.00	African Dialogue
18.00	-	18.15	Development Quarter Hour (S. ASUNKWAN)
18.15	-	18.30	Long Live Sports (Henry BURNLEY)
18.30	-	18.40	Local News
18.40	-	19.00	Radio Tit Bits
19.00	-	19.30	Our Cultural Heritage (S. ANGUH) (relais de Yaoundé)
19.30	-	19.45	NATIONAL AND WORLD NEWS (relais de Yaoundé)
19.45	-	19.46	*Pause*
19.46	-	20.00	Radio Service
20.00	-	20.20	CAMEROUN - SOIR (relais de Yaoundé)
20.20	-	20.40	Intermède
20.40	-	20.55	UNC Informations (J. ATANGANA) (relais de Yaoundé)

Monday (suite)

20.55	-	20.58	Intermède
20.58	-	21.28	À l'écoute de nos Communes (JV TCHNIENEHOM, Albert MBIDA) (relais de Yaoundé)
21.28	-	21.29	Intermède
21.29	-	21.30	*Pause*
21.30	-	21.40	Local News
21.40	-	22.00	Variety Music
22.00	-	22.30	Radio Theatre
22.30	-	22.55	Bed Time Melodies
22.55	-	22.59	News Summary
22.59	-	23.00	Close down for the day

"Les reportages sportifs sont bilingues, c'est-à-dire deux journalistes, l'un anglophone, l'autre francophone, répartissent à égalité les minutes de reportage.

"Et dans la rue? Ici le problème au niveau des zones limitrophes a été réglé par le recours à un anglais argotique local appelé "Pidgin", argot parlé presque par toute la population à Douala et dans les environs, dans un rayon très vaste, pouvant aller jusqu'à 100 km, surtout du côté Nord et Ouest.

"En conclusion, sur cinq millions (5 000 000) d'habitants que compte la République Unie du Cameroun, quatre millions (4 000 000) sont francophones et un million (1 000 000) sont anglophones. Les relations entre ces deux "phonies" sont placées sous le signe de l'union nationale, c'est-à-dire par une volonté d'unité, dans l'harmonie et l'équilibre. Attentif surtout à ne pas inquiéter la minorité (anglophone), en lui donnant le sentiment que la majorité (francophone) veut l'assimiler, le Gouvernement s'emploie à promouvoir un *bilinguisme officiel et intégral*. Quant aux usagers, ils suivent cet effort sans peine, puisqu'il n'exige d'eux aucun sacrifice fondamental; parlant déjà la langue maternelle nationale, le Camerounais utilise les langues officielles surtout à des fins professionnelles et d'utilité pratique et presque pragmatique. Ce sont des langues de travail pour lui; aucun problème d'hégémonie ou de rivalité ne se pose. On a en somme l'impression que ce sont deux langues-soeurs, rivales ailleurs, et fraternisant en terre étrangère, en terre africaine et camerounaise. Terre d'accueil et d'hospitalité à

deux grandes langues internationales, le Cameroun, par son bilinguisme, s'est vu attribuer l'honneur d'abriter des réunions et/ou des sièges d'organismes internationaux. C'est à Yaoundé que furent négociés les accords économiques entre l'Afrique et la CEE; tout récemment, l'Unesco a choisi Yaoundé pour être le siège régional d'un *Centre de promotion du livre en Afrique*.

"Le bilinguisme du Cameroun a, par conséquent, une signification non seulement nationale, mais inter-africaine et internationale."

Le PRÉSIDENT remercie M. CORBEIL. Faisant ensuite le point sur les trois communications entendues depuis le début du Colloque et relatives aux rapports entre le français et l'anglais dans trois territoires différents, les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Cameroun, il signale aux participants qu'à la fin de l'après-midi et vu l'absence de M. SOUNDJOCK, un débat pourra s'élever sur les deux premières communications seulement. Au cours de ce même débat, dit-il, les participants auront également la possibilité d'interpeler les trois conférenciers de l'après-midi qui parleront des rapports entre le français et l'anglais sur le plan de l'universalité. Ceci dit, il invite le premier de ces conférenciers, M. André DANZIN, Directeur de l'Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique à présenter son exposé sur *Le français et l'anglais en contact sur le territoire français dans le monde scientifique et industriel*.

M. DANZIN:

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Beaucoup plus qu'un rapport structuré, je voudrais - je pense que c'est comme cela que je puis être utile sur le sujet qui vous préoccupe - vous apporter un témoignage. Témoignage qui s'étage dans le temps, l'observation d'une trentaine, trente-cinq ans derrière nous et observation qui va être, si vous le voulez bien, limitée au monde des Sciences Physiques d'une part, et au monde industriel d'autre part. On a mis sur le papier que vous avez et qui constitue le programme: "sur le territoire français". En réalité, évidemment, je déborderai le territoire français, puisque, bien que la situation soit dégradée, je veux rassurer tout de suite tout le monde: les Français continuent généralement à parler français entre eux sur le territoire national, encore que cette règle comporte quelques exceptions, comme vous allez le voir.

Un témoignage, parce que j'appartiens à cette génération où l'on n'apprenait pas de langue vivante; on considérait que la formation d'un homme qui devait se destiner aux sciences exactes ou à la technique était essentiellement mathématique et qu'elle devait avoir comme fondement une bonne connaissance du grec et du latin, accessoirement d'une langue vivante qu'on apprenait pour sa culture et non pas pour la pratiquer. Il semblait d'ailleurs que la pratique effective d'une langue étrangère était dégradante, que le français était suffisant en lui-même et qu'après tout, les gens n'avaient qu'à apprendre notre langue s'ils voulaient nous parler. Cette position qui était nôtre il y a une quarantaine d'années n'est pas inconnue aujourd'hui, mais la langue qui a ce privilège n'est plus la langue française.

En ce qui concerne les industriels, ce sont évidemment des fabricants, mais ce sont aussi et d'abord des marchands. Depuis que la France fait un effort considérable à l'exportation, les industriels français ont appris, ont dû apprendre à parler la langue de leurs clients et il faut reconnaître que la langue qui est généralement pratiquée par leurs clients est le plus souvent l'anglais, soit qu'on s'adresse à des pays traditionnellement anglophones, soit qu'on s'adresse à des pays arabes ou à des pays du Moyen-Orient ou de l'Extrême-Orient qui ont adopté l'anglais comme langue de travail, soit qu'on s'adresse - et c'est plus préoccupant - aux partenaires européens qui, peu à peu, ont glissé du français à l'anglais. Lorsque, il y a une vingtaine d'années, je me rendais en Pologne ou dans des pays du monde de l'Est et même au Danemark ou en Hollande, je rencontrais des gens dont la pratique du français était suffisamment courante. Leurs connaissances étaient assez satisfaisantes pour que la langue d'échange soit le français. Lorsque, maintenant, nous nous déplaçons dans des générations plus jeunes et dans ces mêmes pays, la langue pratiquée est la langue anglaise. Chez les Scandinaves, bien entendu, c'est l'anglais qui prédomine et presque totalement, mais lorsqu'on parle à des Allemands, c'est également l'anglais; les Français n'essaient plus d'employer le médiocre allemand qu'ils savent; les Allemands n'utilisent plus le français que, cependant, ils connaissent mieux qu'on croit, mais finalement, la conversation s'établit en anglais. Dans les nouvelles générations, nos interlocuteurs italiens eux-mêmes tendent eux aussi, et ceci est beaucoup plus surprenant, à employer l'anglais.

L'anglais est donc devenu la langue internationale pour les transactions commerciales. Plus encore, alors que l'anglais était la langue de négociation, mais que les textes définitifs, les contrats, les traités en quelque sorte étaient jusqu'à il y a une dizaine d'années écrits dans la langue du pays qui contractait ou simultanément en français et dans la langue du pays traitant, on tend maintenant à voir des contrats exclusivement rédigés en anglais. Ce qui n'est pas sans certaines menaces et certaines ambiguïtés, car, lorsqu'on va au fond des

choses, on s'aperçoit que les industriels français pratiquent un anglais généralement fruste et déformé, limité à un vocabulaire de quelques centaines de mots. Quant à leurs partenaires, ils ne sont pas tellement plus édifiés qu'eux. Il y a là un danger certain d'ambiguïté, de difficultés lorsque l'on va jusqu'à la chose écrite par des gens qui n'ont pas une pratique tout à fait contrôlée de la langue qu'ils emploient.

Un autre phénomène à signaler a été assez bien décrit dans *"l'Imprécateur"*. C'est l'apparition de l'anglais à l'intérieur des sociétés françaises lorsque ces sociétés sont des filiales de sociétés multinationales. On y parle souvent un anglais impur, mais qui n'est pas très mauvais, et on y parle un charabia franglais assez extraordinaire; ceci rappelle une conférence donnée par un dirigeant d'une société appartenant à une affaire multinationale. Il était Français et, si j'ai bonne mémoire, il nous avait raconté, lors de sa présentation, qu'"il était concerné dans son avancement, car il rapportait au staff au lieu du vice-président en charge du marketing". En français normal, il voulait dire: "qu'il avait reçu de l'avancement et qu'il rendait compte au Comité de direction générale et non plus au Directeur commercial". Je reviendrai tout à l'heure sur d'autres aspects sociaux de ce problème.

En ce qui concerne le monde scientifique, il est moins étonnant que l'on recourre beaucoup à l'anglais et, pour les jeunes générations au moins, à un anglais qui est d'assez bonne qualité, parce que des études ont été complétées par des stages en Grande-Bretagne ou, plus souvent encore, aux États-Unis. Il ne faut pas s'étonner que les scientifiques adoptent une langue support parce qu'ils ont un très grand besoin de communication, ils ne veulent pas perdre de temps ou risquer des malentendus qui ne manquent pas d'intervenir lorsqu'on fait appel à un interprète et nous retrouvons ici des traditions très anciennes. Le monde ancien a longtemps parlé grec chaque fois qu'il s'agissait de parler de connaissances scientifiques, techniques ou philosophiques. Le relais par le latin a duré ensuite plus d'un millénaire, le français a été la langue de culture de quelques siècles, un ou deux au moins, et on arrive à une période - dont j'ignore évidemment la durée - mais où l'anglais est le véhicule principal de la pensée scientifique. C'est un constat, peut-être douloureux pour le Français, mais je crois qu'il faut avoir le courage de faire ce constat.

Cette situation est d'ailleurs amplifiée par des mesures plutôt curieuses. Comme je viens de l'industrie et que j'ai pénétré dans la recherche scientifique publique depuis relativement peu de temps, j'ai encore des facultés d'étonnement, par exemple celle-ci: dans la recherche publique, les chercheurs sont jugés dans leur avancement sur la quantité de citations que l'on fait de leurs publications et ces citations ont d'autant plus de prix qu'elles proviennent de publications scientifiques

étrangères, notamment américaines. Si bien que l'on induit dans l'esprit du jeune chercheur que l'un des critères de sa réussite sera d'avoir publié en anglais et, si possible, dans un journal américain. L'un des premiers effets de cette course à ce type de notoriété, c'est que les chercheurs vont publier directement en anglais sans passer par le français qui est pourtant leur langue maternelle.

Lorsqu'un congrès se tient en France sur des sujets scientifiques, les trois quarts des communications sont faites en français; s'il s'agit de sujets très techniques, la traduction simultanée est difficile et, en général, sur des sujets comme la biologie, ou l'informatique, ou l'électronique, ou la physique nucléaire, l'auditoire, qu'il soit français ou venant de différents pays, adopte l'anglais comme langue de discussion, même s'il existe une traduction simultanée.

Ainsi, pour la communication de la connaissance dans la vie scientifique courante, la circulation de la connaissance se fait non seulement par les papiers, mais mieux encore par les hommes; nous recevons donc à Paris et dans les principales villes universitaires françaises beaucoup de professeurs et de chercheurs étrangers. La langue d'échange est aujourd'hui généralement l'anglais.

Peut-on retourner l'événement et prendre des décisions de nature à mieux défendre la langue française en raison de sa très grande richesse culturelle et de ses qualités de clarté en matière scientifique? Il serait souhaitable d'aller dans ce sens, parce que, me semble-t-il, ce retrait relatif du français a des conséquences qui ne sont pas sans gravité, dont certaines sont de nature sociale et d'autres de nature culturelle.

Dans le domaine social, il faut bien voir que, un peu comme il s'est produit au Québec ou comme il s'est produit en Belgique en pays flamand dans la pratique d'une langue dominante importée, il s'établit une certaine sédimentation sociale certainement nuisible. Comme je l'ai déjà dit, le phénomène est déjà saisissable à l'intérieur de certaines filiales de sociétés multinationales. C'est à partir d'une certaine couche de cadres supérieurs que l'on pratique l'anglais; le reste du peuple des employés et des ouvriers ne parle pas la langue de la société-mère, généralement anglo-saxonne. De cette situation naît une différence dans la nature des relations qui s'établissent entre l'aristocratie qui parle l'anglais en plus du français et les autres qui ne savent que le français. Si, d'une manière qui reste à étudier, on ne remédie pas à cette situation, des phénomènes de rejet social apparaîtront du type de ceux que l'on connaît dans les pays où la minorité linguistique s'appuie sur sa langue pour une protestation dont la nature profonde est plus sociale que linguistique.

Les jeunes chercheurs, quelles que soient leurs opinions politiques - et on sait qu'ils représentent souvent ou croient représenter des intérêts de nature populaire - pratiquent généralement cette mise à distance par rapport aux autres en donnant une préférence systématique à l'anglais.

Il y a aussi des aspects culturels, mais là, j'ai peut-être des a priori et vous m'excuserez d'être partial. Je pense en effet que l'expression française est une expression de clarté, que la langue française est le support d'une logique, qu'elle est peut-être moins que l'allemand propre à l'imagination, ou moins que l'anglais propre à l'action, mais qu'il y a dans la formation française une certaine préparation à la synthèse et à la communication. Je crois qu'apprendre à penser en français, c'est une sorte d'hygiène logique qui conduit à une clarification dans l'expression. Il serait dommage que le monde scientifique se prive de cet outil de clarté, de cet outil de synthèse. Personnellement, je pense que le phénomène est probablement encore plus profond. À la lumière de ce que nous apprennent les études sur l'architecture des systèmes informatiques, langage et structure du cerveau ne sont probablement pas indépendants. Or, le cerveau humain n'est pas construit à la naissance; il s'élabore plus particulièrement au début de la vie consciente, des premiers mois à la troisième ou quatrième année. L'acquisition de la langue fixe une certaine logique et conduit à certains modes de pensée. Si l'anglais nous envahit, nous aurons perdu un instrument qui, à mes yeux, a un prix quasi infini, car il conditionne la richesse de variétés, de pluralisme des formations et des cultures dont nous sommes les héritiers.

Mais alors, quoi faire lorsqu'on a une responsabilité scientifique ou industrielle? En premier lieu, il faut être pratique et il n'est pas question que des résultats scientifiques français ou que des produits industriels nationaux restent ignorés du reste du Monde parce qu'on refuserait le pas en avant qui consiste à faire connaître le résultat des travaux scientifiques ou les propriétés des produits en s'exprimant dans la langue la plus intelligible de ses auditeurs ou de ses clients. Et par conséquent, il faut admettre qu'un certain nombre de résultats doivent être exprimés en anglais en reconnaissance du fait que l'anglais occupe aujourd'hui dans le Monde une place privilégiée.

C'est pourquoi, après quelques hésitations d'ailleurs, et après avoir pris des contacts aux niveaux nécessaires quant à la sauvegarde de la langue française, nous avons, à l'Institut de Recherche que je dirige, accepté que certaines publications soient faites directement en anglais et que la diffusion de nos résultats se fasse dans le Monde, sans que nos correspondants aient l'obligation de traduire à partir d'une autre langue que l'anglais. Mais, simultanément, nos chercheurs sont sollicités:

- de donner simultanément à la rédaction anglaise un résumé, assez ample, en français, de telle sorte que le lecteur francophone ait la connaissance très rapidement et très facilement du contenu;

- de publier une partie de leurs résultats originaux exclusivement en français, la rédaction étant précédée par un résumé écrit par eux-mêmes en anglais, de manière à éviter de perdre aucun point saillant.

Je ne vous cache pas que je souhaiterais que la publication puisse, à chaque fois, être faite in extenso en anglais et en français, mais ceci pose des problèmes budgétaires non négligeables et, pour l'instant, nous y avons renoncé.

Une deuxième mesure à prendre est pour les francophones de s'exprimer en français chaque fois qu'ils savent que leur auditoire les comprendra. A la Commission Européenne de Bruxelles, depuis l'entrée dans le Marché Commun de la Grande-Bretagne, on parle anglais, alors que précédemment on parlait français. Mais, lorsqu'on parle français, on s'aperçoit que tout le monde comprend, y compris les Britanniques. Je crois donc que, pour un Français, ou pour un Belge, il est de son devoir personnel et de son devoir vis-à-vis de la langue qu'il représente, de s'exprimer dans sa langue maternelle. L'effort d'adaptation que l'on demandera ainsi aux auditeurs non francophones sera bénéfique; notre pensée s'exprimera, en effet, avec toutes les nuances que l'on voulait donner, ce qui est difficile dans une langue qu'on possède mal.

Je suppose que vous avez déjà dit, au cours de ce Congrès, que ce qui en dernier ressort fait lire le français, c'est la qualité du travail qui est rédigé. Lorsqu'un très bon article est publié par un auteur qui est connu comme disant scientifiquement ou industriellement des choses sérieuses, même en français, il est lu dans le monde, parce que les gens désirent en connaître la substance et passent sur la difficulté de la langue. Pour défendre une langue, il ne s'agit pas seulement de la pratiquer; il s'agit en premier lieu de lui faire recouvrir des choses essentielles. En matière de recherches scientifiques, la langue sera défendue par la qualité de la recherche scientifique française; en matière industrielle, si des relations suivies s'établissent, le client finit lui aussi par pratiquer la langue de son fournisseur.

Et enfin, un travail en profondeur de défense de la langue peut se faire, si l'on remarque que la science et la technique sont aujourd'hui des matières de formation, surtout pour les pays en voie de développement, spécialement pour les pays en voie d'industrialisation rapide. Et c'est toujours une très grande joie lorsqu'on va à l'étranger, en Iran, en Syrie, ou en Amérique du Sud, de rencontrer des gens qui ont une très bonne pratique de notre langue parce qu'ils ont fait des études dans notre pays ou parce qu'ils ont été formés par des professeurs de français.

Il y a là une sorte de forme offensive de défense de la langue française, celle de lui demander de transmettre des connaissances, d'assurer des formations. C'est pourquoi on devrait, à mon sens, accueillir dans les laboratoires français davantage de chercheurs étrangers et organiser davantage de cours de formation en français sur des techniques nouvelles, particulièrement sur les techniques destinées à appuyer les travaux d'ingénieurs, la physico-chimie, l'électronique, l'informatique, l'énergétique, le nucléaire et d'autres disciplines sur lesquelles nous avons beaucoup à transmettre et que l'étranger apprendra très volontiers en français, si notre communication a beaucoup de substance. Et si j'ai exprimé des craintes sur la place actuelle de notre langue, je suis en revanche tout à fait convaincu que, dans les domaines scientifiques et techniques, notre apport peut être encore considérable.

Alors, voyez-vous, après avoir commencé par un témoignage un peu attristant de recul, je voudrais conclure en remarquant que la France et les pays francophones ont des richesses culturelles et des richesses scientifiques telles que le mouvement n'est pas irréversible et que, sans prétendre à reconquérir la position du premier rang, nous avons toutes les raisons de penser que peuvent se consolider des situations du type de celle qui vient de nous être décrite au Cameroun, où les deux langues officielles sont l'anglais et le français, où le français est pratiqué par la quasi-totalité de la population instruite, celle qui peut prétendre avoir des responsabilités. Car il y a une combinaison gagnante à jouer, en comptant sur la puissance des industries qui se développent dans les zones francophones et sur la qualité de la recherche scientifique qui est émise par des francophones. Nous avons là encore des moyens de faire non seulement une belle défensive mais aussi, je l'espère, de nous placer sur le terrain de l'offensive. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT remercie M. DANZIN "d'un diagnostic qui, heureusement", dit-il, "ne va pas sans remède". Puis il cède la parole à M. J.A. BACHRACH, Directeur de la division de la traduction des Communautés Européennes à Luxembourg, qui a choisi de modifier légèrement le sujet de son exposé et d'étudier *Le français et l'anglais dans les organismes internationaux, tout particulièrement en Europe.*

M. BACHRACH

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole. Je ne suis pas Français et je ne peux guère me dire francophone, bien que je manie la langue française grâce, d'ailleurs, à l'enseignement que j'ai reçu dans cette honorable maison où nous nous trouvons en ce moment.

Contrairement à ce que d'aucuns auraient pu penser, je ne traiterai ni de la traduction, ni de ses difficultés; je ne crois pas que ce soit ici ni le lieu, ni l'occasion d'en parler. Je voudrais plutôt parler de la langue française et de la langue anglaise en tant que langues originales, donc langues d'expression soit orale, soit écrite, langues de rédaction des documents qui parviennent à la traduction.

Lorsqu'on contemple les cartes linguistiques de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, on est frappé, à première vue, par le fait que celle de l'Europe comprend une grande variété de langues reconnues par les constitutions des États, alors qu'en Amérique du Nord se trouvent côte à côte deux langues officielles: l'anglais aux Etats-Unis; l'anglais et le français au Canada. À juste titre, on peut donc parler ici de concurrence entre le français et l'anglais.

En Europe occidentale, par contre, le français ne se trouve pas uniquement confronté à l'anglais, mais aussi à l'allemand, à l'italien, au néerlandais, aux langues scandinaves, à l'espagnol, au portugais, etc. Certes, ceci n'a pas toujours été le cas, car, comme chacun sait, le latin était universellement employé jusqu'au règne de Louis XIV, tant pour les publications de caractère scientifique que pour celles d'intérêt politique. Les traités conclus entre les États étaient eux-mêmes rédigés en latin et c'est seulement lorsque les traités de Nimègue, en 1678, eurent confirmé la puissance du Roi Soleil, et donc de la France, que le français commença à remplacer le latin dans tous les domaines. Le rayonnement du français en Europe a grandement été influencé par l'expulsion, après la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, de quelque cent mille Huguenots qui s'établirent à l'étranger. En 1713, le français devint enfin la langue des traités à l'occasion de la paix d'Utrecht et de Rastadt.

Au XVIIe siècle, tout ce qui est français est à la mode et partout imité. La langue française se répand rapidement parmi l'aristocratie, les souverains et les gens cultivés en général. Cette tendance s'affirme au XVIIIe siècle, puis la Révolution française ainsi que les guerres et occupations de l'ère napoléonienne parachèvent l'hégémonie de la langue française tant comme langue diplomatique que langue scientifique. Toutefois, il ne faut pas conclure que le français était l'unique langue employée.

Pendant l'entre-deux-guerres, un certain recul en faveur de l'anglais a pu être constaté. Ce phénomène s'est accentué depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Cependant, je suis personnellement d'avis que le recul du français par rapport à l'anglais dans le secteur privé, ne signifie nullement que le français n'ait pas continué à affirmer son rôle de langue diplomatique dans les relations internationales.

La situation dans les organisations internationales:

Avant la première guerre mondiale, au moins deux grandes organisations internationales ont retenu l'attention du public: la Croix Rouge, fondée par la Convention de Genève de 1864, et la Cour permanente d'arbitrage, fondée à la suite de la 2ème Conférence de La Haye, en 1907.

Ces deux organisations avaient et ont encore, pour autant qu'elles existent toujours, le français et l'anglais comme langues officielles. En ce qui concerne la plus ancienne des deux, la Croix Rouge, le français semble être, encore aujourd'hui, la langue administrative du siège à Genève, mais pour les communications avec les organisations nationales, l'anglais est souvent employé lorsqu'il s'agit de pays non francophones. À la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, le français était la langue principale, mais chez son successeur, la Cour internationale de Justice, l'anglais semble primer à l'heure actuelle.

La situation à la Société des Nations, fondée en 1920, était très particulière. Les langues officielles étaient l'anglais et le français, mais lors des assemblées et autres réunions, chacun avait la possibilité de prendre la parole en sa propre langue, à condition toutefois de se faire accompagner par un interprète. Pour l'usage interne, une parité complète entre les deux langues était respectée, mais en ce qui concerne les rapports et autres documents présentés, l'anglais a eu une légère avance sur le français comme langue originale.

Il existe, cependant, une autre organisation internationale dont la fondation remonte au XIXe siècle, à savoir: l'Union Postale Universelle, fondée en 1874, à Berne, et qui aujourd'hui fait partie de la famille des organismes de l'O.N.U., où la seule et unique langue officielle est le français. Les États membres l'ont choisie comme langue des postes de même que, plus tard, l'anglais sera choisi comme langue de l'aviation.

Après la seconde guerre mondiale, une pléthore d'organisations internationales ont vu le jour, à commencer par l'Organisation des Nations Unies qui, en 1945, remplaçait la Société des Nations. La Charte existe en cinq versions: anglais, chinois, espagnol, français et russe, toutes faisant foi. Au bureau de Genève, ainsi que dans les autres organismes des Nations Unies, tels l'UNESCO à Paris, l'O.A.A. (Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture) à Rome, l'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé) à Copenhague, l'O.I.T. (Organisation internationale du Travail) et l'O.M.M. (Organisation météorologique mondiale) toutes deux à Genève, l'A.I.E.A. (Agence Internationale de l'Énergie Atomique) à Vienne, pour en énumérer quelques-uns, le français et l'anglais ne sont généralement pas les seules langues officielles, mais s'intègrent dans un régime linguistique comprenant plusieurs autres langues. D'après les statistiques, l'anglais occupe la première place comme langue originale.

Ce même phénomène s'est produit à la suite de la transformation, en 1961, de l'O.E.C.E. (Organisation Européenne de Coopération Économique) en O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement Économique), lorsque les Etats-Unis, le Canada et, quelques années plus tard, le Japon, devinrent membres de cette organisation.

Dans le domaine militaire, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, fondée en 1949, a également pratiqué le régime des deux langues officielles: le français et l'anglais. Il est certain que, lorsqu'en 1966, la France a quitté l'Organisation militaire tout en restant membre de l'alliance, l'emploi du français dans les différentes parties de l'OTAN a régressé. Toutefois, en ce qui concerne la NAMSA (Agence de l'OTAN d'entretien et d'approvisionnement) ayant son siège à Luxembourg, il m'a été signalé que, depuis environ un an et demi, l'emploi du français comme langue originale de divers textes a marqué une progression; ceci serait également le cas au siège de l'OTAN à Bruxelles. On peut considérer que 90% des textes techniques sont rédigés en langue anglaise, alors que le français est plutôt utilisé pour les textes à caractère juridique ou politique.

Au Conseil de l'Europe à Strasbourg, l'usage du français et de l'anglais se maintient généralement à un niveau égal, quoique une baisse légère du français ait été enregistrée récemment.

Le régime linguistique des institutions des Communautés européennes:

Le régime linguistique adopté par les Communautés européennes offre des aspects particulièrement intéressants.

Lorsque la première des trois communautés, la C.E.C.A. (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier) a été fondée, à la suite de la signature du Traité de Paris, en 1951, ce texte ne faisait foi qu'en une seule langue: le français. Les versions allemande, italienne et néerlandaise n'avaient pas plus de valeur que celle généralement accordée à des traductions non authentifiées. Toutefois, était prévu un régime de quatre langues officielles, égales entre elles, à savoir: l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais. Cette décision, contenue dans le protocole de la Cour de Justice de la C.E.C.A., n'a pas seulement été inspirée par le souci de donner à chacun la possibilité de s'exprimer dans sa langue maternelle, tant par écrit qu'oralement, mais aussi parce que les décisions de la Haute Autorité sont immédiatement applicables dans les divers pays membres, dès leur publication au *Journal Officiel*. Ces textes font donc foi dans chacune des versions.

Les traités de Rome, instituant en 1958 la C.E.E. (le Marché Commun) et la C.E.E.A. (EURATOM), font foi dans toutes les langues. Depuis la fusion des exécutifs, en 1967, une seule Commission met en oeuvre les trois traités, qui eux n'ont pas encore été fusionnés. La Cour de Justice étend sa juridiction aux trois Communautés, qui tombent également sous la compétence et le pouvoir du Conseil des Ministres et d'une Assemblée parlementaire, communément appelée Parlement Européen.

Avec l'élargissement du nombre de pays membres, de six à neuf, dont le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark, les langues officielles ont inclu l'anglais et le danois et sont ainsi passées de quatre à six. Dans de rares cas, l'irlandais ou gaélique s'y ajoute et ceci ne se justifie que par les quelques bouts de phrases prononcées par certains parlementaires irlandais au début de leurs interventions, aux réunions du Parlement Européen.

Avec l'afflux d'un nombre important de fonctionnaires de langue maternelle anglaise, qui, avec les Danois, sont venus grossir les rangs des non-francophones, on aurait pu s'attendre à un recul spectaculaire de la langue française. Or, le contraire s'est produit - et je m'excuse de n'être pas d'accord avec M. DANZIN qui m'a précédé - la grande majorité des textes continue à être rédigée en français et, lors des réunions internes, les délibérations se poursuivent principalement en français. On m'a toutefois signalé que, bien qu'au Parlement Européen la majorité

des textes soit rédigée en langue française, l'écart avec le nombre de textes rédigés dans les autres langues est beaucoup moins important que dans les autres institutions communautaires.

À la Cour de Justice des Communautés européennes à Luxembourg, la langue de la procédure est celle de la partie plaignante, mais les délibérés sont invariablement prononcés en français, de sorte que l'on peut valablement affirmer que le français est toujours la langue la plus employée au sein de cette institution.

Je m'abstiens volontairement de vous donner des chiffres comparatifs, car je me méfie des statistiques qui, semblables à un bikini, exposent beaucoup tout en voilant l'essentiel.

Conclusions:

Il est bien évident que dans un régime multilingue l'interprétation pour les communications orales et la traduction pour les textes écrits sont devenues indispensables. La compréhension ne peut se réaliser que par l'entremise des linguistes. Leurs connaissances et leurs aptitudes sont souvent mises à rude épreuve, car rares sont les auteurs, surtout de textes techniques et scientifiques, qui savent s'exprimer de façon précise et claire, même dans leur langue maternelle. Comment une traduction peut-elle être claire, exacte, d'un style exemplaire lorsque toutes ces qualités manquent au texte original? Doit-on en vouloir aux techniciens et scientifiques qui en sont les auteurs? À vrai dire, non. Le maniement des langues ne fait qu'exceptionnellement partie de leur bagage intellectuel. De là, l'hérésie des terminologies dites spécialisées dans lesquelles nous rencontrons bon nombre de termes repris de la langue courante ou calqués sur d'autres langues. Ce danger est d'autant plus grand quand plusieurs langues sont employées simultanément au sein d'une même institution.

Le Conseil international de la langue française se soucie à juste titre de la contamination du français par l'anglais ou l'américain. Mais au sein des institutions européennes existe le danger de la contamination des autres langues officielles par le français. Si, d'une part, l'administration de la Commission s'efforce de parler du "screening" des services lorsqu'elle veut les passer au crible, en revanche tout le monde parle d'un concours alors qu'en anglais on devrait dire "competition" et en allemand, "Auswahlverfahren".

D'aucuns prétendent que l'Europe ne pourra s'unir avant qu'une langue unique ait été choisie. Dans cet ordre d'idée, un personnage aussi illustre que Jacques CHASTENET de l'Académie française préconisait la réintroduction du latin et cette proposition a été reprise par un compatriote, représentant néerlandais au Parlement Européen. Mais est-ce là réellement la solution rêvée? Car tout devrait alors être traduit en latin. Cela n'irait pas sans difficultés, car il faudrait inventer toute la terminologie nécessaire pour couvrir les notions qui, dans notre monde moderne, ne sont exprimées que par des néologismes, terminologie inexistante dans cette langue morte qu'est le latin.

Aristide BRIAND affirmait déjà en 1925: "À Locarno nous avons parlé l'Européen, une nouvelle langue que nous ferions bien d'apprendre." Les langues constituant le patrimoine inaliénable des peuples et la bonne compréhension ne dépendant que de la volonté de comprendre ce qui est exprimé, il suffirait, pour mettre au point un régime multilingue valable, de faire usage de cette volonté. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT remercie M. BACHRACH d'avoir présenté un exposé "à la fois diachronique et synchronique". "Nous en avons admiré la clarté", dit-il, "et, pour ma part, j'ai admiré la passion de la fin de cet exposé qui nous a fait pénétrer, je crois, dans les secrets du sérail". Après quoi, il invite le dernier conférencier de cette deuxième séance de travail, M. Jacques CELLARD, journaliste au *Monde*, à se faire entendre. "M. CELLARD parlera-t-il des rapports du français et de l'anglais sur le plan de l'universalité? Nous allons le savoir. En tout cas, c'est une affaire du monde!" de conclure le PRÉSIDENT, au moment de céder la parole à M. CELLARD qui en fait a intitulé son exposé: *Les Français devant l'anglais*.

M. JACQUES CELLARD

Monsieur le Président, Mon cher Directeur,

Mesdames et Messieurs,

Un contemporain de Balzac, aujourd'hui inconnu ou méconnu, Henri Monnier, nous a laissé un volume de *Petites Scènes de la vie parisienne* qui sont pleines de naturel et de spontanéité. Dans l'une de ces scènes, *le Diner bourgeois*, l'un des convives se permet d'amener un ami et le présente ainsi à l'assistance "Mesdames, vous voyez un monsieur qui ne fera pas beaucoup de bruit. Monsieur est anglais et ne parle pas français". Sur quoi, la maîtresse de maison constate en s'apitoyant, "Pauvre jeune homme! C'est bien désagréable pour un étranger".

Je me disais, en relisant ce texte de Monnier qui date de 1835, qu'il serait bien tentant de me tirer d'affaires en décrivant l'attitude des Français devant l'anglais simplement en donnant un léger coup de pouce à ce texte. Nous serions, bien sûr, toujours à Paris et toujours dans un salon bourgeois, mais Wilson, le jeune homme emprunté et taciturne qui ne sait strictement dire que "bon-jour" serait, en 1975, un jeune Dupont sorti d'une province vraiment très reculée qu'on présenterait comme une bête curieuse qui ne sait dire que "good morning" et à qui on dirait "Comment, Monsieur est Français et il ne parle que l'anglais? Pauvre jeune homme!"

Nous en sommes effectivement à peu près à ce point et mon exposé va consister à débroussailler les raisons qui nous ont amenés à une telle situation. Nous verrons, en particulier, si l'image que les Français se font aujourd'hui de l'anglais est une conséquence ou un résultat de la pression de l'anglais, pression qui serait elle-même le résultat d'une dominance linguistique ou économique ou bien si, au contraire, la pénétration de l'anglais dans la vie sociale française n'est pas la conséquence d'une image que, en tant que peuple, nous avons été et sommes encore très largement disposés à accepter, au risque d'une sujétion linguistique.

Le sujet que nous avons à traiter est énorme et je suis assez embarrassé, d'une part, par la disproportion entre son ampleur et le temps dont je dispose et, d'autre part, le manque de matériel. Il s'agit, effectivement, de faire une étude socio-linguistique de la situation alors que, dans le monde entier et particulièrement en France, la socio-linguistique est encore au berceau. Aucune enquête minimale n'a encore été menée jusqu'ici, qui me permettrait d'avancer au moins des probabilités ou des présomptions statistiques, le seul corpus dont je pourrais faire état étant constitué des chroniques de langue de mes prédécesseurs et du courrier que nous recevons au *Monde* et dont j'ai tiré un tableau que je ne peux vous présenter que comme plausible. Je serai donc le propre observateur du sujet, soucieux de ne pas trop modifier, en tant que tel, la chose observée, de ne pas tomber dans le *principe d'incertitude* d'Heisenberg. Cette situation d'incertitude scientifique très grande dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est néanmoins en voie de modification. En effet, je viens d'apprendre - et j'ai le plaisir d'en faire part à l'Assemblée - la création en France d'un Institut de recherche socio-linguistique (l'IRSOL) dont l'un des premiers travaux portera précisément sur le problème de l'image de l'anglais dans la société française. D'autre part, il se constitue actuellement à Nanterre un groupe de travail qui se penchera, me dit-on, sur ce même problème. Nous pouvons enfin compter sur certaines thèses qui nous fournissent des indications sur la pénétration de l'anglais dans les vocabulaires scientifique et technique et, partant, sur la résistance à cette pénétration ou son acceptation, soit sur l'attitude des Français devant l'anglais.

Il y a intérêt à ce que les chercheurs fassent vite et je dois dire d'ailleurs que le dernier élément de recherche qui se trouve acquis présentement, c'est le colloque auquel nous participons et qui a posé très franchement et très clairement le problème en termes de *rapports entre le français et l'anglais*. Nous sortons enfin d'une situation de litotes et d'euphémismes dans laquelle on a parlé longtemps et systématiquement de "langues étrangères". Étant placé à la charnière des deux journées d'étude de cette rencontre, la première journée étant consacrée à des descriptions et la seconde à des modalités possibles d'action, je vais forcément infléchir mon exposé dans le sens d'une recherche utilitaire ou plus efficace. Il nous faudra, pour ce faire, prendre conscience de la spécificité très grande de ces rapports. Un grand nombre des traits que nous avons décrits ou que nous serons amenés à décrire s'appliquent, bien entendu, à la situation de n'importe quelle langue indo-européenne et mondiale face à l'anglais. En réalité, les propos que nous tenons présentement pourraient être, dans une certaine mesure, ceux d'Allemands, de Néerlandais, d'Italiens, voire de Japonais ou de Pakistanais. Cependant, je pense offrir une démonstration en montrant qu'il y a effectivement une spécificité très particulière liée à la qualité et à la constance des rapports historiques entre le monde de langue française et le monde de langue anglaise. En effet, si nous nous interrogeons sur l'anglais, nous avons beaucoup de mal, nous Français, à le considérer comme une langue *vraiment* étrangère. Je veux dire par là que notre perception de l'"étrangèreté" d'une langue n'est pas homogène et qu'il nous est difficile de mettre l'anglais sur le même plan que le néerlandais, le portugais ou l'espagnol, par exemple. La question que nous sommes amenés à nous poser est donc la suivante: cette semi-acclimatation de l'anglais dans nos perceptions est-elle une cause ou une conséquence de la situation privilégiée de l'anglais?

Dans l'histoire des rapports entre le français et l'anglais et, finalement, des attitudes des Français à l'égard de l'anglais, on peut distinguer trois grandes époques de représentation collective des Français face à l'anglais. La première va des origines des deux langues à 1775 environ. C'est l'époque ancienne, l'époque classique qui pèse encore beaucoup sur notre perception de l'anglais. C'est là une époque où l'Europe tout entière - Europe scientifique, littéraire et culturelle - est bilingue puisque, outre sa langue maternelle, on y pratique le latin. C'est un phénomène qui touche l'Angleterre et la France au même niveau. Il n'y a pas de rapports directs - ou s'il en existe, ils sont extrêmement limités - entre les différentes langues européennes, ces rapports se faisant totalement et généralement dans un cadre ecclésiastique au sein du latin. Le problème ne se pose donc pas et, même entre 1630 et 1635, au moment où le monopole du latin est brisé par Descartes, l'idée d'une concurrence entre le français et l'anglais n'est pas concevable. L'existence du français, la complexité de ses mécanismes, son ancienneté historique et, déjà, l'abondance et la qualité de ses productions scientifiques et littéraires sont telles que l'idée d'une concurrence de part et d'autre de la Manche ne peut émerger.

L'idée d'un royaume commun, et plus particulièrement d'un empire linguistique commun, existe dès cette époque dans les deux consciences nationales. Les rapports entre la France et l'Angleterre ont déjà une spécificité très grande, spécificité qui dure de façon très institutionnelle depuis maintenant un millier d'années. En fait, à deux ou trois reprises, on a conçu l'idée qu'un empire commun linguistique ouvrirait vraiment les portes de l'univers à l'Anglo-France. Il me paraîtrait intéressant, à cet égard, d'analyser de nouveau les événements qui se sont déroulés autour de Jeanne d'Arc, en écartant toutefois les visions extrêmement romantiques de Michelet pour revenir à la réalité politique des faits de l'époque. Il s'agissait effectivement à cette époque de la constitution d'un unilinguisme franco-anglais et, fait à remarquer, les milieux dirigeants de la France, l'élite qui cherchait à donner sa place à la France était pro-Anglaise. C'est là une vérité historique.

Il y a donc en permanence, dans le tempérament et dans l'esprit français, l'idée qu'une communauté de destin, schématisée par une communauté de langue, serait profitable aux deux pays. Or, il se trouve qu'une grande partie des attitudes positives des Français devant l'anglais, qui sont notre souci aujourd'hui, tiennent précisément à ce que, toutes choses égales, un grand nombre de Français semblent accepter assez facilement l'idée d'une universalité de l'anglais pour réaliser cette universalité à laquelle la France a toujours été attachée, étant donné que celle du français paraît avoir fait son temps.

Vers la fin de cette première période, donc soit en 1700, on peut admettre que le sommet est marqué par Rivarol. Mais, dès 1775, la situation bascule très rapidement. En effet, au sommet même du français langue universelle et d'une sorte d'abaissement ou de non-connaissance de l'anglais, il se produit un renversement des tendances accompagné toutefois de quelques signes annonciateurs, par exemple l'adaptation par Ducis, en 1772, de *Roméo et Juliette*. À sa suite, soit de 1776 à 1782, Le Tourneur traduit entièrement l'oeuvre de Shakespeare et, en 1777, c'est un véritable raz-de-marée de littérature anglaise et océanique, c'est-à-dire cette grandiose et charmante mystification de Macpherson qui a réinventé, pour les besoins de la cause, un barde gaélique appelé *Ossian*. Quelques années plus tard, il se produira un nouveau raz-de-marée avec le roman noir de Lewis, d'Ann Radcliffe, d'Horace Walpole, etc.

En 1825, on peut admettre que le basculement est acquis avec le *Racine et Shakespeare* de Stendhal, c'est-à-dire avec la mise au même niveau et sur le même plan de Racine et de Shakespeare dans le titre même de l'oeuvre d'un écrivain français. C'est là un phénomène extrêmement important: la culture anglaise sort de son ghetto pour accéder au rang de culture. À la même époque et à la suite de l'apparition de techniques qui vont davantage retenir notre attention, il se produit une période d'équilibre qui va durer une centaine d'années.

Avec la naissance du chemin de fer, en 1825, apparaît nécessairement une terminologie qui, du côté français, sera très largement empruntée à l'anglais: *train, rail, ballast, tender, bogies*, etc. Or, cette terminologie sera rapidement francisée ou, tout au moins, intégrée et, même ensuite, quand l'amélioration des techniques et des rapports commerciaux et la rentabilité du chemin de fer amènent la création de moyens de déplacement plus confortables, les termes anglais-français *wagon-salon, wagon-lit* et *wagon-restaurant* remplacent les *saloons*, les *sleeping car* et *dining car* de l'anglais. Comment expliquer cette attitude qui n'est pas une attitude de refus de l'anglais, mais de prise en possession, de prise en charge? Pourquoi assume-t-on sans complexe, sans protestation (je n'ai relevé qu'une seule protestation d'un Académicien totalement inconnu aujourd'hui), une terminologie essentiellement anglaise? Vraisemblablement, parce que le monopole de la technique et de l'industrie du chemin de fer appartenait alors aux Anglais.

Nous avons, d'autre part, un deuxième exemple dans le vocabulaire de la voiture issu d'une seconde vague industrielle. À l'heure actuelle, ce vocabulaire est pratiquement intégralement français, non pas parce que nous avons eu à refuser des emprunts à l'anglais ou à l'allemand, mais simplement parce que la voiture a été, non seulement dans son principe comme invention, mais surtout dans sa première phase d'expansion industrielle - celle de Renault et de Peugeot - un fait essentiellement français.

Le troisième exemple, enfin, est tout récent. C'est, bien sûr, celui de l'informatique, domaine qui constitue l'un de ceux auxquels nous sommes le plus sensibles pour des raisons sérieuses. En effet, si l'on songe à la machine à calculer de Pascal et au ruban perforé de Jacquard, les Français sont certainement en droit de s'attribuer la paternité de l'ensemble des systèmes informatiques, tout ce qui s'applique à l'informatique étant déjà largement en germe dans cette double invention. Mais le fait est que l'industrie française n'a pas suivi le cours des choses et que, par conséquent, le vocabulaire lui a échappé au profit de l'anglais.

Il y a donc là une première indication, à savoir: chaque fois que, collectivement, les Français ont le sentiment d'avoir économiquement établi un nouveau champ d'action pour l'homme occidental, la terminologie suit très spontanément, très normalement. Chaque fois, au contraire, qu'ils ont le sentiment d'avoir manqué une occasion historique ou encore de n'avoir pas fait l'effort technique et industriel nécessaire, ils acceptent que celui qui a fait cet effort impose sa terminologie. Le comportement des Français en face de l'anglais est, si l'on veut, fonction directe de la représentation que les Français se font du rapport de forces industrielles ou économiques qui existe, dans un domaine donné, entre la France et les nations anglophones. Ce rapport ne leur est pas grandement défavorable actuellement, mais la conscience qu'ils en ont est extrêmement négative.

Il me faudrait revenir un peu en arrière pour parler également des rapports entre la France et les États-Unis, rapports qui ont, eux aussi, une spécificité très grande. Etant donné que nous ne pouvons plus guère considérer l'Angleterre ou le Royaume-Uni comme un ensemble porteur d'idées de l'anglais, nous retrouvons le même problème de contact culturel avec les États-Unis. Il est bien certain que, depuis quelque temps, nos idées de l'anglais se sont transférées massivement vers ce pays avec lequel nous avons d'ailleurs entretenu des rapports qui, historiquement, sont extrêmement privilégiés dans la conscience française. Incontestablement, les Américains ont traversé deux fois l'Atlantique pour sauver la France de situations européennes, ce qui gêne beaucoup toute action en faveur de la défense du français contre l'anglais. Le poids des contacts historiques est si grand que nous n'avons pas le sentiment d'avoir à nous défendre contre des cousins germains, des demi-frères ou des frères de lait. En fait, je crois que ces rapports sont très particuliers.

De 1775 à 1920, on peut considérer que le rapport d'équilibre entre le français et l'anglais est acquis et que l'attitude des Français devant l'anglais est très saine. Ayant eu la curiosité légitime de relire les oeuvres de mes prédécesseurs, j'ai été étonné de ne trouver, dans toutes les chroniques de langage de l'entre-deux-guerres, soit de 1920 à 1940, pratiquement rien qui n'indique une menace quelconque de l'anglais pris globalement à l'égard du français. J'ai constaté, évidemment, quelques indications d'anglicismes mondains ou sportifs.

En 1920, il se produit un fait qui donne la mesure de la capacité instinctive de résistance du français à l'égard de la pression de l'anglais. Il s'agit d'une anecdote très connue, je crois. C'était à l'occasion de la Conférence de Versailles ou de Trianon qui a suivi la Première guerre mondiale. Au cours d'une discussion, évidemment très animée, Lloyd George répond "No" à une proposition de Clémenceau qui ne manque pas de répliquer "Traducteur?". Si l'on voulait donner un peu brutalement une idée de la dégradation de ce genre de rapport d'équilibre, il suffirait de comparer l'attitude de Clémenceau en 1920 à des messages d'une extrême officialité, messages de joyeux avènements qui, eux, ont été bilingues et pour lesquels on n'a pas demandé de traducteur.

Il y a donc eu une dégradation très brutale, très accentuée. Je pense qu'on peut situer une période de transition entre 1925 et 1960. Il y a encore à ce moment-là un sentiment, d'ailleurs exagéré, de l'universalité de la langue française. L'anglais n'est pas encore considéré globalement comme un adversaire avec lequel on puisse dignement croiser le fer ou se battre. D'autre part, et jusqu'en 1950-55, la société française dans ses milieux dirigeants demeure une société latine.
(Je partage volontiers la réflexion de Monsieur DANZIN. Nous sommes encore, en effet, de même qu'une partie de nos milieux dirigeants, de la génération où la langue non française qui nous a formés était le latin).

Par conséquent, la concurrence entre le français et l'anglais ne se pose pas dans les mêmes termes puisque nous retrouvons une situation très ancienne, le latin servant dans une large mesure d'amortisseur, de sas, de chambre d'isolement, de décompresseur entre le français et l'anglais.

Vers 1955-60, la situation bascule de nouveau. Alors qu'il y avait eu une longue période de non-concurrence par supériorité évidente du français, puis une période d'équilibre qui représentait, bien sûr, une période de progression de l'anglais et de régression du français, nous arrivons à un nouveau stade, celui que nous vivons actuellement et où le français est en position défensive, en position menacée. Il y a évidemment des signes qui indiquent que nous sommes engagés dans un nouveau système, tels que le basculement du nombre de publications scientifiques françaises qui passe en-dessous de ce qu'on pourrait appeler un seuil de prise en considération correct, le *Parlez-vous franglais?* d'Étiemble et, enfin, les chroniques de langue qui, de plus en plus, marquent la progression de l'anglais et le danger qu'elle représente. Nous sommes dans une situation évidemment obscure par rapport à ce qui est présent dans nos consciences puisque, dans l'ensemble, dans les milieux dirigeants français, nous avons encore un certain sentiment à la fois de sécurité et de révolte. Notre univers est profondément remis en cause. C'est pourquoi nous passons maintenant à une seconde étape; le problème historique est désormais considéré comme dépouillé.

Quels sont les traits caractéristiques qui paraissent être ceux de l'image de l'anglais que se font les Français? Le premier est technique: il s'agit de la facilité même de l'anglais, élément fondamental de la perception de cette langue par les Français. Cette facilité n'est pas du tout sentie comme quelque chose de linguistiquement et objectivement vrai, mais la comparaison se fait en diagonale entre un anglais "schématique" et un français qui est encore celui de la visée idéale de tout le système scolaire français, c'est-à-dire un français écrit. La comparaison fait donc ressentir la très grande facilité en même temps que la très grande créativité de l'anglais puisque le français dont les jeunes Français ont la perception quotidienne est un français où la créativité est interdite, un français figé, bloqué.

Je voudrais tout de suite montrer à quel point les images des Français peuvent différer en fonction des couches d'âge. Pour un jeune Français de quinze, seize ou dix-huit ans, ce portrait du Cardinal Richelieu par Philippe de Champaigne, les sièges, les pourpres, les ors, les baldaquins, les lustres de cette salle sont autant d'objets qui méritent la destruction la plus rapide et la plus complète possible. Tout au contraire, nous avons, nous, un certain respect de ces choses. Or, dans une large mesure, le français en tant que langue est assimilé à quelque chose qui

exige une discipline dont on ne voit pas très bien la raison d'être, ou plutôt dont on voit très bien la raison d'être comme une discipline de maintien d'une société dans son être et dans un état qui appartient au passé.

En fait, il n'y a pas que l'anglais qui soit senti par la jeunesse française comme une langue facile, il y a aussi l'italien. Nous ne pouvons donc pas prétendre que l'anglais est un facteur déterminant de sa pénétration dans la société française, car l'italien qui a une frontière commune avec le français aurait alors la même influence. Or, au contraire, l'italien disparaît, s'effondre en face de l'anglais. La facilité de l'anglais est assimilée à une permissivité. Elle est sentie au niveau du lexique et à celui de la lisibilité, l'anglais étant généralement considéré comme une langue qu'on lit facilement, ou à peu près sans apprentissage. Nous retrouvons de nouveau un élément historique: il est assez exact que le lexique anglais et le lexique français ont en commun un énorme substrat latin et grec, à tel point que l'identification par un Français du lexique anglais est relativement facile. Les Français ont donc à l'égard de l'anglais le sentiment d'une langue qui n'est pas vraiment étrangère et dont ils partagent largement le lexique.

Le second trait caractéristique de l'image que se font les Français de l'anglais, c'est l'universalité de la langue, universalité ressentie de façon exagérée et accompagnée d'une dépréciation de l'image de l'universalité du français. Le Français est cartésien, c'est-à-dire universalisant. Il a une tendance naturelle à penser que l'ensemble de l'humanité peut et doit se plier à un système de concepts venant de son propre cerveau et ayant une valeur universelle. C'est là une tendance permanente du caractère français et je pense que, dans une large mesure, l'acceptation très positive et très active de l'anglais dans la vie sociale et dans l'enseignement représente un choix entre une langue universelle qui ne soit pas la sienne plutôt que l'absence totale de langue universelle. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la progression prodigieuse et inquiétante de l'anglais dans l'enseignement français est absolument liée à l'écroulement du latin. Il y a donc un report d'un désir d'universalité.

L'image qui est la plus présente, je crois, dans l'esprit des Français n'est pas tellement celle de l'internationalisme de l'anglais, mais plutôt celle de la conséquence de la non-connaissance de l'anglais sentie profondément comme une castration. Dans le système actuel de l'enseignement, et particulièrement de l'enseignement des langues vivantes en France, le fait que 88% à 90% de la population scolaire apprenne l'anglais n'a évidemment aucun sens technique car dans des cycles courts et avec des méthodes souvent hésitantes, on n'arrive jamais ou presque jamais à une connaissance réelle de la langue. En réalité, il faut être

conscients du fait suivant: ce qui est enseigné à la totalité de la jeune population française, ce n'est pas l'anglais, mais l'image de l'universalité de l'anglais et là, évidemment, il y a un problème majeur.

Un troisième trait caractéristique de l'image de l'anglais, c'est son utilité immédiate. Il est très certain que dans certaines firmes importantes, au niveau de décisions, la connaissance de l'anglais est un facteur majeur. Mais, si l'on prend comme exemple le cas du Concorde, on peut penser, dans les meilleures hypothèses, que 4% de la population française utilisera un jour cet appareil alors que, directement ou non, 90% de cette même population a participé à sa construction. Il y a donc là une espèce de contradiction: on crée théoriquement un vivier très démocratique où ceux qui savent l'anglais pourront devenir les dirigeants de demain. Or, en réalité, nous savons très bien qu'un grand nombre de barrages s'érigent de façon assez stricte pour que cette connaissance de l'anglais ne soit jamais utilisée de façon rentable et professionnelle, mais pour que, finalement, l'idée reste que la non-connaissance de l'anglais condamne irrémédiablement aux travaux les plus serviles. C'est là encore une espèce d'image semi-négative, c'est-à-dire que ce n'est pas l'utilité immédiate de l'anglais qui est sentie, mais le danger de ne pas pouvoir se prévaloir d'une connaissance de l'anglais.

Outre la facilité, l'universalité et l'utilité immédiate de l'anglais, ce qui est senti constamment c'est sa technicité. Dans ce cas également, il est question de rattrapage d'une frustration française car les groupes sociaux qui sont surintégrés à la société néo-industrielle ont besoin de l'anglais pour affirmer leur appartenance à la France néo-industrielle, à la France qui se surintègre à la civilisation de consommation. Il est à remarquer, d'ailleurs, que toutes ces images de l'anglais se font valoir par contraste avec les images du français perçu comme une langue difficile. Le français n'est plus senti comme une langue universelle. Le peu d'écho que rencontre dans l'opinion française tout ce qu'on peut appeler "francophonie", tout ce qui correspond à l'image du français langue universelle, nous amène à croire qu'une grande partie de l'opinion publique française ou bien refuse de voir dans le français une grande langue ou une langue ouvrant un champ géo-linguistique important, ou bien réduit ce champ à presque rien. Dès qu'il a passé la moindre frontière, le Français ne peut plus penser qu'il peut être compris dans sa langue. Par conséquent, l'image s'oppose de nouveau. On ne peut pas dire, évidemment, que l'image de l'utilité immédiate de l'anglais s'oppose à l'image de l'inutilité du français. Cependant, ce qui est fortement ressenti dans toutes les écoles, c'est l'inutilité de l'enseignement du français littéraire, du français écrit, du français graphique. La classe de lettres est celle qui vit actuellement les difficultés les plus énormes.

Il y a tout de même très certainement un problème: l'anglais est senti comme une langue qui peut tout de suite produire des fruits, alors qu'il est évident que l'étude des poèmes de Baudelaire - à part des satisfactions non rentables - ne peut servir qu'à former les enseignants qui les feront étudier. Le français est ancré, ou paraît ancré dans une certaine circularité de reproduction, l'anglais paraît ouvert.

La technicité de l'anglais est sentie par rapport à la non-technicité du français. Cette dernière est certaine, non pas dans l'absolu, mais dans la représentation que nous nous en faisons. La répartition, en volume, des ouvrages dits de fiction, de littérature générale et de littérature de référence publiés en France est de loin la plus élevée du monde en faveur de la littérature générale. Je crois que ce qui est senti très profondément et très contradictoirement ce n'est pas l'impérialisme américain - il est senti, il est vrai, sur un plan politique par une partie de la population française. Mais, au fond, pour les jeunes, l'anglais ou l'anglo-américain est beaucoup moins la langue d'une culture oppressive que d'une contre-culture permissive.

Il est très certain que l'anglais pénètre en France par le vocabulaire de l'électronique, mais il pénètre aussi par les Beattles. Nous le sentons à une certaine violence des attitudes du Français, non pas devant la langue globalement, ni même devant les terminologies importées, mais devant les mots eux-mêmes, devant le problème du franglais. Ce qui est vécu avec horreur par un certain nombre de Français, c'est non seulement le signifiant anglais, mais son signifié. Le vocabulaire qui est noté est précisément celui d'une jeunesse qui est française parce qu'elle est internationale. C'est celui d'une jeunesse par lequel elle affirme, à tort ou à raison, un certain désir de permissivité, de liberté, d'autodétermination.

Il y a donc là un aspect très ambigue puisqu'on voit apparaître, comme défenseurs du français, des alliés dont on se passerait volontiers. En réalité, ce qu'ils défendent ce n'est pas une situation géo-linguistique face à une autre situation, mais c'est très globalement une société contractée, figée, bloquée, face à une société qui veut vivre autrement.

Si des enquêtes plus sérieuses vérifiaient un peu cette vision cavalière que j'ai de la perception de l'anglais par la société française, elles aboutiraient évidemment à des conclusions très pessimistes. Elles nous permettraient de découvrir l'existence, en France, d'un très fort courant positif en faveur de l'anglais et c'est là, à mon avis, un danger que nous n'avons pas le droit de sous-estimer. L'une des solutions à un tel problème serait, je pense, d'opposer à l'ensemble des images véhiculées

par l'anglais - images très fortement positives dans la jeunesse française - des images tout aussi fortes, telles que celle d'une diversité européenne ou d'une société franco-africaine ou européenne-africaine à travers la France. Mais je crois qu'il faudra arriver nécessairement à déplacer notre stratégie et, développer ce que j'oserais appeler des "mythologies" de remplacement ou de substitution, plutôt que de chercher à nous opposer point par point à l'anglais en France. MERCI.

COMPTE RENDU DES DÉBATS

La discussion est ouverte à 17 h 30 par une première intervention de M. ALBERT DOPPAGNE de Belgique, concernant les isolats qui, aux États-Unis, pratiquent un dialecte français et notamment la communauté belge du Wisconsin dont le Professeur VALDMAN n'a pas parlé dans son exposé.

Après avoir rappelé que toutes les communautés francophones aux États-Unis pratiquent des variétés de parlers vernaculaires ou dialectes du français, le français universel se greffant, dit-il, sur ces parlers aussi bien en Louisiane et en Nouvelle-Angleterre que dans la petite communauté de Frenchville ou encore aux Iles Vierges, le Professeur VALDMAN remercie M. DOPPAGNE d'avoir soulevé la question des Belges du Wisconsin. C'est là une communauté inconnue de la plupart des Américains et au sujet de laquelle il déplore le manque d'information. Aussi, propose-t-il que des enquêtes soient menées par des étudiants, par exemple, afin d'obtenir des précisions sur ce groupe. Dans toutes ces communautés, conclut le Professeur VALDMAN, on pratique un parler vernaculaire qui tend à disparaître et qui, selon lui, ne saurait être conservé que par une greffe du français commun.

De l'avis de M. DOPPAGNE, le français commun ne se greffe pas sur le dialecte des Wallons du Wisconsin (bilingues anglais/wallon) qui, bien que ne réussissant pas à se faire comprendre ni des Français, ni des Belges en général, s'entendent assez facilement avec leurs compatriotes, dit-il, lorsqu'ils rentrent au pays de Namur d'où ils sont originaires.

Cette dernière intervention n'appelant pas de suite, le PRÉSIDENT donne la parole à M. D'OLIER, directeur du Centre de documentation du CNRS, désireux de proposer certaines mesures concrètes qui lui sont apparues souhaitables à la suite d'un récent voyage de cinq semaines aux États-Unis et particulièrement en Louisiane. Il pense, entre autres, à la création d'associations francophones euro-américaines, persuadé que bon nombre de professeurs de l'enseignement public ou privé seraient fortement attirés par des stages en Louisiane ou dans d'autres communautés francophones aux États-Unis. De même, les francophones américains pourraient, selon lui, après un bref stage de perfectionnement, soit étudier, soit enseigner en France aussi bien les mathématiques que les sciences naturelles, et éventuellement le français. C'est là une mesure qu'il se permet de soumettre à l'Assemblée et qui susciterait, croit-il, un écho tant en Europe qu'aux États-Unis et peut-être même en Afrique.

Tout en reconnaissant l'importance des contacts que vient de proposer M. D'OLIER, le Professeur VALDMAN insiste sur la nécessité d'établir d'abord des contacts entre les communautés francophones américaines elles-mêmes, de façon à assurer la cohésion du groupe francophone aux États-Unis et à constituer par le fait même une véritable ressource linguistique américaine. C'est ce qu'ont fait avec succès, dit-il, les communautés dites "Chicano-Riqueños", c'est-à-dire les Chicanos d'origine mexicaine, d'une part, et les Riqueños d'origine portoricaine, d'autre part. Quant aux contacts que souhaite M. D'OLIER, le Professeur VALDMAN est d'avis qu'ils existent déjà comme en témoigne, par exemple, la présence des quelque cinq cents coopérants français aux États-Unis. Cependant, il reconnaît qu'il y a peu de spécialistes compétents en France qui connaissent suffisamment bien les problèmes des communautés francophones américaines et ce serait là, à son avis, où le besoin de contacts se ferait le plus sentir.

En l'absence de nouvelles questions sur l'exposé du Professeur VALDMAN et la conférence du Professeur McMILLAN n'appelant pas de commentaires, le PRÉSIDENT remercie de nouveau ces deux orateurs et propose à l'Assemblée de passer à l'examen des trois rapports de l'après-midi.

Après avoir entendu avec intérêt l'exposé de M. DANZIN, le Professeur Jean LANGEVIN, ancien rédacteur en chef du *Journal de physique*, constate avec plaisir que ce conférencier a abouti à ses propres conclusions. Il n'est pas question, comme le faisait observer M. DANZIN, de ne pas reconnaître que l'anglais est la langue auxiliaire internationale de la science. "Tout scientifique doit savoir l'anglais", dit-il. Cependant, il lui paraît essentiel de conserver l'emploi du français en France et, autant que possible, dans les autres pays francophones d'autant plus qu'à son avis, avec une bonne volonté gouvernementale et administrative, la double publication d'un article scientifique ne coûterait presque rien. Refuser de publier en français tous les travaux scientifiques des savants francophones, et même ceux des étrangers sachant le français et qui voudraient bien publier en français, c'est non seulement admettre éventuellement la disparition de la langue française, mais c'est aussi nuire à la science et à la pensée internationales. À l'instar de la plupart des penseurs scientifiques, philosophes ou spécialistes de la philosophie des sciences, il se dit convaincu que la pensée, même scientifique, est liée au langage. Aussi, estime-t-il que la perte d'une communauté scientifique de langue française serait une perte pour la science elle-même. À cet égard, il rappelle la découverte en France de la radioactivité artificielle par Irène et Frédéric JOLIOT-CURIE et l'application qu'en fit, pour servir au programme d'Apollo, le physicien américain LAWRENCE et qui devait, à juste titre, lui mériter le prix Nobel.

En conclusion, le Professeur LANGEVIN reconnaît le bien-fondé d'écoles scientifiques différentes, ce qui par ailleurs implique l'existence d'une activité scientifique dans la langue maternelle des chercheurs, étant donné qu'il ne lui paraît pas possible de penser profondément et d'exprimer exactement sa pensée dans une langue autre que sa langue maternelle. Si l'on veut que les scientifiques français abandonnent le français, il faudra, dit-il, que l'anglais devienne leur langue maternelle, ce qui nuira à la production scientifique. Le problème n'est donc pas d'essayer de faire du français la langue internationale: la partie est déjà jouée. Le problème actuel pour les francophones, et le seul véritable problème en matière de français scientifique, c'est, à son avis, de maintenir ou plutôt d'obtenir l'emploi du français dans toutes les activités scientifiques en France et en pays francophones.

Le PRÉSIDENT remercie le Professeur LANGEVIN qui "mène une espèce d'apostolat" en matière de français scientifique. Étant donné l'absence de M. DANZIN, l'Assemblée ne peut que souscrire, conclut-il, aux voeux du Professeur LANGEVIN.

Le second intervenant, M. D'OLIER, avoue, pour sa part, avoir été frappé par la notion de sédimentation dont a parlé M. DANZIN. Cette notion rejoindrait la notion de l'utilité du français et de l'anglais pour un Français désireux de faire carrière dans le domaine scientifique. Il estime cette notion extrêmement importante. Tout comme le Professeur LANGEVIN, il insiste sur la nécessité d'envisager des mesures concrètes afin d'éviter que, dans l'ensemble du monde industriel, les francophones ne soient maintenus aux niveaux inférieurs. Il pense en particulier à deux de ces mesures, à savoir:

a) la diffusion des travaux originaux des francophones, à la fois par l'intermédiaire du véhicule principal qu'est l'anglophonie et par le truchement du véhicule linguistique original dans lequel ces travaux auront été conçus;

b) la possibilité pour la langue française de donner accès au maximum possible de résultats scientifiques et techniques, non seulement à des élites qui auront eu la possibilité d'apprendre plusieurs langues, plusieurs sciences ou plusieurs techniques, mais également aux cadres moyens, aux techniciens, aux ingénieurs pour qui il n'aura pas été possible d'emmagasiner à la fois une connaissance parfaite de l'anglais et du français en même temps que des données scientifiques et techniques encore à l'état de développement. M. D'OLIER croit, par exemple, que l'apport d'outils actuellement disponibles tels que les ordinateurs et les centres de documentation pourraient sans aucun doute éviter une partie de l'effort de multilinguisme imposé à ces chercheurs.

Ce sont là, conclut M. D'OLIER, deux mesures dont le prix est peut-être élevé, mais que des nations ou des groupes de pays beaucoup moins importants que la France sont prêts à payer, témoin l'effort considérable que fait actuellement le Québec pour franciser la langue technique, à savoir "fabriquer des objets en utilisant une langue technique" avec le seul recours des ressources de la langue française.

Le PRÉSIDENT remercie M. D'OLIER d'un apport qui lui semble très précis et dont il sera tenu le plus grand compte. En l'absence de M. DANZIN, il rappelle qu'il ne saurait être question de prolonger la discussion au sujet de son exposé. Enfin, la conférence de M. BACHRACH n'appelant pas de suite, il invite les participants à formuler leurs commentaires sur la communication de M. CELLARD.

Après avoir exprimé son intérêt pour l'exposé de M. CELLARD, M. Pascal GALLET évoque une anecdote qui, selon lui, établirait l'acte de naissance de l'informatique dont a parlé M. CELLARD. Il s'agit de la lettre que Leibniz, un Allemand, écrivait à Descartes, un Français, alors qu'il se trouvait sur la Tamise, donc en Angleterre, pendant une panne de vent qui l'obligeait à la méditation. Cette lettre prévoyait déjà, signale M. GALLET, tous les aspects et les finalités de l'informatique. En outre, il se dit d'avis que les partisans de l'anglo-français de l'époque de Jeanne d'Arc évoquée par M. CELLARD étaient en quelque sorte les collaborateurs du siècle et les partisans de l'abandon national. Sans vouloir pour autant lier le sort du français à une revendication nationale étroite, M. GALLET croit que le français n'aura d'avenir que si son centre de gravité se déplace de la France à la francophonie. Il voit donc la nécessité de poser le problème non seulement d'un strict point de vue linguistique, mais également et peut-être même principalement en termes politiques. C'est d'ailleurs, signale-t-il, ce qui effleurait dans l'exposé de M. CELLARD lorsqu'il faisait allusion aux nombreux événements économiques et politiques qui ont favorisé le progrès du français, telle la diffusion dans toute l'Europe du Code civil napoléonien. Il y a donc, de l'avis de M. GALLET, une collaboration de la politique et de la linguistique qui joue pour ou contre la langue française.

Enfin, il se dit très optimiste au sujet de l'avenir de la langue française qui tient, souligne-t-il, à cette chance politique extraordinaire qu'elle a échappé à l'échec des colonialismes. La langue française a effectivement un avenir, de conclure M. GALLET, si nous savons lier son sort, non pas à la politique du XIXe et du XXe siècle qui s'achève maintenant, mais au sort de la jeunesse du monde concrétisée en particulier par les pays africains, et à condition toutefois de savoir en poser les problèmes au niveau politique aussi bien que linguistique.

Le PRÉSIDENT remercie M. GALLET et cède la parole à M. Louis GUILBERT, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, désireux, en tant que professeur de linguistique française, de faire quelques observations au sujet de l'exposé de M. CELLARD. Sa première remarque concerne l'idée que, en définitive, le prestige de l'anglo-américain serait lié à l'image que la jeunesse française se fait actuellement du français ce qui, à son avis, soulève la question importante de la méthode d'enseignement du français, particulièrement au second cycle. Il a existé, signale-t-il, une Commission dont les travaux ont porté justement sur la réforme de l'enseignement du français et dont l'esprit général était de faire en sorte que cet enseignement, au lieu d'être celui d'une langue purement littéraire, soit avant tout celui d'une langue vivante. Tout en déplorant que l'on ne semble pas devoir tenir compte des conclusions de cette Commission, M. GUILBERT se dit convaincu que si l'on veut donner à la jeunesse le sentiment de la possession d'une langue efficace et combative, il faudra d'abord lui donner le sentiment que cette langue, apte à toutes les sortes de communication, est celle d'une communauté. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, il se crée un divorce entre la langue réelle pratiquée dans la communauté et la langue plus ou moins artificielle enseignée au second cycle, l'enseignement du français étant axé essentiellement sur la langue littéraire. En outre, M. GUILBERT constate qu'il n'y a pas de véritable enseignement des mécanismes de la langue, l'enseignement de la grammaire tout à fait traditionnelle s'arrêtant pratiquement au niveau de la 4ème. Il faut effectivement attendre l'université pour que ceux qui sont vraiment doués ou attirés vers l'étude de la langue puissent reprendre contact avec son fonctionnement. Il y a donc là, à son avis, un hiatus qui devrait être comblé de manière à ce qu'il y ait un enseignement continu de la langue vivante sous son aspect véritablement linguistique.

En second lieu, M. GUILBERT se dit entièrement d'accord avec le Professeur LANGEVIN à l'effet que la naissance d'un véritable concept ne peut se faire que par sa dénomination dans une langue donnée. C'est en effet dans la mesure où la recherche scientifique sera encouragée en France, affirme-t-il, que les concepts essentiels de la science pourront faire l'objet de désignations françaises et que les Français n'auront plus à recourir aux concepts dénommés dans une autre langue. Le problème se pose donc au double plan linguistique et économique et, partant, il soulève la question du rapport de forces sur le plan économique. C'est également dans la mesure où la recherche scientifique sera véritablement encouragée par les pouvoirs publics, dans tous les domaines, poursuit M. GUILBERT, qu'il sera possible d'assurer le rayonnement du français sous son aspect scientifique et technique, le premier entraînant nécessairement le second.

En réponse aux interventions sur son exposé, M. CELLARD tient à préciser, à l'intention de M. GUILBERT et de façon générale, qu'il a d'abord cherché à formuler une hypothèse de travail, à

savoir que ce qui est déterminant dans la capacité de résistance du français à la pression de l'anglais, ce sont essentiellement les images que la collectivité française se fait de l'anglais. Il est bien connu en matière de psychologie sociale, dit-il, que ce sont les images que l'individu se fait des réalités qui déterminent ses actions plutôt que les réalités elles-mêmes. L'hypothèse qu'il a voulu émettre est donc relativement simple: l'image vécue actuellement par une grande partie de la population française, et particulièrement par la jeunesse, est véritablement la contre-image du français. En définitive, il dit rejoindre M. GUILBERT. Comme lui, il ne croit pas à l'existence d'images spontanées du français et il se veut conscient, comme bien d'autres, de l'image très nette de l'enseignement du français telle que vient de la présenter M. GUILBERT. C'est justement à cette image, estime-t-il, que s'oppose la permissivité, la créativité, voire la spontanéité de l'anglais perçu davantage que le français comme une langue de communication non contrainte.

Le Professeur McMILLAN intervient brièvement pour rappeler à l'Assemblée que le fait que le français a été la langue de culture de l'Angleterre pendant une longue période, et notamment au Siècle des Lumières, comme le signalait M. CELLARD, n'a pas empêché l'anglais de survivre sur ce continent et de conserver son statut de langue nationale.

M. Henri GOBARD, professeur à l'Université de Vincennes et l'un des fondateurs de l'Institut de recherche socio-linguistique (IRSOL), voit pour sa part la nécessité d'aborder la question sous le double aspect culturel et universel. L'approche qu'on lui a donnée jusqu'à maintenant lui paraît davantage descriptive qu'étiologique, c'est-à-dire beaucoup plus au niveau du constat que de l'analyse de ses raisons profondes. La défense d'une langue n'a de sens, dit-il, que dans la mesure où elle est reliée à un mode de vie, à une culture. Il n'y a donc pas lieu de concevoir le problème comme une espèce de lutte de préséance entre un impérialisme sur le déclin, l'impérialisme de la langue française, et un impérialisme triomphant, celui de l'anglo-américain. Il s'agit effectivement de lutter contre une mentalité non culturelle véhiculée, d'une part, par l'"américanitude", c'est-à-dire par "ce qui reste de la langue anglaise" et qui est actuellement utilisé pour des raisons strictement économiques et, d'autre part par toutes les autres cultures y compris la culture française. C'est donc en ce sens que l'organisme qu'il a fondé avec un groupe de professeurs de l'Université de Vincennes ne se veut pas simplement linguistique ou sociologique, mais anthropologique. À travers la défense de la langue française, c'est l'ensemble des langues tout autant menacées de disparition que cet organisme entend protéger.

En matière d'"universalisme" qu'il préfère nommer plutôt "universiturisme" ou "universiture", en raison précise-t-il de la double connotation de "pourriture" et d'"universel", M. GOBARD évoque la doctrine exposée

dans le *Le Manifeste différentialiste* du sociologue Henri Lefebvre, en vertu de laquelle le sens de l'histoire ou de l'universel est lié au phénomène d'uniformisation ou de nivellement. C'est donc contre le nivellement de type "américanoïde" qu'il engage les participants à lutter, sans pour autant pécher par excès d'universalisme, étant entendu, dit-il, qu'il n'est pas du tout dit qu'une seule langue universelle soit absolument nécessaire. Enfin, il remercie M. BACHRACH d'avoir proposé une politique de diversification ou de plurification des langues laquelle, à son avis, contribuera à assurer la survie de l'ensemble des langues dans le monde.

Le PRÉSIDENT remercie M. GOBARD dont les commentaires semblent devoir susciter quelques mises au point de la part du Secrétaire général du Conseil international de la langue française, M. Hubert JOLY. L'intervention de M. JOLY porte en fait sur trois points traités respectivement par MM. GOBARD, CELLARD et LANGEVIN.

En premier lieu, et bien que partageant les préoccupations qui viennent d'être exprimées, M. JOLY ne pense pas qu'il soit possible d'affirmer que la langue anglo-américaine ne véhicule aucune culture. La civilisation des États-Unis est en train de développer une culture nouvelle qui s'exprime peut-être davantage dans des États comme la Californie que dans l'est du pays, mais qui, dit-il, est très riche et très vivante et qui constitue, sinon un modèle, du moins une tentative nouvelle pour résoudre un certain nombre de problèmes du monde moderne. Il fait en second lieu un bref rappel historique pour tenter d'illustrer la spécificité et l'ambiguïté qui existent depuis fort longtemps dans les relations entre la langue anglaise et la langue française. Il se trouve en fait, signale-t-il, que la première autorité gouvernementale amenée à prendre des décisions sur la langue française n'a pas été le roi François Ier, comme on le dit communément, mais le petit-fils de Philippe LeBel, le roi Édouard III d'Angleterre. C'est lui, poursuit-il, qui le premier a pris une décision de caractère presque réglementaire en imposant à ses barons et à ses hommes d'armes, dans une ordonnance datée de 1337, l'apprentissage du français à des fins sans doute militaires et pour éviter que ses troupes ne se sentent trop dépaysées quand elles feraient campagne sur la terre de France.

M. JOLY apporte enfin une dernière précision en réponse aux préoccupations exprimées par le Professeur LANGEVIN au sujet de l'apparente inertie des pouvoirs publics face à la survie de la langue française dans les domaines scientifique et technique. Tout en admettant que ces derniers, accaparés par des problèmes graves, n'ont pas semblé vouloir se préoccuper de conserver à la langue française son statut de langue scientifique, il ne peut que constater le fait que la communauté scientifique n'a pas su définir de façon précise les fonctions que, selon elle, la langue française devrait

remplir dans le monde moderne, aussi bien aux côtés de la langue anglaise que dans les régions francophones. Aussi croit-il que le premier service que les participants pourraient rendre à leurs États respectifs serait de dresser une espèce de cahier des charges des fonctions qu'ils souhaitent voir remplir par la langue française dans la science et la technique. Il appartiendra par la suite aux pouvoirs publics, dans l'ensemble des choix qu'ils ont à faire, de décider si ces fonctions sont prioritaires par rapport aux programmes qu'ils se sont donnés.

Invité à clôturer les débats sur son intervention, M. CELLARD rappelle de nouveau le caractère hypothétique de cette intervention située, signale-t-il, à la charnière de deux journées d'étude, dont l'une consacrée à la description du problème et l'autre, aux modes d'action. Parmi ces modes d'action, et compte tenu de la puissance considérable de l'image et de l'ambiguïté de la représentation de l'anglais, il insiste sur la nécessité d'examiner à fond l'une et l'autre de ces questions.

Dans la rivalité linguistique qui oppose le français à l'anglais, il y a, de l'avis de M. CELLARD, un élément de conflit oedipien très fort. Il est en effet constant, dit-il, de trouver aux premiers rangs des adversaires du monopole de l'anglais, des enseignants d'anglais qui vivent eux-mêmes intensément la suprématie de cette langue. C'est un peu le cas de l'auteur de *Parler croquant*, Claude Duneton, lui-même agrégé et enseignant d'anglais, qui lui avouait aimer dans l'anglais ce qu'il aimerait dans l'occitan s'il était autorisé à le parler et à l'enseigner en France, c'est-à-dire sa liberté, sa spontanéité, sa chaleur. Si nous arrivions à poser le diagnostic que, dans une large mesure, ce n'est pas l'anglais que la majorité des Français acceptent, mais que c'est beaucoup plus l'image du latino-français qu'ils refusent, l'image de substitution étant en l'occurrence celle de l'anglais, nous aurions peut-être fait de grands progrès, conclut M. CELLARD.

La séance est levée à 19 h.

TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

La troisième séance de travail marque le début de la deuxième et dernière journée du Colloque. Elle est ouverte le mardi 6 mai, à 9 h 30, sous la présidence de M. Léon NADJO, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Tours et vice-président du Conseil international de la langue française.

Au début de la séance, le PRÉSIDENT rappelle aux participants le thème des travaux de la matinée: *Comment aménager les rapports entre le français et l'anglais.* La journée précédente ayant été surtout une journée d'information, les prochains orateurs traiteront particulièrement, dit-il, des aspects linguistiques du problème. Il présente ensuite le premier de ces orateurs, M. William Francis MACKEY, professeur au Département de langues et de linguistique de l'Université Laval et directeur-fondateur du Centre international de recherche sur le bilinguisme à cette même université, qui a intitulé son exposé *Niveaux et fonctions du bilinguisme.*

M. MACKEY

Monsieur le Président,

Chers Collègues, Chers Amis,

À l'intérieur de cette troisième séance consacrée aux aspects linguistiques de nos journées d'études, on m'a confié la question du bilinguisme, plus particulièrement des niveaux et des fonctions de ce phénomène.

Pour bien saisir les problèmes du bilinguisme, il est nécessaire d'établir au tout début des distinctions simples et lucides avant de passer aux subtilités raffinées des cas d'espèces. (Voir tableau O, Annexe II, p. 176).

D'abord, il faut bien distinguer entre le bilinguisme de la personne, bilinguisme individuel, et celui d'un organisme social, bilinguisme institutionnel. L'un ne comprend pas l'autre; car il peut y avoir des institutions bilingues composées exclusivement d'unilingues, comme il

peut y avoir des institutions unilingues composées entièrement de bilingues. L'institution bilingue la plus importante est bien l'État bilingue. Un État est bilingue, non pas parce qu'il est constitué d'individus bilingues, mais au contraire parce qu'il permet l'unilinguisme des groupes qui en font partie.

Le bilinguisme de l'individu se distingue non seulement du bilinguisme de l'institution; il se distingue également du bilinguisme de groupe, le bilinguisme ethnique. Les problèmes des individus bilingues ne sont pas identiques à ceux des populations bilingues, et ces derniers ne sont pas non plus les mêmes que ceux du bilinguisme institutionnel.

Il ne faut donc pas confondre les institutions bilingues, les peuples bilingues et les individus bilingues. Et dans chaque catégorie, il faut distinguer les divers types de niveaux de langues et de fonctions linguistiques. Nous traiterons donc séparément des niveaux et des fonctions de deux langues dans le bilinguisme de l'individu, dans celui d'un peuple et dans celui de l'institution. L'existence de trois, quatre, cinq ou de plusieurs langues ne change guère la nature du bilinguisme, il ne représente que des modifications numériques des problèmes de base.

Nous allons d'abord traiter des niveaux et des fonctions du bilinguisme individuel.

1. LE BILINGUISME INDIVIDUEL

Puisque le bilinguisme est un concept relatif, cela implique la notion de niveau ou de *degré*. Quelle connaissance a l'individu des langues qu'il emploie? Autrement dit, dans quelle mesure est-il bilingue? Deuxièmement, cela comprend le problème de la *fonction:* A quelles fins utilise-t-il ces langues? Quel rôle jouent ces langues dans la structure globale de son comportement? Troisièmement, cela comprend le problème de l'*alternance*. Passe-t-il souvent d'une langue à l'autre? Comment et dans quelles conditions se fait ce passage? Quatrièmement, cela comprend le problème de l'*interférence*. Dans quelle mesure le bilingue arrive-t-il à maintenir séparées ces deux langues? Dans quelle mesure les mélange-t-il? Comment l'une de ces langues peut-elle influencer son emploi de l'autre? Le bilinguisme est une structure de comportements linguistiques, mutuellement modifiables, possédant des niveaux, des fonctions, des alternances et des interférences. C'est en fonction de ces quatre caractéristiques que l'on peut décrire le bilinguisme individuel.

Dans cet exposé, nous allons nous borner aux deux premières, soit les niveaux et les fonctions.

1.1 *Niveaux de bilinguisme*

La première démarche (et la plus évidente) de la description du bilinguisme d'un individu consiste à déterminer son niveau de bilinguisme. À cet effet, il est nécessaire de mesurer sa compétence dans chacune de ses langues. Cela implique des tests distincts pour la compréhension et l'expression de la forme orale et de la forme écrite de chaque langue, car il se peut que le bilingue n'ait pas, dans les deux langues, une maîtrise égale des quatre automatismes primaires. Il peut, par exemple, comprendre également bien les deux langues, mais il peut être incapable de les parler toutes les deux avec une égale facilité. Puisque les aptitudes linguistiques du bilingue peuvent comporter des différences dans la compréhension et l'expression de la forme écrite et de la forme parlée, il est nécessaire de mesurer séparément chacune de ses aptitudes si l'on veut obtenir une idée de son niveau de bilinguisme.

Cependant, la maîtrise qu'a le bilingue d'une aptitude peut être différente selon les contenus de la langue: il peut avoir un vocabulaire très étendu et une mauvaise prononciation, ou une bonne prononciation, et une grammaire fautive. C'est pourquoi il faut, pour chaque aptitude, déterminer la maîtrise qu'a le bilingue de la phonologie (ou de la graphie), de la grammaire, du vocabulaire, de la sémantique et de la stylistique de chaque langue. Il s'agit de décrire la compétence pour deux groupes d'aptitudes, de niveaux et de variables *connexes*. On peut présenter le résultat en forme de schéma (voir tableau 1, Annexe III, p. 177).

Si l'on considère ce tableau, il est facile de voir comment la relation entre automatismes et niveaux peut varier d'individu à individu. Au niveau phonologique-graphique, par exemple, nous aurions le cas du Croate qui comprend le serbe parlé, mais qui ne sait pas déchiffrer l'alphabet cyrillique utilisé pour la transcription. Au niveau grammatical, il est fréquent de rencontrer des bilingues dont l'aptitude à manier les structures grammaticales des deux langues ne saurait égaler leur connaissance des deux vocabulaires. Au niveau lexical, il n'est pas rare de rencontrer des bilingues qui disposent, pour lire dans une langue, d'un vocabulaire plus étendu que pour l'autre, d'un lexique plus considérable que celui dont ils disposent pour parler dans l'une ou l'autre langue. Au niveau sémantique, un bilingue peut s'exprimer dans certains domaines beaucoup mieux dans une langue que dans l'autre. Un technicien bilingue qui parle normalement une langue à la maison et qui, à son travail, utilise une autre langue, peut néanmoins être capable de s'exprimer bien mieux au

foyer dans sa langue de travail quand il s'agit des questions de son métier. Enfin, la connaissance qu'a un bilingue des possibilités stylistiques de chaque langue variera probablement en fonction du sujet traité.

Rares sont les bilingues qui possèdent un répertoire identique dans les deux langues. Ce phénomène exceptionnel porte le nom d'équilinguisme.

Le niveau qu'atteint un bilingue dans chacun des automatismes de ses deux langues dépend des conditions dans lesquelles il est devenu bilingue. Dans les études de la genèse du bilinguisme, on fait deux distinctions de base, l'une temporelle et l'autre ayant trait à la motivation et aux attitudes.

Au point de vue temporel, on a reconnu le bilinguisme séquentiel où on apprend une langue à la fois, par opposition au bilinguisme simultané selon lequel on apprend en même temps les deux langues.

Les motifs qui poussent l'individu à apprendre deux langues décident de la nature du bilinguisme qui en résulte. Il y a deux grands types de motivation: l'instrumentale et l'intégrale. On peut apprendre une langue uniquement pour s'en servir comme instrument à ses propres fins, commerce, promotion, lecture scientifique; ou on peut l'apprendre par désir de s'intégrer au peuple dont c'est la langue maternelle. Souvent, ce désir d'intégration à la culture d'un peuple, désir d'être accepté comme l'un des siens, finit par l'émigration à l'un des pays où vit ce peuple. En France, il y a toujours eu des étrangers qui se sont intégrés entièrement à la culture française.

La nature du bilinguisme change également selon le milieu où on a acquis les deux langues, dans un milieu bilingue ou dans deux milieux unilingues. Les bilingues qui ont appris les deux langues dans le même milieu sont souvent ce que les psycholinguistes appellent des types mixtes (compound) dont le trait principal est la tendance à associer le même signifié à deux signifiants, un pour chaque langue. Les bilingues qui ont appris chacune des langues dans un milieu différent - le français en France et l'anglais en Angleterre par exemple - sont plutôt du type parallèle (co-ordinate) dans la mesure où ils tendent à associer un signifié parallèlement à une seule langue.

Pour tous ces types, il y a toujours trois facteurs qui déterminent la nature et la durée du bilinguisme individuel, à savoir: l'âge, l'aptitude et l'utilisation des langues.

1.1.1 *L'âge*

On a souvent remarqué la différence entre le bilinguisme enfantin et le bilinguisme adulte. Les immigrants qui se sont installés dans un pays étranger dont ils ignorent la langue sont souvent étonnés que leurs enfants deviennent bilingues plus vite qu'eux-mêmes et qu'ils apprennent à parler la langue avec un accent supérieur.

Les individus qui sont devenus bilingues dans leur enfance présentent des différences au point de vue de la compétence et de l'utilisation avec ceux qui sont devenus bilingues quand ils étaient adultes. Des études de cas où l'enfant apprenait simultanément deux langues nous ont fourni certaines indications sur le processus.

Il n'est donc pas surprenant que l'enfant réussise mieux dans une langue étrangère à émettre des phrases dont la convenance situationnelle et la prononciation sont supérieures à celles de l'adulte. Par contre, l'adulte arrive mieux à saisir la situation; en apprenant à lire dans une langue étrangère il arrivera plus vite à saisir le sens. En somme, on pourra dire que dans la genèse du bilinguisme individuel, l'enfant domine par le son, l'adulte par le sens. L'adulte a plus de choses à exprimer et il se sent gêné par le système d'une autre langue lorsqu'il essaie d'utiliser le vocabulaire recouvrant les réalités qu'il veut nommer.

1.1.2 *L'aptitude*

Pour pouvoir arriver à une description du bilinguisme individuel, il est important de déterminer tous les facteurs susceptibles d'influer sur l'aptitude du bilingue à utiliser ses langues, facteurs qui, à leur tour, peuvent être modifiés par l'usage des deux langues. On sait que les personnes du même âge n'ont pas toujours les mêmes aptitudes pour les langues; on a même prétendu que les garçons n'avaient pas les mêmes aptitudes linguistiques que les filles du même âge.

Quatre facteurs ont été isolés pour tâcher d'expliquer ces différences individuelles qui font que deux personnes du même âge - et de la même famille - peuvent arriver à atteindre un degré différent de bilinguisme comme effet d'une différence d'aptitudes linguistiques. On a signalé, entre autres, l'intelligence, la mémoire, les attitudes et la motivation.

En somme, il y a plusieurs niveaux de bilinguisme individuel selon les conditions dans lesquelles l'individu a acquis ses deux langues.

Il existe aussi plusieurs fonctions possibles pour chacune des langues que le bilingue aurait acquise.

1.2 *Fonctions des langues chez l'individu*

Le niveau de compétence dans chaque langue dépend de la fonction de la langue, c'est-à-dire des usages que le bilingue fait de la langue et des conditions dans lesquelles il l'utilise.

Les fonctions du bilinguisme sont déterminées par le nombre de zones de contact. Les zones de contact comprennent tous les instruments qui permettent l'acquisition et l'usage des langues: l'usage linguistique au foyer, dans la communauté, à l'école et les organes d'information de masses, radio, télévision, publications. L'importance de l'influence de chacun de ces facteurs sur les habitudes linguistiques du bilingue dépend de la durée, de la fréquence et de la force de chacun d'entre eux.

Les contacts linguistiques du bilingue peuvent se réaliser dans la famille, dans la communauté, à l'école, par les organes de diffusion de masses ou par la correspondance.

1.2.1 *Le foyer du bilingue*

Toutefois, l'individu bilingue peut être le produit d'une famille unilingue ou d'une famille bilingue.

Le foyer unilingue: Dans le cas où la langue du foyer n'est pas celle de la communauté on peut arriver au bilinguisme en conservant la distinction de ces deux milieux. Des milliers de familles immigrantes ont ainsi engendré des enfants bilingues; mais la conservation de la langue dépendra des sortes de foyers que fonderont ces enfants. Ils peuvent continuer l'unilinguisme familial dans lequel ils ont vécu, ou bien ils peuvent opter pour la langue de la communauté.

Le foyer bilingue: Contrairement aux familles unilingues, les mariages mixtes posent toujours des questions de choix de langue. On peut opter pour la langue de l'époux, pour la langue de la femme ou pour les deux. Parfois, c'est la condition économique du mari qui devient l'élément décisif. S'il prévoit, par exemple, une promotion dans son emploi dans une communauté unilingue, la famille pourra opter pour la langue de cette communauté.

Par contre, un mariage mixte peut bien engendrer une famille bilingue. La nature du bilinguisme familial peut simplement ou inconsciemment représenter le fruit d'un laisser-faire linguistique. Ou bien, il peut découler d'une politique de maintien des deux langues et d'une répartition de ces langues dans le comportement linguistique global de la famille.

Dans la répartition de deux langues au foyer il y a deux politiques de base: les dichotomies d'usage et la libre alternance. Les dichotomies d'usage linguistique sont ou personnelles, ou locales, ou temporelles, ou contextuelles ou bien fonctionnelles. La plus connue de ces dichotomies, c'est la dichotomie selon la personne. Dans le foyer bilingue, elle est connue sous le nom de la formule Grammont: *une personne, une langue*. Selon l'hypothèse de Grammont, la séparation des deux langues dès l'enfance assurera l'apprentissage égal des deux sans effort supplémentaire.

On peut aussi maintenir deux langues par une sorte de dichotomie de lieu. C'est une nécessité fréquente parmi des milliers de familles qui chaque année s'installent avec leurs enfants dans des pays où la langue est autre que celle du foyer. En règle générale, la famille continue à utiliser exclusivement sa langue tout en apprenant graduellement la langue du milieu. Les jeunes enfants s'adaptent vite à une dichotomie foyer/communauté dans leur comportement linguistique. Le maintien de cette dichotomie dépendra toutefois de l'intégrité linguistique de la famille et de l'influence des voisins, des amis, des camarades à l'intérieur du foyer bilingue.

1.2.2 *La communauté*

Les contacts familiaux sont parfois moins décisifs que le sont les contacts communautaires touchant les langues parlées dans le voisinage du bilingue, par son groupe ethnique, par son groupe religieux, par son groupe de travail et par son groupe de loisirs.

i. *Voisinage*. Un enfant baigne dans la langue que parlent les gens du voisinage où il est né. Le voisinage remplace souvent la maison et constitue l'influence la plus importante sur le parler de l'enfant. Pour corriger cette situation, les bilingues passent souvent quelque temps à l'étranger; ils jugent que ces séjours sont nécessaires pour le maintien de l'une de leurs langues.

ii. *Groupe national.* La possibilité pour un bilingue de conserver son autre langue dépend de la manière dont il participe à la vie sociale de son groupe ethnique. Ce facteur peut, dans une communauté, être le plus important sans qu'il n'y ait aucun autre contact possible avec la langue.

iii. *Groupe religieux.* Bien qu'il y ait souvent un rapport entre le groupe ethnique et le groupe religieux, le bilingue a la possibilité de se joindre à l'un et de ne pas fréquenter l'autre. Même s'il ne participe à aucune des activités de son groupe ethnique, il peut quand même envoyer ses enfants à l'église étrangère où les sermons et l'instruction religieuse seront dispensés dans une langue qui n'est pas celle de la communauté.

iv. *Groupe de travail.* Le métier du bilingue peut l'obliger à travailler avec un groupe qui se sert d'une langue différente de celle qu'il utilise à la maison. Ou s'il habite dans une ville bilingue comme Montréal, la langue parlée à son lieu de travail peut être différente de celle parlée dans le quartier où il habite. Ou s'il est employé dans un service public, il se peut qu'il ait à utiliser ses deux langues.

v. *Groupe des loisirs.* Un bilingue peut utiliser l'une de ses langues avec un groupe de personnes avec lesquelles il fait du sport, de la musique ou participe à d'autres sortes de distractions. Ou il peut fréquenter un club où on ne parle pas la même langue qu'à la maison ou dans le voisinage. Ou bien les enfants étrangers d'une école unilingue peuvent prendre l'habitude de jouer ensemble, conservant ainsi l'usage de leur langue maternelle.

Ceci nous amène à la troisième famille de fonctions: les fonctions scolaires.

1.2.3 *Le milieu scolaire*

L'acquisition d'une langue seconde en milieu scolaire dépendra de la nature de l'école. Si c'est une école unilingue, la langue scolaire peut être la même que celle du foyer. Si c'est la même langue, l'individu aura peu d'occasions d'apprendre la langue seconde; par contre, si c'est une autre langue, il en aura peut-être trop, dans la mesure où la langue du foyer demeure purement une langue orale. Si l'école est bilingue, la genèse du bilinguisme de l'individu qui la fréquente dépendra des matières que l'on enseigne dans chacune des langues et également du temps consacré à chaque langue. Cela dépendra du type d'école bilingue fréquentée.

Pour ce qui est de la genèse du bilinguisme individuel, le type d'école est peut-être moins important que son degré d'ethnicité. Une école bilingue uni-ethnique ne produit pas les mêmes possibilités d'interaction linguistique que ne le fera une école qui est à la fois bilingue et bi-ethnique. Un enfant qui a l'occasion à l'école de s'identifier à un groupe d'enfants qui parlent sa langue seconde comme langue maternelle pourra surmonter les désavantages d'un bilinguisme qui est purement scolaire. Mais la présence d'un autre groupe ethnique ne garantit pas qu'il y aura interaction entre les deux groupes. Si l'école, ses programmes et ses méthodes ne sont pas structurés de façon à encourager une telle interaction ethnique, il est probable que le groupement naturel des personnes de même langue détermine la structure sociale de la population scolaire au grand détriment du bilinguisme des individus. Par contre, s'il y a interaction ethnique on peut arriver à un bilinguisme qui se rapproche de celui créé par le milieu social.

À l'école, on peut entrer en contact avec une langue de deux façons différentes: la langue peut être enseignée comme matière, ou elle peut être utilisée comme outil d'enseignement. Il y a deux moyens de transmission de l'enseignement: un moyen unique et un moyen double.

Moyen unique. Dans les régions bilingues, la détermination de la langue des écoles à moyen unique se fait en appliquant une sorte de politique linguistique qui peut être basée sur l'un des quatre principes suivants: nationalité, géographie, appartenance religieuse, origine ethnique.

Moyen double. Il se peut que le bilingue ait fréquenté des écoles où on employait deux langues comme outil d'enseignement. Ce genre d'écoles peut être de différents types: en ce qui concerne l'emploi des deux langues, elles peuvent adopter une politique de parallélisme ou de divergence. Ces distinctions de base ont engendré des centaines de types d'écoles bilingues dont nous ne pouvons pas, évidemment, traiter dans cet exposé.

Il est donc évident que chacune des langues de l'individu bilingue, quelque soit son niveau, peut emprunter des fonctions diverses au foyer, au travail et à l'école. Mais le bilinguisme de l'individu n'est pas le bilinguisme des peuples ou du groupe ethnique. Il ne faut pas confondre bilinguisme individuel et bilinguisme ethnique.

2. LE BILINGUISME ETHNIQUE

Pour le bilinguisme des peuples, il y a également des niveaux et des fonctions, mais d'une autre espèce. Il existe certains peuples qui sont par définition bilingues. Mais la nature et le niveau de leur bilinguisme dépendent de la situation dans laquelle ils sont astreints à vivre.

o

2.1 *Niveaux du bilinguisme ethnique*

Le niveau du bilinguisme d'un peuple dépendra de la proportion de bilingues et de la mesure où l'usage de chaque langue se rapproche de la norme. Le bilinguisme de certains peuples se limite parfois à l'élite: les Anglo-Normands au Moyen Âge. Pour d'autres peuples, le bilinguisme peut n'avoir aucun rapport avec le niveau socio-économique. Dans ce cas, cela ne veut pas dire pour autant que toute la population est bilingue. Le peuple peut être au milieu d'un bilinguisme de transition où la connaissance des deux langues est très répandue; ou il peut se trouver au début ou à la fin d'une période où le nombre restreint de bilingues indique un bilinguisme naissant et progressif d'une part ou régressif et terminal de l'autre.

La stabilité, l'importance et la durée du bilinguisme d'un peuple dépendront de l'attraction et des statuts relatifs des deux langues.

2.1.1 *L'attraction des langues*

En évaluant l'attraction d'un peuple pour deux langues il faudra tenir compte de deux sortes de distance, de l'écart géographique d'une part et de la distance interlinguistique de l'autre.

L'attraction que peut exercer effectivement une langue pour un peuple d'une autre langue ou dialecte dépendra des possibilités et des probabilités de contact. Une langue de haute puissance n'aura aucune influence directe sur un peuple qui n'a aucune possibilité de l'entendre ou de la lire. Les peuples ont toujours subi l'influence de leurs voisins, y compris l'influence linguistique; ils ont moins subi l'influence des peuples lointains, même celle des grandes puissances.

Dans le passé, l'attraction de la proximité a, elle-même, été atténuée par la présence de barrières naturelles - les montagnes, les fleuves, les lacs - facteurs que l'on a utilisés pour expliquer la divergence à l'intérieur de familles linguistiques telles que les langues latines et romanes. De nos jours, ces barrières naturelles ont moins d'influence. Mais il reste toujours la distance terrestre. La similarité entre deux langues constitue, en soi, une force d'attraction.

La quantification de la distance interlinguistique est chose fort complexe puisqu'il s'agit non seulement de la juxtaposition de deux systèmes, mais également de deux mécanismes de transformation entre le

système et la chaîne du discours. Mais l'énorme avantage de cette quantification c'est qu'elle permet de faire abstraction de la différence arbitraire entre langue et dialecte.

L'attraction maximale se trouverait donc au niveau d'une grande langue normalisée ayant une frontière commune avec un de ses dialectes ou patois. Les patoisants seraient donc amenés à apprendre la langue normalisée, et non pas le contraire. Par contre, l'attraction minimale existerait entre deux langues faibles telles que le micmac du Canada et l'aranda de l'Australie, langues séparées par une longue distance terrestre et de grandes différences interlinguistiques. Toutefois, l'attraction - géographique et interlinguistique - est atténuée par le statut relatif de deux langues.

2.1.2 *Le statut des langues*

Le type et le niveau de bilinguisme d'un peuple dépendront également des statuts relatifs des langues. De quoi dépend le statut d'une langue?

D'abord on peut constater que l'importance d'une langue n'est pas due à sa valeur linguistique, à la forme de ses mots, ou aux structures de sa grammaire. C'est plutôt sa fonction comme véhicule qui permet de communiquer, avec et à ceux qui sont importants, ce qui est important pour les utilisateurs de la langue selon les domaines qui les touchent: commerce, religion, éducation, science, culture, sport, divertissements. Toutefois, une langue possède en elle-même une importance qui provient des peuples qui l'ont utilisée: leur nombre, leurs richesses, leur mobilité, leur production culturelle et économique. L'accumulation de ces facteurs constitue ce que nous appelons la puissance innée de cette langue.

La puissance linguistique, au point de vue fonctionnel, pourrait se définir comme le taux d'investissement en temps, en argent et en énergie que l'on est prêt à placer pour posséder ou pour conserver une autre langue. C'est aussi la probabilité qu'une personne, abstraction faite des différences et des distances entre les deux langues, fera un certain investissement pour maintenir une langue seconde, étrangère ou régionale.

La puissance innée d'une langue est la somme de facteurs divers: facteurs démographique, économique, idéologique et culturel.

i. *Le facteur démographique.* Quand on songe à l'importance d'une langue, ce qui vient d'abord à l'esprit c'est bien le nombre de personnes qui la parlent. On a déjà utilisé les différences démographiques pour mesurer la probabilité de communication entre divers groupes. On pense aux 800 millions de Chinois et on se demande pourquoi leur langue n'est pas reconnue comme étant la plus importante au monde, même s'il existe, en dehors du mandarin officiel, une cinquantaine de grands dialectes plus ou moins inter-intelligibles et un millier de patois locaux. C'est que la force démographique, même si elle constitue un élément indispensable, est atténuée par la faiblesse d'autres facteurs, tels que la production économique et la technologie. Par exemple, la force économique des peuples sinophones est moindre que celle de certains petits peuples moins nombreux. Ainsi, le PNB de la Suède en 1971 était trente fois plus considérable que celui de la Chine, pays occupant en même temps le premier rang démographique et le quatre-vingt-dixième rang économique. Autrement dit, notre indice de puissance démographique est fonction du pouvoir économique puisque nous avons affaire non seulement au *nombre*, mais également à la *grandeur* des unités.

ii. *Le facteur dispersion.* La puissance globale d'une langue ne dépend pas uniquement du nombre et de la valeur matérielle des personnes qui la parlent; elle dépend également des endroits où se trouvent ces personnes. Quatre cents millions d'anglophones répartis à travers le monde dans des concentrations importantes auront plus d'influence que le même nombre de personnes bornées à un seul pays.

iii. *Le facteur mobilité.* Mais ce n'est pas uniquement à cause du fait qu'ils se sont installés dans tous les coins du globe, mais également parce qu'ils sont toujours en train de se déplacer - comme touristes, commerçants, étudiants et professeurs. Ainsi, plus de quatre millions d'anglophones nord-américains ont visité l'Europe en 1970, apportant les sons de leur langue aux oreilles de plusieurs millions d'Européens. Durant la même époque, l'Europe, mais non pas l'Amérique, a été envahie par quelques millions de touristes français et, près d'un million de gens de la main-d'oeuvre italienne, sans parler des Espagnols venant chercher du travail en Suisse et en Allemagne.

iv. *Le facteur économique.* Le nombre et la variété de produits et de services ont toujours servi d'indice pour juger de la force économique d'un pays et indirectement de sa langue nationale. Aujourd'hui, nous possédons des indices statistiques de la production nationale brute (PNB) pour plusieurs pays. Il ne faut pas toutefois confondre cet indice avec celui que nous venons d'utiliser pour valoriser la population, à savoir, le revenu moyen. L'un ne détermine pas nécessairement l'autre, puisque l'État ou l'industrie peut utiliser les profits de la production comme investissement pour l'avenir ou à des fins de prestige national.

v. *Le facteur idéologique.* On dit que l'argent n'est pas tout; et effectivement, dans les questions de langues, les forces économiques peuvent perdre de l'importance devant les impulsions d'une puissante idéologie. Ainsi, la dispersion des grandes religions - telles que le christianisme, le mahométisme et le bouddhisme, certaines d'entre elles proclamant les valeurs de la pauvreté - a réussi à faire vivre le latin, l'arabe et d'autres langues dans les quatre coins du monde. La force d'une croyance religieuse a aussi contribué à la survivance des langues comme l'hébreu et le sanskrit et ce, non seulement comme langues liturgiques.

vi. *Le facteur culturel.* Une autre puissance non économique se trouve dans l'influence culturelle que peut avoir le rayonnement d'une langue. Le grec et le latin se sont répandus dans l'Occident et sont restés pendant deux millénaires comme langues de culture.

Avant de pouvoir mesurer cette puissance culturelle, il faut bien se trouver une définition fonctionnelle qui pourrait servir de base à la quantification. Comme point de départ, on pourrait postuler, en ce qui concerne la langue, un rapport univoque entre l'activité et la production culturelle, entre l'influence d'une oeuvre, par exemple, et le nombre de ses éditions ou de son tirage.

Le nombre de publications dans une langue étrangère est également fonction de sa normalisation. Quelle que soit la vitalité régionale du créole, on est rarement porté à publier dans ce type de langue. Un créolophone d'Haïti, par exemple, aura tendance à se faire publier en français. C'est d'ailleurs la normalisation du français qui le rendra apte à se maintenir comme langue véhiculaire dans les écoles de certains pays d'Afrique.

Voyons maintenant ce que peuvent donner ces indices à l'échelle mondiale, pour l'anglais, pour le français et un échantillon d'autres langues. (Voir tableau 2, Annexe IV, p. 178).

2.1.3. *Dépendance et indépendance linguistiques*

Le niveau de bilinguisme d'un peuple dépendra également de l'indépendance de sa langue. Dans quelle mesure la langue peut-elle suffire au besoin d'un peuple? On peut mesurer la dépendance et l'indépendance linguistiques en calculant le nombre d'oeuvres traduites où une langue donnée fonctionne soit comme langue de départ, soit comme langue d'arrivée. (Voir tableaux 3 et 4, Annexes V et VI, pp. 179 et 180).

2.2 *Fonctions du bilinguisme ethnique*

La dépendance linguistique n'est pas toujours globale. Un peuple peut dépendre d'une autre langue uniquement pour certaines fonctions. Et le temps est maintenant venu de parler des fonctions du bilinguisme d'un peuple. La fonction de l'autre langue peut être celle de la langue scolaire, de la langue de travail, de la langue du culte, ou de la langue littéraire. On a toujours utilisé certaines langues à certaines fins et, même de nos jours, on continue à attribuer certaines fonctions à certaines langues.

Dans certains pays, l'écrivain doit changer de langue ou de dialecte selon l'occasion. En Alsace, en Lorraine et au Luxembourg, il faut passer de l'allemand au français pour atteindre le style élevé. En Afrique occidentale, bien que le pidgin s'utilise quotidiennement comme "lingua franca", il faut passer à l'anglais pour les occasions solennelles. En Europe, au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance, les écrivains utilisaient le latin même pour discuter de l'utilisation et de l'importance du vernaculaire (voir le *De vulgari eloquentia* de Dante). Il faut admettre que cela a servi de justification à la publication du *Dialogo delle lingue* de Sperone, du *Dialogo de la lengua* de Valdés et de la *Défense et illustration de la langue française* de du Bellay, chacune de ces oeuvres ayant été rédigée en langue vernaculaire.

Il n'empêche que l'on a continué jusqu'à nos jours à utiliser certaines langues à certaines fins. Jusqu'au cours des années 60, la langue liturgique était le latin; c'est cette langue qui a semblé la plus appropriée pour nos écussons et nos pierres tombales. C'est par contre l'italien que l'on utilise pour nos directions musicales. Et, en Angleterre, c'est le français qu'il faut utiliser pour les menus des restaurants tout en réservant le latin pour les pièces de monnaie. Il en est de même d'ailleurs en Suisse; mais ici cette diglossie, car c'est ainsi que l'on nomme la répartition fonctionnelle des langues, emprunte une fonction spéciale dans ce pays trilingue, puisqu'elle permet un unilinguisme neutre. Les Suisses francophones ainsi que les italophones et les Suisses allémaniques voient dans les désignations *Confoederatio Helvetica* ou *Helvetica*, qui identifient leur monnaie et leurs timbres, un symbole d'unité nationale. C'est peut-être cet esprit de neutralité qui a inspiré l'inscription latine du monument Wolfe-Montcalm que Dalhousie a fait construire en 1927 sur les Plaines d'Abraham. C'était aussi peut-être une affaire de tradition. On sait que Samuel Johnson, le grand normalisateur de la langue anglaise, a nettement refusé, en 1776, que l'on dégrade les saintes murailles de Westminster Abbey en y mettant des inscriptions en anglais. Et à cette époque, la langue de la correspondance, considérée même comme genre littéraire, était toujours le français.

Dans de telles situations où le français se voit en contact à la fois avec une autre langue et avec une variété locale de français, le comportement linguistique de la population peut se structurer de diverses façons. Pour bien comprendre ces structures, il faut prendre connaissance de quelques distinctions de base. Quelles sont les dichotomies diglossiques fondamentales? En premier lieu, il faut faire la distinction entre langue parlée et langue écrite; ce n'est pas toujours la même langue qui remplit ces deux fonctions dans un milieu donné. En Corse, par exemple, l'une de ces langues est l'italien, tandis que l'autre est le français. À l'intérieur de la langue parlée, il faut faire d'autres distinctions. On peut utiliser une langue pour certaines fonctions, la langue de travail, par exemple, et une autre langue pour d'autres fonctions, comme langue de l'école. À l'intérieur de chacune de ces langues fonctionnelles, il y a d'autres distinctions à faire. On peut parler une variété de langues à l'école, par exemple, et une autre variété au foyer. Autrement dit, les besoins de communication orale d'un peuple peuvent se répartir entre diverses langues et divers dialectes; ou ils peuvent être remplis par une seule variété d'une seule langue. Mais, quelles que soient les fonctions de cette langue parlée, cela ne veut pas dire qu'elles sont les mêmes que pour la langue écrite. On peut imaginer, bien entendu, des situations où elles sont effectivement les mêmes, une variété d'une seule langue que l'on peut ou parler, ou écrire; et il peut y avoir peu de différence entre les deux, comme c'est le cas de l'élite en France depuis déjà quelques siècles. Toutefois, dans la plupart des pays, il y a non seulement distinction entre langue parlée et langue écrite, mais également distinction à l'intérieur de cette dernière. Dans plusieurs pays de la francophonie, on utilise une langue pour les écrits de caractère officiel ou scientifique, et une autre langue pour le journalisme et la correspondance personnelle.

À l'intérieur de chacune de ces langues, il peut aussi y avoir des variétés, chacune avec sa fonction particulière, une variété populaire pour le théâtre et la poésie chantée et une autre variété pour les descriptions et les narrations. Comme nous l'avons vu, c'était la situation de certains pays durant le Moyen Âge.

En somme, il peut y avoir diglossie formelle, la langue parlée étant une langue et la langue écrite en étant une autre, ou diglossie fonctionnelle, chaque langue possédant son ensemble de fonctions. Lorsque cette répartition fonctionnelle s'applique à la langue écrite, il peut y avoir diglossie littéraire.

La diglossie littéraire, soit la répartition fonctionnelle des langues écrites, date de l'Antiquité. Au Moyen Âge, c'était le genre littéraire et non la nationalité de l'auteur qui décidait de la langue que l'on devait utiliser. Les troubadours italiens utilisaient le français pour la poésie narrative et le provençal pour la poésie lyrique. Les Catalans tels

que Vidal de Besalú pratiquaient la même diglossie, tout en évitant d'utiliser leur langue maternelle pour un genre qui ne lui convenait guère. Même le roi n'était pas à l'abri de cette convention classique. Alfonso de Castille, par exemple, écrit sa poésie lyrique non pas dans sa langue maternelle, le castillan, mais en portugais-gallicien étant donné que c'était alors la convention au nord de l'Espagne; au sud, ce genre était réservé à l'arabe.

Leibniz a écrit ses oeuvres scientifiques, non pas en allemand mais en latin, bien qu'il soit passé au français à l'époque où cette langue remplaçait le latin comme langue internationale du savoir. Il fut le dernier génie universel, le dernier homme à tout savoir; après lui, il est devenu impossible pour un seul individu de posséder toutes les sciences. Un siècle plus tard, il aurait été contraint à ne traiter que de quelques matières, et cela en langue allemande. Car c'est cette langue qui, durant la dernière moitié du dix-neuvième siècle, est devenue la langue des sciences physiques; au vingtième siècle, elle a cédé sa place à l'anglais. À la veille de la Première Guerre mondiale, la moitié de tous les écrits dans les sciences chimiques étaient imprimés en langue allemande; par contre, un quart de siècle après la Deuxième Guerre mondiale, plus de cinquante pour cent des écrits dans cette même discipline étaient publiés en anglais, et moins de sept pour cent en allemand. (Voir tableau 5, Annexe VII, p.181). De ces écrits en langue anglaise, plus du tiers proviennent des pays non anglophones, car certains pays pratiquent une diglossie littéraire dans la mesure où la langue des publications scientifiques est une langue étrangère d'usage international. Même dans certains pays francophones il y a, semble-t-il, une certaine diglossie littéraire qui se pratique à l'égard des sciences physiques.

Selon une enquête de Schroeder-Gudehus (source du tableau 5) à la base des relevés écrits en sciences physiques de l'année 1971 provenant uniquement des institutions de langue française, un pourcentage important de scientifiques francophones publie en langue anglaise: en Algérie (28.6%), en Belgique (64.3%), en Suisse (64.9%), au Québec (81.4%). En somme, il y a toujours eu tendance à utiliser certaines langues à certaines fins, et la répartition fonctionnelle de ces langues a toujours varié d'une époque à l'autre.

L'idée que certaines langues convenaient à certaines fonctions a même engendré son propre folklore. À différentes époques, la langue de l'amour a été à tour de rôle l'italien, l'espagnol et le français. Pour Marguerite de Navarre (*Heptaméron*) c'était le castillan. Charles Quint, pour sa part, réservait cette langue pour parler à la Divinité, tout en utilisant le français avec ses ministres et ses ambassadeurs, l'italien avec les femmes de la Cour, et l'allemand avec ses chevaux. Ce dernier idiome a emprunté des fonctions plus nobles chez l'écrivain Grillparzer

dont c'était la langue maternelle. Dans les vers célèbres de cet auteur autrichien, on attribue l'allemand à la transmission de propos importants, l'espagnol à l'amour, le grec à la démonstration philosophique, le latin à la rhétorique, le français à la conversation, l'italien au chant et l'anglais aux lourdauds.

Quoi qu'il en soit, il est vrai que l'on est parfois moins gêné de dire des choses dans une langue seconde. George 1er d'Angleterre utilisait uniquement le français avec sa maîtresse, bien que celle-ci fût de langue anglaise. C'était également dans une langue étrangère que l'écrivain anglais Milton exprimait le mieux ses sentiments intimes. Il en a même fait un principe: *Parole adorne di lingua più d'una* - le discours élégant ne peut pas se borner à une seule langue.

On peut difficilement interpréter un milieu diglossique sans tenir compte de la répartition des langues. Dans un milieu de contact interlinguistique, la répartition des fonctions des deux langues est déterminée par les deux ensembles de pression que ces langues exercent sur la communauté. Le peuple bilingue est victime non seulement de l'attraction et du statut relatif des deux langues à l'échelle mondiale, mais également de la puissance locale des deux idiomes.

Bien entendu, l'attraction des langues en contact se manifeste d'abord à l'échelle nationale, puis internationale. Pour la petite communauté linguistique, cette manifestation est parfois indirecte. La puissance internationale de l'anglais n'est pas directement perçue par l'ouvrier acadien. Mais il sait qu'il a affaire à une langue de prestige. À toutes ces attractions, démographique, économique et culturelle, il faut donc ajouter ce qui les touche de près: la fonction de cette langue dans leur milieu pour arriver à un calcul de pression linguistique. À l'échelle mondiale, on pourrait établir une corrélation si élevée entre l'édition du livre et le tirage des journaux que l'un des deux deviendra superflu; par contre, au niveau de la communauté, on ne peut pas exclure ainsi les indices puisqu'ils sont cumulatifs dans le calcul des pressions linguistiques.

Il peut y avoir, bien entendu, différents ordres de pression sociolinguistique. À l'intérieur de chacune des zones de contact, il peut y avoir un certain nombre de forces qui poussent un peuple à employer une langue plutôt que l'autre. Ces forces peuvent être d'ordre économique, administratif, culturel, politique, militaire, historique ou religieux.

i. *Économique*. Connaître la langue de la majorité peut être une nécessité économique pour ceux qui parlent une langue minoritaire dans une communauté ethnique. Les parents étrangers peuvent même tenir à

faire de la langue majoritaire la langue du foyer, s'efforçant ainsi d'empêcher que leurs enfants ne soient défavorisés au point de vue économique.

ii. *Administratif.* Dans certaines régions, les employés de l'administration doivent connaître une seconde langue. Dans un pays bilingue, il peut être exigé que les fonctionnaires parlent couramment les langues officielles du pays.

iii. *Culturel.* Dans certains pays, pour des raisons culturelles, il se peut qu'il soit indispensable à toute personne cultivée de parler couramment une ou plusieurs langues étrangères. La qualité et la quantité des publications disponibles dans ces langues constituent une force culturelle qu'une personne cultivée ne peut négliger.

iv. *Politique.* Les langues étrangères peuvent être imposées par suite d'une domination politique comme ce fut le cas pour certaines langues coloniales. Après de nombreuses années de domination, la langue étrangère coloniale peut prévaloir.

v. *Militaire.* Le peuple bilingue qui s'engage dans les forces armées de son pays ou d'un pays étranger peut se trouver dans des situations où il doit comprendre et parler la deuxième langue plus souvent qu'il ne le ferait ordinairement. L'occupation militaire a aussi pour résultat l'apprentissage d'une seconde langue soit par le peuple, soit par l'armée, soit par les deux à la fois.

vi. *Historique.* Les langues qu'apprend le peuple bilingue et la connaissance qu'il doit en avoir ont pu être déterminées par des événements passés. Si la langue d'une minorité a été protégée par un traité, cela peut signifier que cette minorité peut exiger pour ses enfants le droit de recevoir leur enseignement dans leur propre langue.

vii. *Religieux.* Il se peut qu'un peuple bilingue se mette à apprendre une langue simplement pour des motifs religieux.

En somme, on peut concevoir l'effet des fonctions linguistiques de deux langues sur un peuple bilingue comme l'accumulation de pressions démographiques, géographiques, culturelles, économiques et éducationnelles à divers niveaux mondiaux, nationaux et régionaux. (Voir tableau 6, Annexe VIII, p.182). Tout cela a son effet sur la façon d'utiliser les deux langues et même sur la façon de concevoir le milieu: adaptation que l'on peut appeler de l'acculturation conceptuelle. Cette acculturation on peut la concevoir comme le résultat de pressions venant des deux langues.

Nous avons vu les différences entre niveaux et fonctions du bilinguisme individuel et du bilinguisme ethnique, c'est-à-dire celui de l'individu et celui d'un peuple. Il nous reste à traiter des niveaux et des fonctions du bilinguisme institutionnel. Rappelons qu'il s'agit de bilinguisme impersonnel, d'un bilinguisme qui ne dépend nullement d'individus bilingues, mais plutôt de systèmes qui peuvent fonctionner même avec des unilingues.

3. LE BILINGUISME INSTITUTIONNEL

Il s'agit ici de l'utilisation de deux langues à l'intérieur d'un système. L'élément du système n'est pas l'individu; c'est le poste. Ce poste peut être unilingue dans l'une des langues ou bilingue; ce n'est d'ailleurs qu'une modalité.

3.1 *Niveaux du bilinguisme institutionnel*

Le niveau de bilinguisme d'une institution peut se mesurer d'après le nombre et l'importance hiérarchique des postes, y compris les postes bilingues attribués à chacune des langues. Ce bilinguisme officiel peut être uniquement réceptif dans la mesure où l'organisme reçoit de l'information indifféremment dans les deux langues; il peut également être productif s'il émet des directives dans les deux langues. À l'intérieur de chaque service et entre les divers services de l'institution il peut exister un bilinguisme réciproque par lequel on répond dans la langue de l'énoncé écrit ou oral; ou, au contraire, l'institution peut fonctionner par un bilinguisme non réciproque selon lequel le fonctionnaire, tout en comprenant les deux langues, est libre de répondre dans l'une ou l'autre de ces langues.

3.2 *Fonctions du bilinguisme institutionnel*

Pour ce qui est des fonctions du bilinguisme institutionnel, cela dépendra dans chaque cas du statut juridique des deux populations que l'institution dessert. La langue de travail interne peut bien être uniquement celle d'une élite, tandis que ceux qui servent les masses le font dans une autre langue. Aux deux extrêmes, en haut de l'échelle et en bas, il peut donc y avoir deux unilinguismes reliés par un bilinguisme de transmission, le bilinguisme vertical. C'est le bilinguisme du contremaître, du gérant, de l'adjudant, de l'adjoint à la haute direction.

Par contre, il peut y avoir un bilinguisme d'usage, bilinguisme horizontal, dans la mesure où l'on recrute la masse des employés parmi les deux peuples tout en donnant à ces derniers le droit à la langue dans le domaine du travail.

Le bilinguisme institutionnel décide de la fonction des langues à l'intérieur des organismes de la société, en particulier à l'intérieur de l'État bilingue selon l'un des deux principes de base, le principe de la personnalité et le principe de la territorialité. Selon ce premier principe, c'est l'institution qui s'adapte à la personne. L'individu a le droit de choisir celle des langues officielles qui lui convient. Par contre, en vertu du principe de territorialité, c'est l'individu qui s'adapte à l'institution dont la langue est celle du territoire. C'est le principe qui, par exemple, régit le bilinguisme suisse.

Bien que le principe de la personnalité soit déjà ancien c'est le principe de territorialité qui a pris le dessus à la suite de la création d'États-Nations. Depuis la Renaissance, l'État contrôle un nombre croissant des activités de l'individu, et il a même fini par en contrôler la langue dans la mesure où elle est devenue la propriété de l'État-Nation qui, s'opposant à toute forme de bilinguisme, réclame l'allégeance de chacun de ses citoyens, non seulement à l'État comme institution, mais également à la langue officielle.

Mais cette idée d'allégeance linguistique ne date que du 19e siècle; elle fait partie de cet ensemble de sentiments de groupe qu'avait engendrés le Romantisme de l'époque, sentiments encadrés dans le nationalisme politique, par exemple. Avant cette date, au 18e siècle, même durant les périodes de guerre entre la France et l'Angleterre, on n'a rien vu de mal à ce que Horace Walpole écrive en français ou à ce que Boswell se rende en Hollande pour perfectionner son français tout en étudiant le droit. En 1784, il n'a pas paru anormal que l'Anglais Beckford écrive son *Vathek* en français; mais un siècle plus tard, en 1894, le fait que Oscar Wilde écrive son *Salomé* dans cette même langue a provoqué un scandale en Angleterre.

C'est que dans l'intervalle, les Romantiques avaient découvert, dans la langue nationale, une âme. Cette âme appartenait à la nation, de sorte que l'on a fini par identifier l'amour de la langue à l'amour du pays. La vie interne du citoyen était infailliblement attachée à la langue nationale; il manifestait son amour de la langue en l'utilisant. Il contribuait ainsi à la littérature du pays, exprimée forcément dans la langue nationale, puisque c'est elle seule qui contenait l'âme du peuple. C'était même son devoir de citoyen. Dans ce contexte, le bilingue était forcé de décider à quelle nation il accorderait son allégeance en optant pour une langue plutôt que pour l'autre.

L'extension en Europe de cette idée de nationalisme linguistique a fini par dégrader le français, dans l'espace d'une génération. Ainsi, à la fin du siècle, le français avait déjà perdu sa place comme langue de certaines élites. C'est que la liaison entre langue et nationalisme a placé

les élites francophones de l'Europe dans une position impossible. Continuer à consacrer à la langue française leurs pensées les plus nobles serait trahir leur patrie à l'époque même où elle luttait contre l'impérialisme napoléonien. Puisque le sort de la langue était maintenant lié à celui de la nation, son prestige culturel a suivi la croissance du pouvoir national, non seulement à la suite des guerres, mais, ce qui est devenu plus important, par l'industrie et le commerce mondiaux qui ont fini par engendrer l'alphabétisation des masses et la scolarisation universelle.

Le français a toujours été une langue d'élites; et dans plusieurs pays du monde, y inclus les jeunes nations de l'Afrique et de l'Asie, il l'est encore aujourd'hui. Mais au fur et à mesure que l'élite a entrepris la scolarisation des masses, il y a eu adaptation de la langue aux réalités du milieu. Il en a toujours été ainsi dans l'histoire des langues, parce que la langue est le sine qua non de la société, et celle-ci s'est toujours forgé les instruments de travail et de communication qui lui convenaient. Ainsi, partout au monde où le français est devenu la langue des masses, il a dû s'adapter aux réalités des divers milieux.

Dans ces milieux, y aurait-il, à longue échéance, une uniformisation par en haut, un nivellement par en bas, ou une cristallisation des dialectes de plus en plus divergents? L'état actuel de la recherche ne nous permet même pas d'en déceler les tendances.

* * * * * * * * * * * *

> Quoi qu'il en soit, dans le tiers des pays autonomes le français ou l'anglais jouit d'un statut officiel ou quasi officiel. Pour tous ces pays il y a des compromis difficiles qui s'imposent à l'heure où les exigences de la scolarisation universelle et de la modernisation des nations font face aux mouvements d'indépendance et de régionalisme des peuples. La plupart des États au monde ont donc besoin d'une politique linguistique qui tienne compte des niveaux et des fonctions du bilinguisme officiel tout en faisant place au bilinguisme des ethnies et à celui des individus.

Le PRÉSIDENT remercie M. MACKEY de son exposé à la fois très nourri et très structuré, exposé dont il tient, dit-il, à relever l'un des nombreux mérites, à savoir le souci qu'a eu ce conférencier d'éviter de sombrer dans un jargon technique qui, malheureusement, détourne trop de gens de la linguistique. Il invite ensuite le second orateur, M. Jean DARBELNET, professeur de linguistique à l'université Laval de Québec, à traiter *De l'emprunt au néologisme*.

M. DARBELNET

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des rapports entre le français et l'anglais, le sujet qu'on me demande de traiter porte essentiellement, il me semble, sur la part de l'emprunt dans la néologie envisagée surtout du côté français. L'activité néologique de l'anglais américain est intense, mais elle fait rarement appel au français. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer les colonnes de deux dictionnaires néologiques à peu près contemporains, le *Dictionnaire des mots nouveaux* de Gilbert, paru en 1971, et le *Dictionary of New English*, publié en 1973. Dans l'anglais contemporain *infrastructure*, *boutique*, *anglophone* et *francophone* se détachent comme exemples récents d'emprunts anglais au français. On en trouverait d'autres dans les domaines de la cuisine et de la mode, mais il y a, comme on le verra plus loin, une distinction à faire entre les emprunts liés au mode de vie du pays d'origine et ceux qui ont une portée plus générale.

Dans l'exposé qui va suivre, le néologisme sera considéré, bien entendu, comme étant un mot nouveau, mais il pourra être aussi un sens nouveau d'un mot existant, ou encore une combinaison nouvelle de mots déjà dans la langue. Ainsi définis, les néologismes relèveront de deux catégories, ceux que la langue tire de son propre fonds et en dehors de toute influence étrangère (néologie interne) et ceux qu'elle emprunte à une autre langue, en l'occurrence l'anglais (néologie externe). On remarquera que dans cette perspective, *néologisme* ne s'oppose pas à *emprunt*, les néologismes étant loin d'être tous des emprunts. L'emprunt, qui n'est pas nécessairement un néologisme dans la langue de départ, le devient dans la langue d'arrivée.

Suivant en cela Louis Deroy, nous distinguerons aussi entre les emprunts de nécessité et les emprunts de luxe. Les premiers, on le sait, correspondent au besoin impérieux de trouver un signifiant, donc de combler une lacune là où la langue emprunteuse ne dispose pas d'un mot ou d'une expression qui convienne. Les emprunts de luxe, par contre, répondent à des besoins affectifs, comme le besoin de couleur locale, le désir de

paraître au courant, et surtout le snobisme. Pour reprendre une remarque précédente, nous dirons que si l'anglais fait encore des emprunts au français, ce sont généralement des emprunts de luxe; il emprunte rarement un mot français pour faire ce que j'appellerai une distinction de pensée. À cet égard, *infrastructure* apparaît comme une exception. L'anglais, semble-t-il, n'avait pas le moyen de désigner économiquement, c'est-à-dire en un seul mot, les installations que l'armée américaine avait échelonnées à travers la France à partir de La Rochelle, pour ravitailler ses troupes d'occupation en Allemagne de l'ouest. Quant à *anglophone* et à *francophone*, ils étaient d'une moindre nécessité puisqu'on disposait déjà de *English-speaking* et de *French-speaking*. M'appuyant sur le modèle de *anglophile* et de *francophile*, empruntés au français vers 1860, je les ai cependant recommandés en 1966 à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, comme étant commodes pour les en-têtes des tableaux de statistiques. Ils sont surtout utiles comme substantifs, car ils ne font pas alors double emploi avec *English-speaking* et *French-speaking* qui ne sont qu'adjectifs. Mais ils ne s'emploient guère qu'au Canada, et même là, ils sont d'un usage peu courant en dehors du Québec, où ils sont commodes pour désigner les deux communautés linguistiques de cette province bilingue.

Il conviendrait de revenir sur les emprunts au service de la pensée, et non de la mode ou de la couleur locale, auxquels il a été fait allusion. Dans ce contexte, nous opposerons les emprunts russes en français à un emprunt allemand. Les mots russes constituent dans notre langue un groupe restreint et à peu près homogène: *ukase, knout, kvas, moujik, koulak, samovar, isba* ne s'appliquent guère qu'à des choses russes. Ils sont au service de la couleur locale. *Datcha* et *troïka* sont à peu près les seuls emprunts au russe dont l'emploi français ne soit pas limité à leur pays d'origine. À ces emprunts majoritairement folkloriques, nous opposerons le mot allemand *thalweg*, qui n'évoque en rien les choses allemandes et répond au besoin planétaire de désigner dans une vallée, où qu'elle soit, la ligne de plus grande pente. L'allemand a réussi, grâce à sa morphologie, à désigner cette notion avec des éléments lexicaux très simples, et le terme ainsi formé s'est imposé au français et à l'anglais. Il serait intéressant de voir quelles langues ont pu tirer cette désignation de leur propre fonds. Nous dirons que *thalweg* est le type de l'emprunt fonctionnel et intellectuel.

Ainsi *thalweg* est à classer parmi les emprunts nécessaires; il est malaisément remplaçable, encore qu'il soit difficile de concevoir l'impossibilité de désigner quelque chose dans une langue donnée. Lorsqu'à l'un des colloques de terminologie de l'Office de la langue française du Québec, l'un des participants demanda comment rendre *fail-safe*, personne ne put lui proposer un équivalent. Partageant l'embarras de l'assistance, je me risquai cependant à affirmer ma conviction que si le dispositif de sécurité en question avait été inventé par un Français ne sachant pas

l'anglais et échappant à toute influence anglaise, ce dernier aurait certainement trouvé une appellation de son cru, dans sa propre langue. Une langue est en effet capable de trouver de nouvelles ressources au fur et à mesure de ses besoins et elle le fait instinctivement, sans planification aucune. Bien entendu, quand dans ce contexte, nous disons "la langue", nous voulons dire ceux qui la parlent. Lorsque, par contre, on emprunte un objet, une idée à une autre culture, on se laisse facilement enfermer dans la désignation du pays d'origine, que l'on s'efforce de traduire, et cela paralyse ou exclut le cheminement mental qui aboutirait à une appellation purement française, si l'on n'était pas sorti de sa propre langue.

Comme l'a fait remarquer M. Van Overbeke (*Introduction au problème du bilinguisme*, p 23 et 197), "une langue ne révèle de lacunes que par comparaison avec une autre langue; elle constitue un instrument complet et satisfaisant pour l'expression du monde dont elle est le corrélatif. Ce n'est que lorsqu'on la compare à d'autres langues et à d'autres mondes, qu'elle peut paraître supérieure ou insuffisante".

Dans ces conditions, l'emprunt nécessaire devrait être relativement rare si la communauté linguistique faisait preuve de vigilance. Mais nous avons vu qu'il faut compter avec les besoins affectifs et en particulier avec l'attraction qu'exercent d'autres langues suivant les époques. De nos jours, le snobisme joue en faveur de l'anglais, et l'on ne saurait en donner de meilleurs exemples que les "travelers" et les "charters". Le premier de ces deux emprunts fait double emploi avec *chèque de voyage*, mais il faut convenir que *"charters"* se laisse difficilement remplacer et que la commodité renforce ici le snobisme.

Il importe aussi de noter que certains emprunts ne se laissent pas facilement expliquer et, par conséquent, classer dans les catégories mentionnées ci-dessus, surtout quand ils entrent dans la langue longtemps après le terme primitivement adopté pour la chose nouvelle à désigner. *Navire-citerne* figure dans un texte du *Tour du monde* de 1887, à propos du pétrole de Bakou. *Pétrolier* serait de 1904, et *tanker* de 1945, d'après le *Petit Robert*. Entre *navire-citerne* et *pétrolier*, les techniciens font une distinction à laquelle *tanker* n'ajoute rien. On peut estimer que la langue était suffisamment pourvue avec les deux premiers de ces trois termes. Il est vrai que l'emprunt est fréquent, sans être nécessairement utile, quand on décrit le pays d'origine, et pour les journalistes, friands de couleur locale, le pétrolier américain devient très vite un tanker. On remarquera, à ce propos, que dans les informations de presse américaines, les mots *"astronaut"* et *"cosmonaut"* sont en concurrence, mais que leur répartition n'est pas fortuite; elle est dictée par l'origine de la nouvelle. *"Astronaut"* est de mise si l'information est américaine, alors que *"cosmonaut"* est réservé aux informations de presse en provenance de l'URSS et vraisemblablement traduites du russe.

Emprunts de nécessité, emprunts intellectuels, emprunts de luxe, ces termes n'épuisent pas la nomenclature du sujet qui prend une nouvelle dimension quand on constate que l'anglicisation du français ne s'est pas faite de la même façon des deux côtés de l'Atlantique. On pourrait ainsi ajouter une nouvelle catégorie, celle des emprunts d'ignorance. Alors que le Québec était isolé, beaucoup d'anglicismes se sont introduits dans l'usage simplement parce qu'on ne connaissait pas, par suite de l'isolement, les équivalents des mots anglais qu'il fallait traduire. Ainsi s'expliquent "se tenir à l'attention" "avoir le plancher", "revue de modes", pour ne citer que quelques exemples.

La forme typique de l'anglicisation du français européen est l'emprunt lexical, c'est-à-dire le résultat de l'opération qui consiste à transplanter un mot avec sa graphie, mais non sa prononciation, d'une langue dans l'autre. Dans le cas du français empruntant à l'anglais, il y a aujourd'hui peu d'exemples d'assimilation complète. Le français assimilait davantage autrefois, comme l'indiquent *boulingrin, péniche, paquebot, moleskine, poker d'as* (qui vient de *poker dice). Chenapan,* emprunté à l'allemand, relève de la même tradition. Naturellement, quand la forme du mot anglais correspond à la syllabation du français, l'assimilation est telle que l'origine du mot devient indécelable. C'est le cas de *sentimental* et d'*importation.* Dans *dispensaire,* seule la dernière syllabe a été francisée graphiquement et par conséquent phonétiquement, les deux premières ne l'étant que pour la forme orale. Cette remarque n'est pas sans intérêt, car l'acclimatation du mot emprunté est un facteur de son adaptation: *self* passe sans difficulté en français, mais la résistance des puristes à l'égard de *design* tient en partie à ce que ce mot s'adapte malaisément à la prononciation syllabée du français. Dans l'ensemble, les emprunts anglais modernes gardent leur graphie en français, et *cocktail* ne s'écrit "coquetel" qu'au Canada.

Pendant longtemps l'anglicisation du français de France a résidé dans l'acceptation pure et simple de mots anglais. A cet égard, la nomenclature du Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes de Bonnaffé est révélatrice. On n'y trouve guère que des emprunts de mots avec un de leurs sens anglais, du type *plum-pudding, five o'clock, dandy, snow-boot,* etc. Mais, dira-t-on, quelle autre forme d'anglicisation pourrait-on concevoir? C'est ici qu'il convient d'examiner la façon dont le français s'est anglicisé en Amérique du Nord. Dans le parler des Franco-Québécois, on trouve bien des emprunts lexicaux, mais ils sont généralement francisés: "chéquer", "watcher", "la shop(pe)", "slaquer", la strappe", etc. Parfois, l'assimilation est si poussée que l'origine du mot n'est plus perçue: c'est le cas de "robineux" et de "mitaine". Il faut dire que la plupart de ces anglicismes se situent à un niveau socio-économique peu élevé. Ils relèvent de la langue populaire, en particulier celle des travailleurs manuels.

Les gens instruits, par contre, évitent d'employer les mots anglais. Cela explique certaines oppositions caractéristiques entre le franco-canadien et l'hexagonal: *stationnement* (parking), *fin de semaine* (week-end), *garçon d'ascenseur* (liftier), *débardeur* (docker). Néanmoins, les emprunts lexicaux prennent pied dans l'usage des Québécois qui se piquent de les éviter: "nursing", "counseling", "arena". Mais on sait que les attitudes langagières n'obéissent pas toujours à la logique.

L'anglicisation du français nord-américain prend sa forme la plus caractéristique dans les domaines de la sémantique et de la syntagmatique, c'est-à-dire là où l'anglicisme est invisible. Les mots atteints sont authentiquement français, mais ils ont pris un sens anglais, ou ils se combinent suivant un modèle anglais. Ainsi, *éventuel* a pris le sens d'ultérieur et *déporter*, celui d'expulser, tandis que les composés "revue de modes" et "talon étagé" sont calqués sur l'anglais.

Mais une fois qu'on a fixé dans son esprit ces deux aspects très différents de l'anglicisation, d'une part, l'importation en français de mots anglais gardés tels quels et, d'autre part, l'anglicisation du sens des mots ou de leur combinaison, il faut reconnaître, en voyant les choses telles qu'elles sont, que ce contraste n'est plus aussi tranché qu'il l'a été, et que l'hexagonal à son tour, du moins depuis la guerre, est atteint dans sa sémantique et sa syntagmatique.

J'en prendrai pour témoin un numéro récent de la *Sélection du Monde*, celui du 27 février au 5 mars de cette année. Outre *tanker*, *poster* et *best-seller* (emprunts de mots), j'y relève *confrontation* (pour affrontement), *développer* (mettre au point), *facilités* (installations), *futur* (avenir), *geler* (bloquer), *patient* (malade), mais il n'est pas sûr que ce soit un anglicisme), *sévère* (rude, dans "un coup rude"), *substitut* (produit de remplacement), et aussi, un curieux syntagme, "mers chaudes", sur lequel nous reviendrons.

À propos de *confronter*, on remarquera que si *confrontation* concurrence maintenant *affrontement*, *confronté à* remplace fréquemment *aux prises avec* (un problème), tout comme *se dégrader*, *empirer* cèdent la place à *se détériorer*. Il arrive aussi qu'on parle du "matériel" d'un livre, alors qu'il ne peut s'agir, d'après le contexte, que de sa matière. Quant à la syntagmatique, si elle est moins atteinte en France qu'au Canada, on ne peut pas dire que cette forme d'anglicisation soit exceptionnelle, si l'on en juge par l'usage assez fréquent de *groupe de pression*, *air conditionné*, *l'homme de* (et même *dans*) *la rue*, *point de non-retour*. Et on peut y ajouter les "mers chaudes", exemple déjà cité, car ces mers chaudes ne sont pas sous les tropiques; ce sont des mers libres de glace auxquelles la Russie s'intéresse parce qu'elle est peu favorisée sous ce rapport.

Où est l'anglais là-dedans? Dans le fait que *warm water ports* se dit, alors qu'on ne parle pas en français de "ports en mer chaude". Il s'agit d'ailleurs d'eau tiède plutôt que chaude, et l'on sait que *warm* a les deux sens. Dans le corps de l'article cité, on dit bien "les mers libres qui ne sont jamais bloquées par les glaces".

En approfondissant la notion d'emprunt, on s'aperçoit qu'il faut remonter au-delà des mots jusqu'aux choses qu'ils représentent, car, très souvent, l'emprunt linguistique accompagne un emprunt culturel: on emprunte le mot avec la chose. On est ainsi amené à considérer les mots français qui désignent des importations étrangères (produits, techniques, théories, notions).

L'un des mots adoptés par arrêté ministériel en 1973 est *cuisinette*, néologisme formé d'éléments purement français, mais qui, à première vue, semble devoir s'agréger à la série *maisonnette, chambrette*, mots de valeur nettement affective, plutôt qu'à celle de *planchette, chaînette*, qui sont intellectuels et même techniques. De sorte qu'en adoptant *cuisinette*, on n'a pas complètement évité l'emprunt. Nonobstant sa consonance bien française, la traduction morphologique de *kitchenette* recouvre une notion d'origine américaine, celle d'un certain type de cuisine dont l'aménagement résulte de ses dimensions réduites. Finalement, l'écart est faible entre l'emprunt à peine déguisé de *compact* dans "une (voiture) compacte" et l'emprunt refait qu'est *cuisinette*. Mais on peut estimer que ce néologisme est préférable à l'emprunt direct du mot anglais.

Rien n'apparaît plus français que *fer de lance*, mais le sens figuré de cette expression semble s'être répandu sous l'influence de *spearhead* employé à propos des opérations militaires. Et il en est de même d'*homme de la rue*, qu'on rencontre parfois sous la forme "dans la rue", laquelle révèle l'origine anglaise. Il y a en français des images qui viennent de l'anglais, tout comme il y en a qui remontent aux langues anciennes et à la Bible. Ainsi, c'est vraisemblablement l'Amérique qui nous a donné l'expression figurée *avoir* ou *donner le feu vert*. Sans doute, est-ce difficile à prouver. Ce qui est sûr, c'est que *to have the green light* s'est employé de cette façon bien avant *avoir le feu vert* et à une époque où déjà, dans les pays industriels, la situation de l'automobiliste attendant le passage du rouge au vert était devenue banale. En 1936, a paru un roman américain intitulé *"Green Light"*, avec, sur la couverture, une illustration montrant clairement que ce titre était emprunté au vocabulaire de la circulation et qu'il avait un sens figuré.

D'après le dictionnaire, l'hémisphère est une moitié du globe terrestre, limitée par un méridien ou par l'équateur. Cependant, dans l'usage courant, l'hémisphère est généralement boréal ou austral. Donnant à ce mot l'autre orientation possible, les Américains appellent "Western

Hemisphere" ce qui est pour nous le Nouveau Monde. Quand un journal français parle de l'hémisphère outre-Atlantique, il habille en français une expression anglaise, et cet habillement est assez insolite pour nous apparaître comme un déguisement.

Nos dictionnaires les plus récents ne reconnaissent pas clairement parmi les sens du mot *culture*, celui de mode de vie d'une communauté ethnique, la culture n'ayant dans ce cas rien à voir avec l'enrichissement de l'esprit. Le jour où ils le feront, ils entérineront l'annexion d'un sens qui est d'origine anglo-américaine. Mais ce sens s'est déjà introduit dans notre usage par le biais de composés (la révolution culturelle, l'acculturation, la contre-culture) et même dans l'emploi que font du mot simple certains anthropologues français. Roger Caillois, par exemple, parle des cultures que l'attitude devant la mort ramène à la même condition, et dans la *Sélection hebdomadaire du Monde* du 28 septembre au 4 octobre 1972, on pouvait lire que la limitation des naissances est un problème culturel et politique.

On voit par ce qui précède que les emprunts d'idées méritent d'être considérés au même titre que les emprunts de mots, et qu'il peut y avoir des emprunts de signifiés sans qu'il y ait nécessairement emprunt de signifiants, et vice versa. Les deux catégories peuvent exister séparément. On peut emprunter une notion américaine et lui donner un nom français, tout comme on peut remplacer le nom français d'une réalité française par un nom anglais. *Machine à écrire* a désigné tout naturellement une invention américaine; par contre, nous voyons aujourd'hui *job*, au sens d'emploi, concurrencer, à un certain niveau de langue, *place* et *situation*, mots cependant bien établis dans l'usage.

Étant donné le thème général dans lequel s'inscrit cette communication, il convient d'insister non pas tant sur l'emprunt comme agent d'anglicisation que sur l'emprunt considéré comme ressource néologique. Dans cette perspective, l'emprunt est, nous l'avons vu, subordonné à la néologie dont il constitue un aspect et qui est essentiellement la recherche de nouvelles liquidités langagières. Nous sommes ainsi amenés à opposer les deux sortes de néologie: interne et externe. On peut alors se demander si les usagers - ou ceux à qui échoit la responsabilité de diriger le développement de la langue - doivent choisir entre ces deux ressources ou les rendre complémentaires. Et, comme fond de tableau à cette réflexion, il y a le rappel que les langues ont toujours emprunté dès l'instant qu'elles sont en contact. Les langues vivent en partie d'emprunts et l'emprunt n'est inquiétant qu'au-delà d'un certain point. Nous touchons là à l'élément subjectif du problème, car qui fixera le niveau à ne pas dépasser?

Si l'on passe en revue les moyens dont dispose une langue pour former de nouvelles unités lexicales sans faire appel à l'extérieur, c'est-à-dire à l'emprunt, on voit qu'ils vont de la dérivation à la polysémie en passant par les nouveaux syntagmes et le recours aux archaïsmes et aux régionalismes.

C'est la dérivation qui nous a donné *intéressement*, comme deuxième substantif d'*intéresser; vraquier*, formé à partir de *vrac* au moyen du suffixe *-ier*, très vivant en ce moment pour marquer la spécialisation de la marine marchande; *jardinerie*, dont la diffusion correspond à l'extension des loisirs en plein air; *conteneuriser* et *conteneurisation*, liés aux progrès techniques de la manutention. À la composition nous devons, entre autres, *prospective* (formé par Gaston Berger à partir de *rétrospective)*, *bidonville* (déjà ancien), *porte-conteneur*, *hydrocuté* (formé à partir d'*électrocuté)*, *sous-médicalisé*. Ce dernier terme se dit d'un pays déficient en équipements sanitaires, il est parallèle à *sous-scolarisé*. De telles formes réalisent les virtualités de la langue. La notion de virtualité, dans ce domaine, est fondée sur le fait que nombre de dérivés et de composés ne sont formés que lorsque le besoin s'en fait sentir. Dès l'instant qu'a été créé, vers 1769, le substantif *colonisation*, son antonyme devenait morphologiquement possible, mais on n'en a eu besoin que lors de la liquidation des grands empires coloniaux de l'Occident, près de 200 ans plus tard. *Assurabilité* n'est pas encore dans les dictionnaires, mais les compagnies d'assurances l'ont déjà employé pour marquer la qualité d'assurable, à propos d'un client.

Dans cette perspective, il y aurait lieu de compléter, au fur et à mesure des besoins, les chaînes de dérivation. C'est un fait que l'anglais possède plus de dérivés à partir du latin que le français. La place manque pour en donner la démonstration. Citons seulement le verbe *trudere* qui n'a guère donné au français courant qu'*intrus* et *intrusion*. À *intruder* et *intrusion* l'anglais ajoute l'adjectif *intrusive* et le substantif *intrusiveness*. De plus, il y a des composés en *ob-* et en *ex-* que nous n'avons pas ou que nous n'avons que dans le vocabulaire technique. Ce que l'anglais a fait au hasard des circonstances, le français pourrait le faire systématiquement chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Un bon exemple de lacune de dérivation est celui que l'on note à propos des mots *maturité* et *sécurité*. La formation savante ne double la formation populaire ni dans le cas de *mûr* ni dans celui de *sûr*. Cette lacune est ressentie par les psychiatres qui ont besoin de traduire *mature* et *immature*, *secure* et *insecure*. *Immaturé* et *insécurité*, qui figurent parmi les *Mots nouveaux* de Gilbert, remédient, non sans quelque gaucherie dans le cas du premier, à cet état de choses.

On peut considérer la formation des sigles comme relevant de la composition, et les composés ainsi formés ont parfois des dérivés. L'un des cas les plus curieux, que les étymologistes ne pourraient par

la suite expliquer sans recourir à l'histoire, est le mot *igame* qui s'employait beaucoup sous la IVe République et qui était formé des initiales de "inspecteur général en mission extraordinaire"; la circonscription administrative de ce superpréfet était une *igamie*. Plus récemment, et plus étroitement lié au progrès technique dans un secteur de pointe, est apparu ADAC pour avion à décollage et à atterrissage courts. Ce sigle est parallèle à l'anglais STOL (short take off and landing) et, vraisemblablement, s'en inspire.

Dans le domaine de la néologie syntagmatique, on peut donner comme exemples de création récente: *bandes dessinées, grand ensemble, journée continue, éducation permanente, gros porteur.* Parfois, le syntagme prend la forme d'une juxtaposition de substantifs avec la séquence traditionnelle en français du déterminé précédant le déterminant: *centre-auto, centre-ville, crédit-bail* (leasing). La ressource syntagmatique, surtout par juxtaposition, est l'une des plus souples de la néologie française, et il est regrettable qu'elle se heurte parfois au désir irraisonné d'un seul mot au lieu de deux parce que cela fait plus court.

Encore plus économique est le procédé qui consiste à augmenter la charge sémantique d'un mot. *Habité*, mot banal, suffit à indiquer la présence humaine à bord d'un vaisseau spatial. *Support* a pris le sens de moyen de diffusion en publicité. D'après un arrêté ministériel, *passerelle*, sans autre précision, peut désigner le dispositif qui permet aux passagers de monter dans un 747, à l'abri des intempéries. *Crémaillère* s'applique maintenant à la révision des parités de change. Il serait facile de multiplier les exemples. On ne se rend peut-être pas assez compte de la capacité polysémique des mots français, qui est une caractéristique de notre langue quand on la compare à l'anglais. Elle explique que *cadre* puisse aussi désigner un membre du personnel dirigeant d'une entreprise, que *liseuse* se rapporte, suivant le contexte, à la femme qui lit, à un lainage, à un coupe-papier et à la couverture mobile du volume que l'on lit en voyage, ou encore que *chambre à coucher* puisse être le mobilier de la pièce aussi bien que la pièce elle-même. Dans son journal (13 avril 1962), Julien Green a bien noté cet aspect du français: "... la langue française si pauvre, si belle et si claire, mais quoi, tel mot français a quinze sens. En anglais, il y aurait quinze mots."

Quand à l'exploitation des fonds archaïque et dialectal, elle pourrait être plus productive qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Les exemples de *poussière, rescapé, resquilleur* sont dans toutes les mémoires. Depuis quelque temps, *fiable* a été rappelé à l'activité; l'Université Laval a une Faculté de *foresterie*, et *truand* nous est revenu au sens de tueur à gages. Le dictionnaire étymologique de Bloch et von Wartburg nous dit que *avitailler* est sorti de l'usage. C'est exact, si l'on pense à la langue de tous les jours, cela ne l'est pas si l'on considère le domaine technique

dans lequel *avitailler* n'a pas vieilli. Il s'est en effet maintenu dans le vocabulaire de la marine pour s'étendre maintenant à celui de l'aviation. Récemment, le Comité consultatif de l'Office de la langue française, examinant le vocabulaire du pétrole, a proposé le vieux mot *trestel* pour les supports de tuyauterie, supports qui, dans leur enjambement successif, s'appellent en anglais *pipe rack*. Tous ces exemples confirment ce que nous savions déjà, à savoir qu'il n'y a pas que les emprunts étrangers, et qu'il y a aussi, à l'intérieur de la langue, ceux qu'elle peut faire aux dialectes et aux mots anciens de son lexique.

Il convient maintenant de situer les emprunts étrangers à côté des réalisations de la néologie interne. Dans le climat actuel de la refrancisation, ce genre d'emprunt apparaît comme le corrupteur de la pureté de la langue. Au Québec, la tendance est nettement dans ce sens, compte tenu des concessions faites à l'anglais et que représentent entre autres "nursing" et "counseling". *Néologie en marche*, publication de la Régie de la langue française, semble avoir pour objectif principal de trouver des équivalents français aux néologismes américains. En France, les arrêtés ministériels de 1973 sont orientés dans le même sens. Ce souci de barrer la route aux emprunts est légitime. Reste à savoir si l'emprunt n'a pas de place dans le plan néologique d'une langue. Pour en décider, il serait bon d'observer son comportement, son fonctionnement au sein de la langue d'arrivée. Nous avons insisté sur le caractère tranché de l'emprunt lexical, transplanté tel quel d'une langue dans l'autre. En fait, il subit toujours une certaine francisation, ne serait-ce que par la façon dont il est prononcé dans son nouvel habitat. Il prend une prononciation intermédiaire qui est bien illustrée par le nom d'une rue de Paris qui n'est ni "Stevenson", bien entendu, ni "Ste-phan-son", mais "Ste-phenn-sonne". Ce phénomène est inévitable, même si, comme pour l'exemple qu'on vient de citer, la graphie ne change pas. Mais il y a plus. Le mot emprunté perd la valeur qu'il avait dans sa langue d'origine. Il est monosémique, car un mot n'est emprunté que pour un de ses sens, celui dont on a besoin et pour lequel on cherche un signifiant. Et si un emprunt a deux sens, c'est qu'il a été emprunté deux fois et chaque fois avec un sens différent. C'est le cas de *pudding* et de *terminal*. Le premier a été pris à l'anglais *pudding-stone* au XVIIIe siècle avec un sens minéralogique et son orthographe a été francisée en *poudingue*, puis il a été repris au XIXe siècle avec un sens culinaire. Le second, d'abord emprunté par les informaticiens, l'a été une seconde fois par les compagnies aériennes, qui avaient besoin d'un terme pour désigner les gares urbaines en liaison avec les aérogares. Notons en passant l'homonyme féminin provenant de la substantivation de l'adjectif *terminal* dans "classe terminale".

Cette monosémie change le caractère du mot emprunté. Il n'est plus ce qu'il était dans sa langue d'origine. Notre *meeting* s'applique à une réunion politique ou sportive où il y a beaucoup de monde; il ne fait pas double emploi avec *réunion*, qui traduit le sens général de *meeting* en anglais. Notre *label* est un brevet de qualité de la fabrication et non une

simple étiquette. Le mot anglais *subsidence* signifie affaissement. Les géologues français, en l'adoptant, lui ont donné une nuance particulière, celle d'affaissement lent. On remarquera en passant que *subsidence* est facile à intégrer parce qu'il prend tout naturellement la prononciation syllabée du français. Dans ces trois cas, nous avons spécialisé le sens du mot anglais, tout comme l'anglais a restreint le sens de notre mot *souvenir*.

En outre, il arrive que l'emprunt prenne racine en faisant souche. Cet enracinement peut se faire par la dérivation ou par la polysémie. Donnons un exemple de chaque procédé. *Compétition*, appliqué d'abord aux sports, a pris le sens général de concurrence; comme tel, il est redondant et son dérivé, *compétitif*, fait double emploi avec *concurrentiel*. Mais il se trouve que *concurrentiel* n'a pas de substantif dérivé, alors que *compétitif* a donné *compétitivité* dont l'utilité n'est pas contestable. Il est donc devenu difficile de refuser *compétition* en tant qu'anglicisme; ce mot est maintenant consacré par sa descendance française.

Pour illustrer la polysémie (ou séquence de monosémies) comme procédé d'enracinement, on peut prendre le cas de *toboggan*, qui nous est venu de l'amérindien en passant par le franco-canadien (où il se prononce et s'écrit parfois *tabagane*) et l'anglais. Dans cette dernière langue, il n'a encore que le sens de traîneau, d'un certain type de traîneau, et il est parallèle à *bobsled*. Il est vrai que le sens de pente figure dans la dernière édition du petit Webster, mais il s'agit d'une extension récente. En français, l'idée de pente est sous-jacente aux trois sens que le mot a ajoutés à son sens original. Et ces trois sens sont venus séparément (v. plus haut le cas de *terminal*). On ne sera pas surpris qu'ils appartiennent à trois domaines d'emploi distincts, puisque l'emprunt ne porte que sur un sens à la fois: la manutention (en anglais, *chute*), les parcs d'attraction pour enfants (en anglais, *slide*) et enfin, tout récemment, dispositif qui permet à une chaussée d'en enjamber une autre (en anglais, *overpass*). Dans les trois cas, l'idée de véhicule a disparu. On notera aussi que dans un dictionnaire franco-anglais, on devra donc trouver quatre équivalents du mot français *toboggan*.

Ces exemples montrent qu'une langue peut assimiler les mots étrangers de plusieurs façons. Ils nous incitent à ne pas rejeter d'emblée ce que nous avons appelé la néologie externe, et à nous demander si ces deux formes de néologie n'ont pas chacune un rôle à jouer dans l'enrichissement de la langue.

Il y a des cas où l'emprunt semble seul de nature à créer le signifiant désiré. Les arrêtés de 1973 ont recommandé *groupe* pour *pool* et *exclusivité* pour *scoop* (au sens d'information). Il n'est pas du tout sûr que ces équivalents conviendront à tous les contextes de *pool* et de

scoop, en particulier à *pool* lorsqu'il s'agit de voitures que leurs propriétaires affectent à une tâche commune. Ce n'est pas tant le groupe que la mise en commun des unités du groupe qui s'impose alors à l'attention. Ailleurs, on a proposé de traduire *flight attendant* (équivalent unisexe de *steward* et de *hostess*) par *personnel de bord*. C'est parfait pour le générique, pour désigner une catégorie d'employés. Mais, ni "employé de bord", ni "agent de service" ne figureront naturellement dans un échange de propos entre deux passagers dont l'un dirait finalement à l'autre: "On va demander à l'employé de bord." Il y a fort à parier que *steward* et *hostess* resteront dans l'usage parlé des profanes qui n'administrent pas le personnel des compagnies aériennes, et cela d'autant plus que *steward* est dans le vocabulaire français depuis près de cent cinquante ans. De la même façon, "nuvitisme" a peu de chances de supplanter *streaking* qui, d'ailleurs, n'est peut-être qu'un emprunt éphémère.

Il convient à ce propos de noter que les emprunts de mots ne restent pas tous dans l'usage. Si l'on compare les éditions du *Petit Larousse*, on constate que les plus récentes n'ont pas gardé les mots suivants, devenus désuets: *bank-note*, *broker*, *fashionable*, *high-life*, *skating*, *waterproof*. Vers 1911, la bande à Bonnot défrayait la chronique. Ces messieurs se servaient de pistolets automatiques à chargeur BROWNING, et l'on disait un *browning*, avec une prononciation complètement francisée chez ceux qui ignoraient l'anglais. Ce mot est sorti de l'usage, tout en s'étant maintenu dans la nomenclature des *Petit Larousse* des années 60. Il a été remplacé par *pistolet automatique*, ou même *pistolet*, le risque de confusion avec le pistolet à deux coups encore en usage dans les duels de la fin du XIXe siècle ayant disparu. C'est un cas parallèle à celui de *voiture* au sens d'auto.

Quelle que soit la position que l'on prenne à l'égard des emprunts, il importe de reconnaître qu'ils s'installent dans l'usage pour des raisons diverses. À la nécessité, à l'ignorance des mots déjà dans la langue emprunteuse et au snobisme évoqués précédemment, il faut ajouter la monosémie des emprunts, leur clarté, la netteté avec laquelle ils se détachent sur le reste de l'énoncé. Ils frappent l'attention, ils cernent le signifié sous une forme à l'emporte-pièce. La périphrase est battue d'avance quand on lui demande de barrer la route à l'emprunt de mot. Et il faut aussi compter avec le besoin de renouvellement. La France de Louis XIV a, *mutatis mutandis*, occupé en Europe une position qui se compare à celle des États-Unis dans le monde d'aujourd'hui. Et, cependant, les manuels d'histoire, du moins ceux de naguère, ne parlent pas de son "leadership", mais plutôt de sa prépondérance ou de sa suprématie. Dans la perspective où nous nous plaçons en ce moment pour comprendre la vogue des emprunts à l'anglais, *leadership* représente la même idée, mais modernisée, exprimée dans l'idiome de l'époque. C'est un anglicisme de luxe, qui répond à des besoins psychologiques et plus particulièrement affectifs, et sur lequel le raisonnement a peu de prise.

De ce qui précède on pourrait conclure à la supériorité de la néologie externe, fondée sur l'emprunt lexical. Notre conclusion doit être beaucoup plus nuancée. D'une part, on ne peut pas exclure l'emprunt, inévitable entre des langues en contact et, d'autre part, l'homogénéité du vocabulaire exerce un réel attrait sur beaucoup d'usagers. Elle n'est d'ailleurs incompatible avec l'emprunt lexical que lorsque celui-ci n'est pas complètement assimilé et, par suite, devenu invisible. Dans la mesure où le dirigisme est jugé possible et souhaitable, on pourrait répéter ce qui a été suggéré plus haut et recommander un judicieux aménagement des ressources dont dispose la langue, et entre lesquelles les responsables de ce dirigisme devront choisir à bon escient, en ayant recours tantôt à la néologie interne et tantôt à la néologie externe.

Il convient en outre de rappeler que l'emprunt, qu'on le veuille ou non, sanctionne une déficience, celle de n'avoir pas pu ou su concevoir dans sa propre langue le signifiant désiré. Ceci est une constatation plutôt qu'un reproche, car de même que les économies des différents pays gagnent à être complémentaires, il y a des échanges d'idées entre les cultures qui peuvent se traduire par des emprunts de mots et auxquels il serait dangereux de se soustraire. On ne peut tout de même pas se condamner à vivre en autarcie intellectuelle sous prétexte de préserver une conception plus ou moins mythique de la pureté de la langue.

Mais si l'emprunt est inévitable, il ne s'ensuit pas qu'on doive le pratiquer au-delà des besoins qu'il peut seul satisfaire, et en négligeant les ressources internes. D'autres communications de ce Colloque ont permis de dégager un rapport entre le volume des emprunts et la créativité technique d'un peuple. Ces deux termes tendraient à être inversement proportionnels, et l'on sait que l'Amérique, grand pays d'innovation, se passe aisément des autres langues que la sienne pour désigner les choses et les notions qu'elle crée. Nous sommes ainsi ramenés au cas de *fail-safe* mentionné plus haut.

Une activité scientifique bien développée, fondée sur la recherche et aboutissant au renouvellement et à la mise au point des techniques, apparaît, tout compte fait, comme le meilleur moyen de faire à l'emprunt sa place, place qui est loin d'être négligeable, mais que la facilité ne doit pas laisser s'étendre démesurément. MERCI.

Le PRÉSIDENT remercie M. DARBELNET de son excellent exposé et déclare ouverte la période des débats.

COMPTE RENDU DES DEBATS

L'un des participants, M. FRONTEAU, exprime d'abord son inquiétude face à la menace de *la hiérarchisation des langues*, du moins dans le milieu scientifique. C'est là un état de choses que lui ont permis de constater les dix-sept années qu'il a passées en tant que scientifique au Conseil européen de Recherches nucléaires (CERN) à Genève. Au moment de la fondation de cet organisme, les deux langues officielles alors en usage, et théoriquement équivalentes, étaient le français et l'anglais. En quelques années, il s'est créé progressivement une véritable hiérarchie, le français n'étant plus parlé que par les petits fonctionnaires - secrétaires, ouvriers d'ateliers - pour la plupart français ou suisses romans, alors que les ingénieurs, pour leur part, se sont mis à utiliser l'anglais et ce, même entre eux. Lors de conférences internationales, poursuit M. FRONTEAU, rares étaient les Français qui s'exprimaient dans leur langue, habitués qu'ils étaient à présenter leurs communications en anglais. A la lumière de ces faits, il a vraiment l'impression que, dans ce milieu scientifique tout au moins, l'anglais l'a définitivement emporté sur le français.

Le témoignage de M. FRONTEAU est corroboré par celui de M. LANGEVIN à l'effet que sur l'ensemble des 440 articles publiés au cours de l'année universitaire 1967-68 par des Français de la Faculté des Sciences de Paris, 25% ont paru en anglais aussi bien en France qu'à l'étranger, alors que le pourcentage de ces articles publiés à l'étranger seulement, et donc en anglais, était de 65%. Enfin, signale M. LANGEVIN, sur les sept articles publiés dans le dernier numéro du *Journal de physique*, cinq sont rédigés en anglais. En outre, de l'avis de M. FRONTEAU, le problème revêt un aspect financier tout aussi alarmant que celui de la hiérarchisation des langues, sur lequel il invite également les participants à réfléchir. Il s'agit des risques très grands que doivent prendre à l'heure actuelle les maisons françaises d'édition d'ouvrages scientifiques, face à leur marché potentiel.

M. BACHRACH, pour sa part, s'inquiète de savoir comment des scientifiques d'origine et de formation françaises peuvent arriver à publier dans un anglais convenable. Ceci l'amène à parler brièvement du foisonnement de terminologies et de langues de spécialités à l'intérieur des langues classiques, foisonnement engendré, selon lui, par l'infrastructure des multinationales dont les cadres supérieurs, pour la plupart formés au Siège, c'est-à-dire généralement en Amérique ou dans un pays de langue anglaise, sont forcés de diriger un personnel qui, en principe, ne connaît pas cette langue. Au niveau international, un tel foisonnement ne peut que compliquer la tâche du traducteur, étant donné la qualité souvent douteuse de la langue des travaux qui lui sont soumis. C'est la raison pour laquelle, dit-il, dans les

institutions de la Communauté européenne, chacun doit s'exprimer dans sa propre langue, laissant à l'interprète ou au traducteur la responsabilité de la version étrangère.

LE PRÉSIDENT remercie les trois premiers orateurs de leur témoignage et cède la parole à M. Alain REY.

Après avoir fait observer que le débat a porté, depuis le début, sur l'usage linguistique en matière scientifique, M. REY aborde le domaine des sciences humaines où, affirme-t-il, la situation d'équilibre entre l'anglais et le français est moins hiérarchiquement définie que dans le cas des sciences exactes. À l'appui de cette affirmation, il invoque une discipline relativement nouvelle appelée alternativement *sémiologie*, mot français créé par Ferdinand de Saussure, et *sémiotique*, mot emprunté à l'anglais "semiotics" qui, constate-t-il, avait déjà ses lettres de noblesse puisqu'on le rencontre dans Locke au XVIIe siècle. Cette discipline a vu le jour essentiellement aux États-Unis, elle s'est donc élaborée dans un champ intellectuel très fortement dominé par l'activité scientifique américaine caractérisée alors par l'anthropologie culturelle, dans une certaine mesure, par la sociologie. Par la suite, elle est entrée en relations interdisciplinaires, et même de quasi-fusion, avec, d'une part, une tradition philosophique partiellement développée en Allemagne et en Europe centrale et, d'autre part, une tradition essentiellement sociologique plutôt française, les travaux de Lévis-Strauss en faisant foi.

En outre, et dans ce même domaine d'activité, la revue *Sémiotica*, publiée depuis quelques années seulement mais avec une périodicité de plus en plus grande, apparaît à M. REY comme un très bon champ d'étude des rapports entre le français et l'anglais, langues scientifiques. Conçue au départ comme une revue plurilingue, sur le modèle de certains recueils de sémiologie publiés en français, en anglais, en allemand et en russe, chez MOUTON, éditeur hollandais "linguistiquement" neutre, *Sémiotica* est aussi publiée en Hollande, mais sa rédaction principale est aux États-Unis. Nonobstant ces circonstances qui, de l'avis de M. REY, dans une situation identique à celle des sciences exactes auraient dû théoriquement amener à un écrasement des autres langues par l'anglais, il en est résulté une situation moins déséquilibrée. En effet, à sa connaissance, le pourcentage d'articles français paraissant annuellement dans cette revue ne doit jamais correspondre à moins de 25%. Il atteint souvent 35% du total, le reste étant fourni par l'anglais, surtout dans les domaines dominés par les sciences du comportement, de la communication et de l'anthropologie culturelle. Enfin, il ne lui semble pas que ce pourcentage tende à diminuer d'une manière notable, non seulement à cause des contributions des auteurs français qui, dans des disciplines telles que la théorie littéraire, la philosophie du langage et même la linguistique, s'expriment souvent en français, mais

surtout parce qu'il ne pense pas qu'il y ait une évolution très nette dans le sens de la disparition progressive du français. M. REY attribue cet état de choses à deux facteurs principaux: d'une part, l'activité intellectuelle qui s'exerce généralement en français et, d'autre part, celle qui s'exerce tout particulièrement en sciences humaines et qui, venant d'Italie, de Pologne, de Roumanie et même d'URSS, s'étend à toute l'Europe.

En conclusion, et pour donner une note d'autocritique à son intervention, M. REY avoue avoir lui-même publié dans *Sémiotica* un certain nombre d'articles, dans une proportion de dix en langue française contre deux en anglais, dont l'un était essentiellement un "review article", c'est-à-dire un compte rendu d'un ouvrage paru en anglais.

Prenant la parole à la suite de M. REY, M. GUILBERT signale aux participants que son intervention portera à la fois sur la communication de M. MACKEY et sur celle de M. DARBELNET. Il sollicite d'abord l'opinion de M. MACKEY sur la conceptualisation en matière de bilinguisme, assuré que sa réponse pourra apporter un élément de solution important au problème soulevé par M. DARBELNET sur la néologie par l'emprunt. La question que se pose M. GUILBERT est de savoir si la création conceptuelle qui, selon lui, s'accompagne nécessairement d'une certaine formulation et d'une dénomination, peut se faire simultanément dans les deux langues ou si elle ne se fait pas plutôt prioritairement dans une langue, quitte à être traduite par le même individu dans sa langue seconde. En d'autres termes, le bilinguisme se définit-il au niveau de la création d'un concept ou au niveau de l'expression? C'est là un point qui, par un certain aspect, lui semble rejoindre le problème de la création et sur lequel il insiste tout particulièrement. Pour sa part, il opte pour la thèse selon laquelle la dénomination qui accompagne la formulation d'un concept se fait nécessairement dans une seule langue, d'où la conclusion logique que l'emprunt par néologie n'est pas une création, mais qu'il ne peut être autre chose qu'une traduction. M. GUILBERT pense, en effet, que c'est l'individu qui crée par conséquent le milieu qui secrète le concept et sa dénomination, et que c'est dans ce mécanisme que réside véritablement la création. A partir du moment, dit-il, où le concept est utilisé ailleurs, il ne peut s'agir que d'adaptation. Il suffit d'observer par exemple, pour s'en rendre compte, les propositions des Commissions de terminologie ministérielles qui, ne pouvant s'écarter fondamentalement de la dénomination primitive du concept, sont pour la plupart du temps inadmissibles lorsqu'elles suggèrent le recours à des mots de l'ancienne langue, lesquels effectivement ne correspondent pas aux concepts formulés.

En ce qui concerne l'emprunt linguistique proprement dit, M. GUILBERT est d'avis qu'il existe dans ce domaine des niveaux souvent

très difficiles à déceler et que même le jugement, à un certain moment, n'est pas spécifiquement linguistique mais qu'il devient presque nécessairement idéologique. Il en veut pour témoin l'interprétation différente qu'ont donnée de la formation du terme *timbre-poste*, apparu en France en 1848, d'une part M. John Humbley et d'autre part Darmesteter. Dans son étude intitulée *Vers une typologie de l'emprunt linguistique*, parue dans les *Cahiers de lexicologie*, M. Humbley considère ce terme comme un calque de l'anglais *postage stamp* et c'est ainsi qu'il écrit:

> "*Timbre-poste* représentait une construction rare au XIXe siècle; c'est aujourd'hui un type de lexie productif sans modèle étranger. Il faut remarquer en passant que *timbre-poste* est un calque qui se rapproche de la catégorie que Haugen appelle "loan creation", ou création lexicale d'inspiration étrangère, puisqu'il y a un changement de catégorie par rapport à l'anglais *postage stamp.*" (1)

Par contre, Darmesteter dans sa thèse sur *La création actuelle des mots nouveaux*, qui date de 1878, soutient que la formation de *timbre-poste* est quelque chose d'absolument original et qui correspond à une création spontanée. Après avoir cité un certain nombre de formes composées de la langue commerciale, dont *malle-poste*, *mandat-poste*, *timbre-poste*, *carton-paille*, il dit en note:

> "L'influence anglaise sur ce nouveau mode de composition est nulle. Aucun des mots cités, pas même *malle-poste* et *timbre-poste* n'est imité de l'anglais, ce qui montre combien ce développement est spontané et original."

En définitive, M. GUILBERT est amené à la conclusion que le point de vue idéologique intervient nécessairement, non seulement par rapport à la langue, mais dans l'ensemble des structures de la langue.

Invités à répondre à la double question de M. GUILBERT sur la conceptualisation et sur l'emprunt linguistique, MM. MACKEY et DARBELNET formulent les commentaires suivants.

---

1 - *Cahiers de lexicologie* publiés par B. QUEMADA avec le concours du CNRS, Didier-Larousse, Paris, 1974-II, p. 62

1. *La conceptualisation.* M. MACKEY ne croit pas qu'il soit possible d'établir de lois bien définies au sujet du mécanisme de la conceptualisation, étant donné qu'il s'agit là d'un domaine réservé à la psychologie du comportement. Le bilingue qui est naturellement conditionné par son milieu, dit-il, "conceptualise" selon les lois d'association d'idées dont il est pour ainsi dire victime. Si ce milieu est anglais, l'association se fera nécessairement en anglais et il sera forcé, par conséquent, de "penser" en anglais. En somme, le mécanisme de la conceptualisation dépendrait, de l'avis de M. MACKEY, des conditions de "bilinguisation" de l'individu.

M. DARBELNET, pour sa part, avoue diverger d'opinion avec M. GUILBERT à ce sujet. Il n'est pas convaincu que le processus de formulation et de désignation d'un concept doive nécessairement s'engager au moment où ce concept commence à prendre forme dans l'esprit. Il lui paraît très concevable, au contraire, qu'un inventeur, non seulement ne sache pas comment nommer son invention au moment où il la conçoit, mais qu'il cherche à le faire de plusieurs façons ou hésite entre un certain nombre de solutions. Il formule donc l'hypothèse que la conceptualisation pourrait effectivement précéder la formulation exacte et généralement économique d'un concept et, partant, sa désignation.

2. *L'emprunt linguistique.* Tout en laissant à M. DARBELNET le soin de développer ce point, M. MACKEY considère que, bien qu'il ne soit pas interdit de discuter de la langue de provenance de certains mots, il existe à l'intérieur des sciences étymologiques des méthodes excessivement rigoureuses qui devraient permettre d'en cerner l'origine.

Abordant cette question par le biais du calque, M. DARBELNET affirme n'avoir personnellement jamais considéré le terme *timbre-poste* comme un calque de *postage stamp*, persuadé, dit-il, que le français possédait déjà à cette époque le schème formateur de ce genre d'expression comme le signale d'ailleurs Darmesteter. Par contre, il demeure intrigué par l'expression *feu vert* employée au sens figuré dans les locutions *attendre*, *demander* ou *avoir le feu vert*. Il rappelle à cet égard l'observation qu'il a déjà faite, à savoir qu'en 1936 *feu vert* ne s'employait pas encore en France au sens figuré, les sens figurés s'étant développés plus tard, signale-t-il. Par ailleurs, la reproduction d'une intersection à trois feux sur la couverture du roman de Lloyd Douglas, *Green Light*, ne peut que "faire allusion" à ce signal de circulation routière, le thème même du roman ne justifiant absolument pas l'emploi de l'expression *feu vert* au sens propre. Il s'agit donc incontestablement d'un "emprunt figuré". Le plaidoyer de M. DARBELNET se fondant sur le fait que ce genre d'emprunts est postérieur à 1936, il n'est donc pas faux, dit-il, de supposer que le terme *feu vert* est entré dans la langue française sous l'influence de l'anglais et de le considérer, à ce titre, comme un véritable calque.

C'est là une hypothèse qui lui paraît tout à fait plausible mais qu'il avoue avoir de la difficulté à prouver de façon positive. Quant à l'expression *l'homme de la rue*, M. DARBELNET soutient, sans aucune hésitation cette fois, qu'elle constitue véritablement un calque, la preuve étant dans la forme *l'homme dans la rue* (the man *in* the street) sous laquelle on la rencontre fréquemment, l'emploi de la préposition *dans* s'avérant contraire à l'usage français dans ce cas.

Enfin, à propos de la remarque de M. GUILBERT à l'effet que toute expression relevant de la traduction serait forcément soumise au modèle étranger dont elle s'inspire, M. DARBELNET ne nie pas qu'au moment où l'individu bilingue essaie de traduire, il s'interdit un certain cheminement mental qu'il aurait pu suivre s'il n'avait pas d'abord été influencé par la désignation étrangère. Néanmoins, il insiste sur le fait que lorsque deux langues sont en contact, il existe des désignations valables dans chacune de ces langues, désignations qui sont, il est vrai, conçues séparément. Etant donné qu'elles partent de points de vue différents, comme l'indiquent les exemples suivants, M. DARBELNET se demande s'il ne conviendrait pas de parler alors de "rencontres" de désignations:

Désignation		Point de départ
règle à calculer	(F)	but
règle à glissière (slide rule)	(A)	forme
oeillet gommé	(F)	forme
renfort gommé (gummed reinforcement)	(A)	but

S'inspirant de l'expression "bilinguisme horizontal" utilisée par M. MACKEY dans son exposé sur les critères de classement des formes de bilinguisme, M. POHL propose l'adoption de termes qui, dit-il, tiendraient compte du fait que ces formes sont liées aux rapports entre les langues sous leur aspect politique, social ou économique. Il s'agit des *bilinguismes horizontal, vertical* et *diagonal* qu'il définit comme suit:

1. *Bilinguisme horizontal*, deux langues de prestige, équivalentes ou à peu près équivalentes: le bilinguisme français/allemand de la Suisse.

2. *Bilinguisme vertical*, une langue et un dialecte de la même famille: le bilinguisme wallon/français de Belgique.

3. *Bilinguisme diagonal*, une langue et un dialecte d'un groupe différent (une langue ethnique): le bilinguisme français/breton en France.

À la suite du débat sur l'emprunt linguistique, et particulièrement des remarques de M. GUILBERT, M. HUMBLEY reconnaît que le terme *timbre-poste* cité dans son étude, pour illustrer la catégorie d'emprunt que Haugen appelle "loan creation", est effectivement très contestable. D'ailleurs, signale-t-il, après Darmesteter, Spitzer a cherché pour sa part à démontrer que ce terme constituait un anglicisme, mais il n'a pu que conclure à l'absence de preuves suffisantes pour ce faire.

Le PRÉSIDENT remercie M. HUMBLEY de ses éclaircissements et cède de nouveau la parole à M. GUILBERT qui demande à intervenir sur la question brûlante de *la langue de publication des travaux scientifiques*.

Selon la formule même des Anglais, dit M. GUILBERT, "un fait est plus respectable qu'un duc et pair", et le fait est que les Américains en particulier ne lisent pas ce qui se publie dans une langue autre que la leur. Il suffit de consulter n'importe quelle bibliographie d'auteur scientifique américain pour trouver entre 90 et 100 p. cent, et souvent même 100 p. cent, de références anglaises. De sorte que, déplore M. GUILBERT, la publication des travaux scientifiques en français ne peut que conduire à leur oubli presque total. C'est ainsi que la découverte par Desoille de la technique psychothérapique du rêve éveillé dirigé, qu'il considère personnellement comme la plus grande découverte dans ce domaine depuis Freud et avant l'ère Jung, est restée ignorée pendant vingt ans et qu'elle est encore très peu connue en Amérique; un dictionnaire de psychologie récent ne cite ni le nom de ce savant, ni sa méthode. Ce serait donc, à son avis, faire preuve d'héroïsme que de publier en français dans de telles conditions. Par contre, si tous les auteurs de travaux scientifiques se mettent à publier en anglais, la question se pose de savoir quel sera le destin du français en tant que langue scientifique. C'est là un problème dont la solution échappe à M. GUILBERT.

Cette solution, M. GALLIOT ne croit pas davantage pouvoir l'offrir. Toutefois, après avoir entendu avec beaucoup d'intérêt la conférence de M. MACKEY, et notamment l'exposé extrêmement précis qu'il a fait de ses essais d'analyse du bilinguisme, il invite les participants à la réflexion sur un aspect important de la question, à savoir *l'observation des phénomènes de bilinguisme chez les enfants*. Il souhaite, en effet, qu'une place non négligeable soit faite à l'analyse de ces phénomènes qui, estime-t-il, ne manqueraient pas de mener à une source de renseignements très précieux sur le problème. Il suggère, pour ce faire, d'accumuler des faits, non pas uniquement d'ordre sociologique, mais relevant surtout de ce qu'il appelle la "puérisociologie".

M. Roger MARÉCHAL, de l'Université Laval, exprime d'abord l'opinion tout à fait personnelle que, nonobstant la langue de publication des travaux scientifiques, leur diffusion dépend largement de leur qualité. La preuve en est dans le nombre important de travaux écrits en anglais qui ne sont jamais lus ou qui, même s'ils le sont, ne sont jamais cités. Il soulève ensuite la question de *l'évaluation des niveaux de bilinguisme fonctionnel au moyen de tests*, évaluation fondée sur les quatre habiletés: intelligence, mémoire, attitude et motivation. Il lui paraît pour le moins bizarre de faire intervenir ces quatre habiletés de base dans une évaluation portant sur les fonctions linguistiques, étant donné que le facteur évalué dans ce cas n'a rien à voir avec l'aspect strictement fonctionnel du bilinguisme. Par contre, les facteurs âge, contacts, milieu familial, social ou autres, auxquels M. MACKEY fait appel au cours de son analyse, sont précisément ceux qui, à son avis, sont susceptibles d'orienter cette évaluation.

Bien que conscient de la nécessité d'intensifier les recherches dans le domaine de l'évaluation linguistique, M. MARÉCHAL ne peut manquer de signaler que des équipes de chercheurs ont déjà effectué certains travaux dans ce sens, travaux dont aucun document portant sur la mesure et l'évaluation n'a fait état jusqu'ici. Un modèle tel que celui de Richterich, une fois adapté aux besoins de l'évaluation des niveaux du bilinguisme fonctionnel, permettrait de déterminer justement la nature de ces fonctions.

En terminant et étant donné l'intérêt qu'il porte à cette question, M. MARÉCHAL invite les participants à le mettre au courant des travaux en cours, aussi bien au niveau de la mesure ou de l'évaluation linguistique que de l'élaboration d'analyses de matériel didactique ou linguistique en général.

M. MACKEY se réjouit de l'intervention de M. MARÉCHAL, lui-même membre d'une équipe d'avant-garde dans la "confection" de nouvelles méthodes visant à mesurer les capacités linguistiques des sujets bilingues, détail que sa modestie lui a fait taire. Jusqu'à maintenant, poursuit M. MACKEY, les essais d'évaluation proposés par cette équipe ont porté sur les automatismes de base: capacité orale, langue écrite, compréhension, expression. Toutefois, en appliquant le résultat de ces essais à la mesure de la capacité de fonctionnement des sujets échantillonnés, il s'est avéré qu'il y avait très peu de rapports entre les connaissances et le fonctionnement linguistiques de ces sujets. Aussi, l'Université Laval a-t-elle confié à l'équipe des chercheurs, dont fait partie M. MARÉCHAL, le soin d'élaborer tout un ensemble de mesures linguistiques visant à évaluer, non pas les connaissances linguistiques du bilingue, mais essentiellement sa capacité de "fonctionner" dans les deux langues. Enfin, et pour clôre le débat, M. MACKEY se dit entièrement d'accord avec M. MARÉCHAL sur le besoin d'envisager d'autres méthodes de mesure du bilinguisme.

La séance est levée à 13 h.

QUATRIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

La quatrième et dernière séance du Colloque s'est ouverte le mardi 6 mai, à 15 h, sous la présidence de M. J.A. BACHRACH, directeur de la Division de la traduction de la Commission des communautés européennes à Luxembourg.

Le PRÉSIDENT salue d'abord la présence du Président du Bundessprachenamt, le Professeur Scheller, laquelle, dit-il, témoigne du très grand intérêt que les non-francophones portent à la défense de la langue française. Il invite ensuite M. Pierre-Étienne LAPORTE, attaché de recherches à la Faculté de médecine de l'université de Sherbrooke, à présenter sa communication sur le thème faisant l'objet de cette dernière séance: *Comment définir une solution globale au problème des relations entre le français et l'anglais.*

M. LAPORTE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

J'ai intitulé ma conférence *Structure sociale, concurrence linguistique et législation linguistique au Québec.*

La coexistence des groupes linguistiques sur un même territoire, au sein d'une même économie et d'un même Etat tend à produire des tensions politiques capables d'engendrer des crises sociales de grande envergure. C'est que la coexistence des groupes linguistiques est rarement le fait d'un isolement mutuel où les partenaires seraient indépendants les uns des autres. Au contraire, les relations linguistiques sont le plus souvent concurrentielles et entraînent la domination d'un groupe par l'autre. Cette domination donne lieu, à son tour, aux réactions d'affirmation et de résistance qui constituent toujours les éléments moteurs des conflits linguistiques. Ces conflits, on le sait, sont extrêmement fréquents de nos jours partout où coexistent des groupes linguistiques différents et il en est principalement ainsi parce que nous vivons à une époque où les relations de domination sont profondément remises en question. Le cas québécois est instructif de ce point de vue puisque l'on y trouve, en situation de concurrence, les deux grandes langues que sont l'anglais et le français et cela dans presque tous les domaines.

Dans la vie économique d'abord où les anglophones et les francophones se disputent non seulement les emplois mais de plus en plus le contrôle des instruments de la décision économique. Dans le domaine culturel où l'anglais, dans la grande métropole qu'est Montréal, se trouve continuellement en face du français soit pour s'y associer dans des formes nombreuses et parfois bizarres de bilinguisme, soit pour le supplanter ou encore pour être supplanté par lui. Et dans la vie politique où les francophones et le français occupent une place prépondérante mais où les anglophones sont loin de manquer totalement d'appui, étant donné leur force numérique au plan canadien et leur puissance économique au Québec. Cette concurrence, on le sait, dure depuis fort longtemps et son échéance finale demeure incertaine. Mais elle s'est intensifiée durant la dernière décennie alors que les francophones sont sortis de leur isolement traditionnel et se sont constitués en rivaux de plus en plus visibles pour les anglophones. En effet, dans presque tous les domaines, l'on assiste à une affirmation sans précédent des francophones et c'est incontestablement cette affirmation qui a donné lieu à la crise que traversent actuellement les relations linguistiques au Québec.

Mon but est de faire une brève description de la situation linguistique au Québec et de présenter la loi sur la langue officielle, dite Loi 22, comme un exemple de tentative pour solutionner le problème linguistique québécois. J'essaierai avant tout de montrer que la Loi 22 constitue une étape importante de la question linguistique au Québec, parce qu'elle accorde aux aspirations collectives des francophones une légitimité qu'ils ne possédaient pas avant, et qu'elle prévoit la mise sur pied d'instruments capables de promouvoir efficacement le français dans sa lutte concurrentielle avec l'anglais.

I. *Structure sociale et concurrence linguistique au Québec.* Deux éléments de la structure sociale du Québec sont particulièrement favorables à l'anglais dans sa concurrence avec le français. Il y a d'abord la place prépondérante qu'occupent les anglophones au sein de l'élite économique du Québec. Cette prépondérance est très forte puisque près de 80 p. cent des positions économiques stratégiques sont détenues par les anglophones. Elle est de plus une donnée de l'histoire économique du Québec depuis des générations et il est à prévoir que la place des anglophones dans la vie économique québécoise restera prépondérante dans un avenir prochain. Ensuite, il y a le fait que le Québec fait partie, à tous les points de vue, de l'ensemble plus vaste que constitue la société canadienne et nord-américaine. Or, on le sait, la suprématie de l'anglais et des anglophones dans cet ensemble est entière. Les deux éléments de structure que nous venons de mentionner se renforcent mutuellement et donnent à l'anglais, au Québec, une position concurrentielle qu'il n'aurait pas naturellement dans une situation où le français est la langue de la majorité de la population. En réalité, la position concurrentielle de l'anglais au Québec est parfois si forte qu'il faut utiliser pour la décrire l'expression de domination linguistique. Les indices de cette domination de l'anglais sur le français sont nombreux. Nous nous contenterons d'en fournir quelques-uns à l'aide des renseignements recueillis par la Commission Gendron.

Mentionnons, en premier lieu, le grand rayonnement de l'anglais comme langue des communications juridiques, administratives et techniques des grandes entreprises privées à vocation financière, industrielle ou commerciale. De fait, l'anglais a été jusqu'à maintenant la langue officielle de l'entreprise privée au Québec et c'est le plus souvent dans cette langue que les grandes corporations ont eu tendance à communiquer avec l'État et les autres acteurs corporatifs. Il y a eu, bien sûr, sous la pression des revendications francophones, une modification du comportement des entreprises dans le sens du bilinguisme institutionnel. Mais cette adaptation aux exigences du milieu local s'est produite jusqu'ici presque exclusivement dans le domaine du service à la clientèle et, même là, la diffusion du bilinguisme est loin d'être parfaite. C'est ainsi que les études de la Commission Gendron ont montré qu'environ 15 p. cent des francophones avaient toujours à se plaindre de ne pouvoir être servis en

français dans les établissements commerciaux avec lesquels ils font affaire. De plus, 42 p. cent des francophones doivent toujours utiliser des articles et des produits dont les modes d'emploi sont uniquement rédigés en anglais. Il faut donc conclure que, même au niveau de la dispensation des services, la reconnaissance du droit des francophones à faire usage de leur langue est imparfaitement institutionnalisée au Québec, et cela, malgré les progrès substantiels allant dans le sens du bilinguisme au cours des quinze dernières années. Par ailleurs, en ce qui concerne la langue des affaires au sens strict, c'est-à-dire celle des communications dans les transactions corporatives des organisations financières, industrielles et commerciales, l'usage de l'anglais continue à prédominer fortement. Dans ce domaine, la position concurrentielle du français est faible, et d'autant plus faible que jusqu'ici les acteurs corporatifs avaient toute liberté d'agir à leur guise en matière de langue. Ce qui, compte tenu du caractère anglophone des élites dirigeantes des corporations, devait fatalement entraîner la prédominance de l'anglais avec les conséquences que l'on soupçonne sur l'ambiance linguistique québécoise et le respect des aspirations collectives des francophones.

En second lieu, il y a la concurrence que l'anglais livre au français comme langue du travail. Sur cette question, la Commission Gendron nous a fourni des renseignements nombreux dont il serait difficile de trouver l'équivalent pour n'importe quelle autre situation linguistique que celle du Québec. Essayons de les résumer très brièvement. D'abord, les travaux de la Commission ont montré que, contrairement à l'opinion générale, les francophones québécois font abondamment usage de leur langue dans leur vie de travail. Dans tous les milieux de travail et pour toutes les catégories d'emploi, les francophones font surtout usage de leur langue maternelle soit pour communiquer entre eux, soit dans leurs communications journalières avec leurs employeurs, soit pour accomplir leurs tâches de travail spécialisées et techniques, même si, dans ce dernier cas, l'usage de l'anglais, et en particulier de mots anglais, est beaucoup plus étendu qu'en général. Cependant, et c'est très important du double point de vue linguistique et social, les travaux de la Commission Gendron ont également montré que les francophones demeurent fort dépendants de la connaissance et de l'usage de l'anglais pour faire carrière.

Du point de vue linguistique, la situation où l'anglais l'emporte sur le français, au fur et à mesure que progresse la carrière de travail, entraîne les conséquences suivantes. Premièrement, les francophones qui travaillent dans l'entreprise privée seront d'autant moins portés à vouloir perfectionner leur langue écrite et parlée qu'ils ne sont pas obligés de le faire pour avancer dans leur carrière. En réalité, ils auront plutôt tendance à vouloir perfectionner leur anglais. Puisque, par ailleurs, les activités de travail spécialisées et techniques augmentent avec l'avancement de la carrière, le manque de souci des francophones à faire usage des mots

français pour les accomplir peut entraîner de lourdes difficultés, non seulement sur la qualité de leur français individuel mais sur toute la diffusion du vocabulaire français dans les activités de travail. Les francophones sont d'ailleurs conscients du problème puisque la Commission Gendron a pu observer qu'environ 30 p. cent d'entre eux se plaignent d'avoir à sacrifier la qualité de leur langue pour améliorer leur bien-être financier et leurs chances de mobilité professionnelle. Deuxièmement, il ressort des travaux de la Commission que les francophones deviennent indifférents au fait d'avoir à travailler en anglais à mesure qu'ils avancent dans leur carrière. La carrière aurait donc pour effet d'affaiblir leur attachement à leur langue maternelle plutôt que de le renforcer, ce qui, tous l'admettent, serait la situation normale.

Du point de vue social, la dépendance des francophones vis-à-vis de l'anglais comme langue d'avancement économique a fait qu'ils sont très portés à se sentir défavorisés face aux anglophones. Ce sentiment d'être défavorisés est d'ailleurs renforcé dans la vie quotidienne de travail par le fait que c'est l'anglais qui prédomine dans les échanges entre anglophones et francophones. En d'autres termes, malgré la prépondérance numérique des francophones au Québec, c'est l'anglais qui demeure la langue commune des relations linguistiques. Au travail, cette tendance est plus prononcée que dans la vie sociale, ce qui est un indice convainquant de la force concurrentielle accrue de l'anglais dans la vie économique. Mais on la retrouve aussi dans la vie sociale en général, ce qui montre bien la puissance de la force de pression de l'anglais et le caractère "pénalisant" de la situation du français sur l'image que le francophone se fait de lui-même et de sa collectivité.

Un troisième et dernier indice de la domination de l'anglais, c'est la forte attraction qu'il exerce sur les immigrants, comparée à celle qu'exerce le français. Cette attraction prépondérante de l'anglais, qui se manifeste par le fait que les immigrants de toutes origines apprennent beaucoup plus souvent l'anglais que le français une fois arrivés au Québec, et par la grande popularité de l'école anglaise auprès des enfants d'immigrants, est attribuable, à notre avis, à la structure sociale que nous avons décrite précédemment. En particulier, l'attraction sociale de l'anglais, comparée au français, tient au fait que les nouveaux arrivants deviennent vite conscients de ce que les francophones savent déjà, à savoir que les anglophones constituent un groupe social privilégié et que l'anglais l'emporte sur le français comme langue de mobilité sociale.

Nous avons montré que la position concurrentielle de l'anglais face au français est beaucoup plus forte qu'elle ne le serait si les rapports linguistiques au Québec étaient déterminés par la seule puissance numérique des groupes. En effet, des facteurs sociaux interviennent

qui modifient les relations de concurrence en faveur de l'anglais, créant ainsi une situation de domination linguistique "pénalisante". Cette situation s'explique, selon nous, par le fait que dans la structure sociale du Québec les anglophones sont économiquement dominants et que le Québec fait partie de l'ensemble nord-américain où l'anglais est la grande langue de rayonnement. Mais, faut-il le rappeler, l'anglais domine au Québec dans un contexte politique particulier puisque le français se trouve à y être la langue de la majorité des citoyens et que, par conséquent, la domination de l'anglais a toutes les chances d'apparaître anormale et d'être contestée. Cette contestation constitue l'essentiel de la crise sociale que traverse actuellement le Québec au plan des relations linguistiques, crise dont la solution requiert, selon nous, un réaménagement du régime linguistique traditionnel. Mais ce réaménagement est-il contenu dans le projet de loi sur la langue officielle, dite Loi 22, et si oui, en quoi cette loi peut-elle fournir à l'État québécois les moyens de corriger la situation linguistique que la grande majorité des francophones croient anormale? Nous allons maintenant essayer de répondre à cette question.

II. *La solution québécoise à la crise sociale suscitée par la concurrence linguistique.* Le paradoxe de la situation linguistique du Québec est que, en dépit du fait que la langue de la majorité y subit une concurrence extrêmement vive de la part de la langue de la minorité, l'État soit très peu intervenu dans le passé afin de renforcer la position du français. En effet, le français étant la langue de ceux qui contrôlent l'État québécois depuis plusieurs générations, comment expliquer qu'historiquement la situation anormale que nous avons décrite ait pu se perpétuer sans entrave. Car, il faut bien le constater, à part quelques règlements anciens qui n'ont pas toujours été appliqués et la création plus récente de la Régie de la langue française dont les pouvoirs d'intervention étaient cependant fort limités, le comportement de l'État québécois en matière linguistique a été jusqu'ici avant tout abstentionniste. Examinons donc quelques hypothèses de nature à expliquer ce comportement. D'abord, il faut dire que, jusqu'à assez récemment, la forte natalité chez les francophones québécois compensait largement pour les risques que l'anglais pouvait faire courir au français, en particulier à cause de son attraction sur les immigrants. Ensuite, comme l'ont montré les travaux de la Commission Gendron sur la démographie linguistique, ce n'est que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que l'anglicisation des immigrants au Québec est devenue continue et massive. Donc, du côté de ses conséquences sur l'équilibre des langues au Québec, il semble que l'anomalie créée par la forte position concurrentielle de l'anglais soit plutôt récente, ce qui pourrait expliquer le comportement abstentionniste de l'État. Mais, il y a plus et, en particulier, il faut tenir compte des changements capitaux qui ont eu lieu dans la mentalité des francophones et dans la structure des relations linguistiques depuis une quinzaine d'années. L'évolution de la mentalité des francophones québécois depuis quinze ans se distingue, en effet, par

l'acquisition de la maturité politique dont une majorité démocratique a besoin pour se croire justifiée d'exercer ses droits. Ce changement, qui fait partie du processus plus global de démocratisation du Québec francophone, a sûrement contribué à faire naître l'insatisfaction qui caractérise la crise actuelle. Finalement, il faut tenir compte de l'évolution des relations linguistiques qui sont devenues de plus en plus concurrentielles, en particulier au cours des deux dernières décennies alors que l'urbanisation massive des francophones les a fait complètememt sortir de leur isolement face aux anglophones. Dans la situation de concurrence linguistique où l'anglais prédominait déjà, ce changement des relations linguistiques dans le sens d'une intensification des contacts devait favoriser la prise de conscience chez la majorité francophone des désavantages nombreux auxquels elle était exposée et de l'anomalie de sa situation. Nous pensons que l'effet cumulatif des changements que nous venons d'énumérer est à l'origine de la crise sociale actuelle et de la transformation du comportement de l'État québécois en matière linguistique. La Loi sur la langue officielle est pour l'instant le signe le plus manifeste de ce changement de comportement. Cette loi, en effet, exprime d'abord et avant tout la volonté de l'État québécois d'intervenir dans les relations linguistiques dans le but d'en réglementer le caractère concurrentiel d'une manière qui soit favorable aux intérêts des francophones et à l'avenir de leur langue.

La loi commence par proclamer que le français est la langue officielle du Québec. Cette proclamation possède à la fois une valeur symbolique et pratique. Au plan symbolique, l'attribution du statut de langue officielle au français pourrait avoir pour effet d'accorder à la volonté d'affirmation des francophones un degré de légitimité sociale qu'elle ne possédait pas auparavant. Dans la situation canadienne et nord-américaine, où le français est la langue d'une minorité et où le climat linguistique ambiant penche fortement du côté de l'unilinguisme anglais, la volonté d'affirmation des francophones a grandement besoin de la légitimité que lui accorde la Loi 22. Mais la proclamation du statut de langue officielle au français pourrait également avoir des conséquences positives sur son usage dans la vie sociale. En effet, dans la Loi 22 l'État québécois s'engage à faire du français sa langue de communication avec les grands acteurs corporatifs que sont les entreprises privées, le gouvernement canadien et les gouvernements des autres Provinces du Canada. Ce comportement, qui était déjà plus ou moins inscrit dans l'évolution récente des moeurs, reçoit dans la Loi 22 un appui juridique et politique qui aura pour effet de le consolider.

Ainsi que nous l'avons mentionné précédemment, il y a des domaines de la vie sociale au Québec où les langues ne sont pas en concurrence. Il en est ainsi, soit parce que les contacts linguistiques y sont inexistants ou très peu fréquents, soit parce que, même si les langues sont en contact, les problèmes posés par la concurrence ont été résolus par le moyen du bilinguisme qui permet à la fois aux anglophones et aux francophones de faire

usage de leur langue. Le vaste domaine des services privés et communautaires est une illustration des pratiques en cours dans le dernier cas, alors que dans le domaine scolaire, aux niveaux primaire et secondaire par exemple, l'on trouve de très nombreux cas où les langues sont peu ou pas du tout en contact. Les normes prévues par la Loi 22, et qui découlent de la proclamation du statut de langue officielle attribué au français, sont en mesure d'avoir des implications positives quant au rayonnement du français comme langue d'usage dans les deux domaines déjà cités. D'une part, dans les cas où prévaut déjà la pratique du bilinguisme institutionnel, la loi crée l'obligation juridique de l'usage du français alors qu'antérieurement cet usage était exclusivement établi dans les moeurs. Il est donc à prévoir que la loi aura encore ici pour effet de solidifier des pratiques linguistiques déjà favorables aux francophones et au français. D'autre part, l'intention du législateur semble avoir été de prévenir, dans les domaines où les contacts linguistiques sont encore peu fréquents, la création de situations concurrentielles où l'anglais l'emporte. À cet effet, la loi accorde aux francophones des avantages linguistiques qui pourraient devenir importants, en leur garantissant le droit de travailler en français dans les organismes publics à majorité anglophone et en faisant du français une langue administrative obligatoire pour ces organismes.

En matière de langue des affaires, c'est-à-dire celle des raisons sociales, des contrats de l'étiquetage et de l'affichage, la loi crée l'obligation juridique de faire usage du français là où encore une fois cet usage ne recevait qu'une sanction morale. Ici encore, c'est par l'extension du bilinguisme que le législateur tente d'étendre le rayonnement du français et l'on peut entrevoir au moins deux implications significatives de la loi. L'extension du bilinguisme dans les communications sociales des grands agents corporatifs, soit pour se présenter officiellement, soit pour rejoindre leur clientèle, pourrait avoir pour effet de franciser beaucoup plus qu'elle ne l'est présentement l'ambiance linguistique du Québec. Ensuite, nous l'avons mentionné, la prépondérance de l'anglais, lorsque ce n'est pas tout simplement l'unilinguisme anglais, dans les communications commerciales des agents corporatifs privés avec les clients francophones expose ces derniers à des expériences vexatoires. Les obligations prévues par la loi devraient avoir pour effet de les faire disparaître à plus ou moins brève échéance.

Mais c'est dans le domaine capital de langue de travail, c'est-à-dire des communications entre employeurs et employés et de l'usage des langues à des fins administratives et techniques déterminées par les exigences des activités productrices, que la loi nous fait pressentir que l'intervention de l'État dans le but de renforcer la position concurrentielle du français sera la plus significative. En effet, sur cette question, l'État s'engage à faire jouer le poids de sa puissance économique du côté du français dans sa concurrence avec l'anglais. Il est prévu que les entreprises privées qui s'engageront à se franciser recevront un certificat de francisation qui sera exigé pour un grand nombre de transactions

économiques avec l'État québécois et l'administration publique en général. De plus, les programmes de francisation des entreprises incluent des changements d'organisation interne de l'entreprise dont la portée dépasse la question de la concurrence linguistique au sens strict. C'est ainsi que l'un des objectifs des programmes se rapporte à "la présence francophone dans l'administration", ce qui nous laisse supposer que le législateur est conscient de l'anomalie de la distribution du pouvoir de décision économique entre anglophones et francophones et qu'il souhaite la corriger par l'application de la loi. Ici, l'intention de la Loi 22 va au-delà du besoin de corriger les effets linguistiques de la concurrence entre anglophones et francophones et vise ses effets socio-économiques, effets dont nous avons dit précédemment qu'ils constituent l'élément moteur premier de la crise actuelle des relations entre les groupes linguistiques au Québec. À notre avis, si la loi contient dans son esprit l'intention que nous venons de lui supposer, elle possède un caractère interventionniste au plan de la structure sociale dont la portée réformiste pourrait être considérable.

Au chapitre de la langue d'enseignement, la Loi 22 vise à empêcher les conséquences dangereuses que pourrait avoir sur l'avenir du français le fait de l'anglicisation massive des immigrants. L'intention de la loi est de produire ce résultat sans modifier, toutefois, la pratique qui accorde aux parents le choix d'envoyer leurs enfants soit à l'école anglaise, soit à l'école française. Plutôt que d'abolir cette pratique, le législateur a préféré établir un mécanisme de barrière qui décourage-rait l'entrée des immigrants à l'école anglaise et limiterait par le fait même l'expansion démographique éventuelle du groupe de langue anglaise. La première barrière érigée par la loi est constituée par le fait que le nombre des places dans les écoles anglaises est maintenant déterminé par la population des élèves de langue maternelle anglaise plutôt que par les demandes d'inscription. La seconde barrière réside dans les tests d'aptitudes linguistiques qui détermineront si les élèves connaissent suffisamment la langue d'enseignement pour pouvoir fréquenter l'école de leur choix. Ces tests devraient permettre en principe de refouler un bon nombre d'élèves de l'école anglaise vers l'école française puisque la loi prévoit que les candidats qui sont incapables de se qualifier ni pour l'anglais ni pour le français devront aller à l'école française.

C'est sur la question de la langue d'enseignement que l'opposition à la Loi 22 a été la plus forte, à la fois dans les milieux anglophones et francophones. Chez les anglophones les enseignants ont été les principaux agents d'opposition: ils reprochent à la loi de limiter indûment la liberté de choix des parents. En réalité, les enseignants anglophones réclament tout simplement le maintien du laisser-faire lequel, nous le savons, favorise la position concurrentielle de l'anglais. Chez les francophones, l'opposition est surtout venue des nationalistes qui reprochent à la loi de ne pas abolir la concurrence linguistique en matière scolaire. Les nationalistes souhaitent, en effet, que l'entrée à l'école

dépende exclusivement de la langue maternelle et que les immigrants soient dirigés vers l'école française. Comme on le voit, des deux côtés l'on adopte des positions radicalement contraires. Quant à la loi elle-même, elle est une solution de compromis entre le laisser-faire qui prévalait avant et la contrainte telle qu'elle est souhaitée par les nationalistes. Ainsi qu'on le devine, la viabilité du compromis auquel est arrivé le législateur au chapitre de la langue d'enseignement repose sur le succès qu'auront les mesures prévues afin de corriger les anomalies. Dans l'éventualité où ces mesures seraient impuissantes à empêcher l'anglicisation des immigrants, il est à prévoir que le compromis auquel s'est arrêté le législateur serait abandonné en faveur de la solution de contrainte que préfèrent les nationalistes. Car en ce qui concerne les immigrants, la pratique du libre choix de la langue d'enseignement repose sur une base sociale extrêmement fragile au Québec. En effet, tous les sondages d'opinion qui ont été faits depuis que la Loi 22 a été préparée par le gouvernement ont montré que la majorité francophone est peu portée à reconnaître le bien-fondé du privilège accordé par tradition aux immigrants.

De fait, c'est la viabilité de la Loi 22 prise comme un tout qui réside dans les succès qu'aura l'État du Québec de corriger les anomalies de la situation linguistique à l'aide de l'instrument qu'il vient de se donner. Cette loi apparaît être dans sa totalité une solution de compromis entre le laisser-faire d'hier et la contrainte que pour l'instant la majorité des Québécois, anglophones et francophones, refuse. Cette donnée fondamentale de la situation linguistique québécoise ressort en effet très clairement des études d'opinion publique qui montrent que la population du Québec est satisfaite de la solution que le gouvernement au pouvoir a adoptée face à la crise que traversent depuis quelques années les relations linguistiques et qu'elle est majoritairement défavorable à une solution alternative radicale. Mais cette satisfaction pourrait fort bien s'effriter si l'application de la loi ne devait pas donner les résultats attendus. Mais, selon nous, le pari de la Loi 22 a de bonnes chances de réussir. C'est que la conjoncture politique actuelle du Québec, où l'électorat est polarisé sur les deux camps irréductibles que sont les fédéralistes et les souverainistes, crée une pression énorme sur le parti qui est présentement au pouvoir pour donner cours aux engagements qu'il a pris dans la Loi 22 face à la majorité francophone. Cette pression est d'autant plus considérable que des études récentes indiquent que les succès que pourrait avoir le parti au pouvoir sur le terrain linguistique pourraient lui attirer une partie des nationalistes qui, jusqu'à maintenant, ont préféré rejoindre les rangs de l'opposition souverainiste. C'est donc dire que l'enjeu politique que recouvre le débat sur la langue est extrêmement lourd de conséquences et que le gouvernement actuel a tout intérêt à ce que la loi soit appliquée.

L'un des acteurs du jeu qui a déjà commencé à se dérouler au Québec à propos du français, de sa situation actuelle et de son avenir, et dont l'on ne peut que souligner le rôle potentiellement stratégique,

est la nouvelle Régie de la langue française créée par la Loi 22. Il s'agit d'un organisme de surveillance de l'application de la loi, dont l'autorité est limitée mais dont l'influence sur l'évolution de la situation linguistique pourrait être malgré tout très considérable. D'une part, la Régie possède un champ d'action fort étendu, ce qui pourrait lui permettre d'acquérir un pouvoir de pression sociale bien supérieur à l'autorité que lui confère la loi. Les organismes qui peuvent, comme c'est le cas de la Régie, faire des enquêtes et entreprendre des recherches arrivent souvent à contrôler une information qui peut servir de moyen de pression efficace sur les agents sociaux. D'autre part, la Régie possède, face au gouvernement, une autonomie considérablement supérieure à celle de l'ancien Office de la langue française. C'est ainsi qu'elle aura à produire un rapport annuel dont elle contrôle totalement le contenu et très largement la diffusion. Enfin, et c'est capital, la Régie a pour vocation de tenir à l'oeil le problème sur lequel va peut-être se jouer l'avenir politique du Québec. Autant d'atouts qui, mis ensemble, peuvent donner à l'acteur qu'est la Régie, un poids enviable sur le déroulement du scénario de la question linguistique au cours des prochaines années. De même qu'il est permis de se demander si le gouvernement tiendra ses promesses, de même peut-on se poser la question de savoir, d'une part si la Régie jouera le rôle stratégique qu'elle est en mesure de se donner à partir des dispositions de la loi et, d'autre part, si les francophones sentiront le besoin dans les prochaines années de transformer en attentes sociales les obligations et les appuis juridiques contenus dans la loi.

Nous avons voulu montrer que les relations linguistiques au Québec sont concurrentielles et que jusqu'ici l'échéance de cette concurrence a été beaucoup plus favorable à l'anglais qu'au français. Au cours des quinze dernières années, cependant, les francophones sont devenus de plus en plus préoccupés par les effets néfastes que la concurrence de l'anglais exerce sur eux et sur leur langue. Depuis quelques années ces préoccupations se sont accrues et leur apparition au grand jour a donné lieu à la crise des relations linguistiques que nous traversons actuellement. La loi sur la langue officielle, dite Loi 22, est la solution que l'État québécois a choisi d'adopter à la crise des relations linguistiques. Cette solution n'est ni parfaite, ni finale. C'est plutôt une solution de compromis qui, tout en maintenant la concurrence des langues, vise à renforcer la position du français face à l'anglais. Quant à savoir jusqu'à quel point les intentions de la loi seront réalisées dans la pratique, nous croyons qu'il est trop tôt pour le prévoir. D'autant plus que les succès de la loi dépendront largement de la détermination de tous les acteurs de jouer pleinement le rôle qui leur est dévolu. Mais il y a des aspects de la situation québécoise qui devraient nous rendre optimistes et en particulier une situation politique extrêmement dynamique. Il y a aussi la volonté d'affirmation des francophones et l'énorme loyauté linguistique qu'ils ont su garder à travers les générations et que la crise linguistique actuelle montre qu'ils n'ont pas perdue. MERCI.

Le PRÉSIDENT remercie M. LAPORTE qui, souligne-t-il, a su mettre en lumière à la fois la situation concurrentielle du français et de l'anglais au Québec et la volonté des francophones de conserver leur patrimoine en exigeant l'usage du français "sur la place du travail". Après quoi, il cède la parole à M. Pierre COULOMBE, directeur de la politique et de la planification à la Direction des langues du Conseil du Trésor à Ottawa, dont l'exposé est intitulé *Relations entre le français et l'anglais; la solution canadienne*.

M. COULOMBE

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le modèle canadien de bilinguisme se veut une réponse au problème posé par la coexistence de deux communautés linguistiques liées dans un pacte confédératif datant de 1867 et dont les inter-relations ont grandement évolué depuis. Aux populations établies, des groupes ethniques d'immigrants sont venus s'ajouter et y ont été plus ou moins intégrés ou assimilés.

Cette présentation a pour objectif de décrire le modèle de bilinguisme canadien, qui comporte plusieurs éléments de rattrapage. Nous ne nous attarderons pas aux causes historiques qui en ont amené la nécessité; nous examinerons les objectifs et les moyens que le gouvernement du Canada s'est donnés pour que nous puissions atteindre, d'une part, un taux satisfaisant de bilinguisme chez certains individus et, d'autre part, un bilinguisme institutionnel fédéral.

Nous examinerons donc l'ensemble des mesures qui constituent l'assise du modèle de bilinguisme canadien en nous rappelant que les mesures évoquées ne sont pas l'expression de réalités déjà acquises mais, dans un grand nombre de domaines, l'expression d'une volonté politique clairement définie d'asseoir la société canadienne sur des bases acceptables pour les deux communautés fondatrices (francophone et anglophone) et de prévenir les maux inévitablement conséquents à la perpétuation d'inégalités trop flagrantes par rapport aux aspirations des différentes composantes de la société canadienne.

Depuis le discours prononcé par le Premier ministre du Canada, M. Pearson, le 6 avril 1966, une série d'initiatives d'origines diverses ont donné lieu à de nombreux changements dans le domaine du bilinguisme.

On a apporté des innovations et des modifications statutaires dont la plus remarquable est l'adoption de la Loi fédérale sur les langues officielles. Les gouvernements ont énoncé certaines lignes de conduite concernant la Fonction publique. Aussi, il ne fait aucun doute que les deux déclarations les plus importantes à cet égard sont le discours prononcé par le Premier ministre Pearson le 6 avril 1966 et l'exposé fait par le Premier ministre Trudeau le 23 juin 1970. On peut dire que M. Pearson a posé les prémisses du bilinguisme au sein de la Fonction publique, tandis que, cinq ans plus tard, M. Trudeau en a transformé le cadre et facilité l'essor en acceptant la majorité des recommandations de la Commission royale d'Enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

En vertu de la compétence que leur confère la Loi, la Commission de la Fonction publique et le Conseil du Trésor et, par mandat gouvernemental, le Secrétariat d'État ont été appelés à jouer un rôle primordial dans la mise en oeuvre du programme de bilinguisme. Ces trois organismes veillent donc, avec les ministères, à ce que les objectifs du gouvernement deviennent réalité.

La Loi sur les langues officielles a été promulguée en septembre 1969. Les dispositions de cette Loi découlent d'un énoncé fondamental (Section 2) qui se lit ainsi: "L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du Gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du Gouvernement du Canada".

Les principales dispositions de cette Loi ont trait aux sujets suivants:

A) La publication dans les deux langues officielles de tous les documents relatifs aux lois, publiés par le Gouvernement fédéral du Canada.

B) Valeur égale des textes des lois publiées dans les deux langues officielles.

C) Les devoirs des ministères et agences du Gouvernement du Canada qui ont à fournir des services dans les deux langues officielles au public canadien.

D) La mise en place éventuelle de districts fédéraux bilingues, pour assurer aux minorités de l'une ou l'autre langue l'accès aux services du Gouvernement du Canada dans la langue de leur choix.

Enfin, la nomination d'un Commissaire aux langues officielles et la définition de son mandat. Sa fonction consiste à renseigner le Parlement, le Sénat et la Chambre des Communes sur l'application de cette Loi des langues officielles, et à se faire le protecteur des citoyens ou des fonctionnaires qui se sentent lésés dans les droits que leur confère la Loi sur les langues officielles. Le Commissaire jouit d'une grande latitude pour faire des enquêtes lorsqu'il reçoit une plainte ou lorsqu'il juge que des circonstances le justifient.

Il est nommé par le Parlement et fait rapport à celui-ci directement. On peut lire à la fin de l'introduction de son quatrième rapport qu'il vient de présenter ce passage caractéristique du rapport annuel:

> "Les prophéties des corybantes qui conçoivent la Loi sur les langues officielles comme un crime de lèse-majesté à l'encontre du droit divin reconnu à l'anglais de régner aujourd'hui comme hier et demain sur l'univers sorti des mains du créateur trouveront bien peu créance dans ce rapport lequel ne fera, hélas, par ailleurs, que conforter ces mécréants qui mettent en doute la volonté du Gouvernement de promouvoir, sérieusement et à un rythme raisonnable, une réforme élémentaire et humaine de la vieille chapelle pour réparer les abus de l'histoire".

Le Parlement canadien, sur proposition du Gouvernement, a voulu rendre concrète l'égalité de statut des deux langues officielles dans l'administration fédérale en indiquant dans une Résolution qu'il a adoptée en juin 1973 des moyens précis pour atteindre cette fin.

Dans la première partie de cette Résolution parlementaire, le Gouvernement a présenté un système "institutionnel" d'identification des exigences linguistiques de chacun des postes composant la Fonction publique canadienne. Par la suite, cette identification a été faite selon des critères précis et chacun des postes a été identifié selon le cas: bilingue, français essentiel, anglais essentiel, ou français ou anglais essentiel. Toute information ayant trait, d'une part, aux exigences linguistiques des postes et, d'autre part, aux titulaires de postes a ensuite été enregistrée sur ordinateur pour former le système d'information sur les langues officielles ou SILO.

La seconde partie de cette même Résolution adoptée par le Parlement canadien approuvait que des mesures soient prises pour permettre aux communautés francophone et anglophone de participer pleinement au fonctionnement et à la direction de la Fonction publique. Pour ce faire, le Gouvernement a suggéré divers moyens permettant de redresser une situation historique favorisant particulièrement les membres de la communauté anglophone.

Ces moyens se basent sur le principe que les membres de la communauté francophone doivent participer à la direction du Gouvernement de leur pays non seulement en quantité mais aussi en qualité, c'est-à-dire que leur influence doit se manifester aux niveaux supérieurs de gestion de la Fonction publique. De nombreux mécanismes administratifs sont à être mis sur pied pour arriver à ces buts; une politique sur la langue de travail, la création d'unités travaillant en français et la mise en disponibilité d'instruments de travail bilingues, ne sont que trois des nombreuses mesures qui seront prises pour assurer aux francophones un milieu de travail plus favorable.

La Loi sur les langues officielles et la Résolution parlementaire doivent être perçues et placées dans le cadre fédéral global. Comme on le sait, les fonctions de l'institution fédérale s'exercent à trois niveaux: le législatif, l'exécutif et le judiciaire. C'est donc à ces trois niveaux que joue le principe de l'égalité des langues officielles.

Le Commissaire aux langues officielles, dont nous avons examiné le rôle et les fonctions déterminés par la Loi, a juridiction sur environ 170 ministères et organismes fédéraux et sert, en quelque sorte, de conscience linguistique au législateur.

L'exécution de ce qu'il est convenu d'appeler le programme des langues officielles est partagée entre l'action qui s'exerce dans l'ensemble du pays au niveau incitatif, et l'action directe qu'exercent certains organismes centraux sur l'ensemble de la Fonction publique.

Le Secrétariat d'État se préoccupe de l'aspect "valeur individuelle et sociale" du bilinguisme hors de la Fonction publique surtout. Pour donner suite à la politique du Gouvernement canadien en matière de langues officielles et dans le but de favoriser l'acquisition et l'utilisation des deux langues officielles du Canada sur la grandeur du territoire, le Secrétariat d'État, de concert avec les gouvernements provinciaux, les établissements d'enseignement, l'industrie et les associations bénévoles, a mis sur pied des programmes de promotion du bilinguisme dans trois grands domaines d'activité: l'éducation, l'administration publique et le secteur privé.

Dans ce même secteur des affaires culturelles, le Bureau des Traductions s'occupe de la traduction ou de l'interprétation dans l'une ou l'autre des langues officielles des rapports du Parlement, des documents, des débats, des projets de loi et des lois, du journal et de la correspondance de la Chambre des Communes et du Sénat. Le Bureau travaille aussi pour tout autre organisme gouvernemental qui le requiert. Ce Bureau assure la traduction et l'interprétation simultanée. La normalisation terminologique lui revient également.

Les organismes que nous allons mentionner maintenant orientent presque exclusivement leur action première sur la machine administrative de l'État, ce qui provoque un effet d'entraînement incontestable hors de ce cadre immédiat. C'est ainsi que la Commission de la Fonction publique, organisme dirigé par un président et deux autres commissaires, veille au recrutement, à l'engagement et à la promotion de personnes compétentes dans le cadre prescrit par la Loi de l'emploi dans la Fonction publique. Elle s'occupe aussi de programmes de formation du personnel.

La Direction générale du perfectionnement de la Commission est responsable de la formation linguistique en langue seconde. Ses activités s'étendent à l'ensemble du pays. Plusieurs milliers de fonctionnaires peuvent bénéficier de cet enseignement chaque année. Les écoles de langue comportent des services pédagogiques, des services de soutien administratif et des services de recherche. La Commission de la Fonction publique s'occupe enfin de la définition et de l'application des standards linguistiques des postes, de même que de l'administration des tests et examens linguistiques; d'importants efforts de recherche sont évidemment poursuivis dans ce domaine.

Il existe un organisme central qu'on pourrait appeler le "gestionnaire" de la Fonction publique: le Conseil du Trésor. C'est un organisme central à deux paliers. C'est d'abord un comité du Conseil des ministres dont l'existence a été rendue obligatoire en 1869, deux ans après la Confédération. Le "Secrétariat" de ce comité ministériel a été défini comme nouveau ministère en 1969 avec son ministre en titre et à plein temps, le Président du Conseil du Trésor. La fonction du Secrétariat du Conseil du Trésor est, essentiellement, de préparer et de faire appliquer ensuite la politique budgétaire, la politique administrative, la politique de personnel et la politique linguistique du Gouvernement du Canada. Le Secrétariat prépare aussi pour les ministres responsables des mémoires pour faire ratifier les politiques ou décrire l'état de leur application. Dans cette optique, la Direction des langues officielles, dont j'ai l'honneur de faire partie, est responsable de la préparation des politiques, de la planification et de la mise en oeuvre de la politique linguistique dans le cadre de l'administration fédérale. La Direction mesure et évalue l'efficience et l'efficacité de l'application et en fait rapport au Conseil du Trésor. Elle s'occupe enfin de faire connaître la politique linguistique du Gouvernement par les moyens d'information appropriés.

Revenons si vous le voulez bien à la substance du programme des langues officielles dans l'ensemble de la Fonction publique. Dans sa déclaration à la Chambre des Communes, le 23 juin 1970, le Premier ministre affirme que:

> "Le Gouvernement est en mesure de donner son accord de principe aux grands objectifs proposés par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, à l'intention de la Fonction publique. Dans leurs grandes lignes, ces objectifs prévoient que le français doit devenir de plus en plus une langue de travail au sein de la Fonction publique... et que les Canadiens ayant le français pour langue maternelle doivent être représentés comme il convient au sein de la Fonction publique pour ce qui touche aussi bien le chiffre des effectifs que les niveaux de responsabilité".

Pour réaliser ces objectifs, ceux de la Loi sur les langues officielles et de la Résolution parlementaire de juin 1973, le Gouvernement a fait procéder, par tous les ministères et organismes à la fin de 1973, à l'identification des exigences linguistiques de tous les postes dans la Fonction publique fédérale. Les critères qui servent à déterminer si un poste exige de son titulaire la connaissance du français, celle de l'anglais, celle des deux langues ou celle de l'une ou l'autre indifféremment, sont d'une part, la composition linguistique de la clientèle que le poste dessert, et celle de la population de la région où le poste se trouve et, d'autre part, les services internes à la Fonction publique selon les fonctions ou le niveau de surveillance attachés au poste.

La Direction des langues officielles du Conseil du Trésor, qui coordonne cette vaste opération dans tous les ministères, a établi avec leur aide, un système informatique d'inscription des données sur tous les postes et leurs titulaires et a pu ainsi constituer un inventaire complet des principales caractéristiques linguistiques de la Fonction publique fédérale. L'analyse des résultats de l'identification des postes a permis d'obtenir une vue d'ensemble des caractéristiques linguistiques de la Fonction publique fédérale dont nous ne disposions pas auparavant. De plus, l'inscription continue des opérations au système nous permet de suivre l'évolution de la situation de mois en mois.

À chaque poste identifié bilingue est attachée une date à compter de laquelle le titulaire devra satisfaire l'exigence de connaître les deux langues officielles de sorte que, progressivement, d'ici au 31 décembre 1978,

tous les postes identifiés bilingues soient occupés par des titulaires bilingues. Aux titulaires et aux candidats qui n'ont pas une connaissance suffisante de l'autre langue officielle, le Gouvernement offre la possibilité d'acquérir cette connaissance dans une des écoles de langues de la Commission de la Fonction publique, à plein temps, avec rémunération pendant un maximum de douze mois. Le titulaire du poste bilingue est avisé au moins un an à l'avance de la date à laquelle il devra satisfaire aux exigences de son poste. S'il choisit de ne pas se prévaloir de cette formation linguistique ou s'il ne réussit pas à acquérir une connaissance suffisante de l'autre langue, il se voit offrir un autre poste équivalent mais qui n'exige pas la connaissance des deux langues. Il existe des exceptions à ces règles dans le but de garantir certains droits acquis aux titulaires unilingues de postes désignés bilingues, notamment aux fonctionnaires qui avaient dix ans de service avant l'instauration de la politique de bilinguisme en 1966.

Donc les grandes étapes de l'évolution de la politique des langues officielles depuis 1963 sont:

juillet 1963	-	mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme;
1964	-	la Commission du Service civil crée le Bureau des langues et lance son premier programme de formation linguistique;
6 avril 1966	-	déclaration du Premier ministre Pearson sur le bilinguisme;
7 septembre 1969	-	entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles;
décembre 1969	-	la Commission BB dépose son rapport sur le monde du travail et la Fonction publique;
23 juin 1970	-	déclaration du Premier ministre Trudeau à la Chambre des Communes - livre III du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme;
29 juin 1973	-	le Parlement adopte une Résolution du Gouvernement ayant trait aux langues officielles dans la Fonction publique fédérale.

En somme, la politique des langues officielles du Canada repose fondamentalement sur le respect de la Loi sur les langues officielles qui assure l'égalité de l'anglais et du français dans l'ensemble des institutions fédérales. Par ailleurs, la politique gouvernementale exige que les fonctionnaires fédéraux deviennent bilingues d'ici à la fin de 1978 s'ils occupent des postes bilingues et sont consentants à entreprendre jusqu'à douze mois de formation linguistique continue.

Ce groupe croissant de fonctionnaires bilingues vient épauler des mesures de nature organisationnelles qui visent à assurer la pleine participation des deux communautés linguistiques. Il y a des mesures propres à accroître l'usage du français. Par ailleurs, le bilinguisme individuel est encouragé particulièrement chez les jeunes Canadiens.

Ce qui peut caractériser ce modèle de bilinguisme canadien, c'est la mobilisation de ressources très importantes, une bureaucratie administrative qui se plie à un changement institutionnel qui se déroule dans un laps de temps relativement court par rapport aux expériences des autres pays et dans lequel les ajustements de parcours sont possibles. MERCI.

Après avoir salué la présence du Secrétaire général de l'Académie française, M. Jean MISTLER, le PRÉSIDENT remercie M. COULOMBE de son exposé sur la solution canadienne au problème des relations entre le français et l'anglais, puis il invite le Rapporteur général du Haut Comité de la langue française, M. Michel BRUGUIÈRE, à présenter la communication qu'il a choisi d'intituler *La problématique d'une solution française*.

M. BRUGUIÈRE

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Mesdames, Messieurs,

Avant tout, je tiens à remercier le Conseil international de la langue française et tout particulièrement Monsieur Hanse, Monsieur Corbeil et Monsieur Joly qui m'ont fait l'honneur de me convier à ce Colloque et de m'y proposer la parole. Cette rencontre m'offre l'occasion d'exposer la place que les phénomènes linguistiques tiennent dans notre pays.

Permettez-moi tout d'abord de faire quelques remarques à propos du titre de ma communication. Le choix du titre ne me satisfait pas véritablement. En effet, la politique linguistique de la France ne saurait se réduire à une simple opposition entre le français et l'anglais, dans laquelle le français serait l'offensé et l'anglais l'offenseur. La France a une politique d'ensemble quant aux problèmes linguistiques, et les rapports du français avec la langue anglaise ne sont qu'un des éléments d'une réflexion beaucoup plus vaste sur l'ensemble des questions linguistiques, comme par exemple les migrants, la francophonie, les rapports entre les principales langues internationales, et quelques autres sujets que j'aborderai en passant.

Mon exposé, pour respecter malgré tout l'objet de ce Colloque, se bornera donc à développer quelques aspects de la politique linguistique de la France, ceux qui peuvent se situer dans la perspective des rapports avec la langue anglaise.

Dans un premier temps, je rappellerai un certain nombre de mesures déjà prises par le Gouvernement pour appliquer sa politique linguistique, puis je vous ferai part de la réflexion générale qui préside à l'élaboration de cette politique, en essayant de ne pas trop répéter ou paraphraser le discours prononcé voici quelques mois, le 7 février dernier, par le Premier ministre sur ce sujet, tout en restant, bien sûr, dans les limites de l'orthodoxie.

Tout État, en effet, a une politique linguistique, avouée ou inavouée. La France n'échappe pas à cette règle et ce n'est sans doute pas un hasard si Richelieu est à la fois le fondateur de l'État moderne, celui de la Sorbonne, lieu privilégié de formation des esprits, et celui de l'Académie française. Aujourd'hui, outre l'Académie, deux organismes d'État sont mandatés pour mettre en oeuvre cette politique linguistique: d'abord, le Haut Comité de la langue française, présidé par le Premier ministre en personne et qui comprend dix-huit personnalités compétentes, et, d'autre part, le Comité interministériel pour les affaires francophones qui comprend les représentants de tous les ministères à vocation culturelle soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du pays et qui définit, dans les domaines linguistiques et culturels, les orientations de la politique de la France à l'égard des pays de langue française et des institutions particulières qui organisent leurs relations. (C'est par une remarquable exception à la loi, dite de Parkinson, que ces deux organismes ont un responsable unique qui est votre serviteur).

L'usage de la langue française, particulièrement de la langue commune sur le territoire national, a toujours été une préoccupation des autorités. J'en veux pour preuve, les dispositions de la loi du 2 Thermidor de l'an deuxième de la République française. La Convention nationale

avait décrété que "nul acte public ne pourrait dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française", et que "tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du gouvernement, qui dresserait, écrirait ou souscrirait, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes conçus en idiomes ou langues autres que la française, serait traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué". Cette loi n'est peut-être pas appliquée avec toute la rigueur qu'elle mériterait, peut-être la Fonction publique française connaîtrait-elle des avancements prodigieusement rapides si on devait l'appliquer simultanément à tous ceux qui ne s'expriment pas dans la langue française...

Plus près de nous, une proposition de loi, moins féroce dans son libellé, sera inscrite à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée Nationale, pour être discutée dans le courant du mois de mai. Cette loi, dite loi Bas-Lauriol, prévoit de réglementer l'emploi de la langue française et des langues étrangères dans les étiquettes, les marques de fabrique et les raisons sociales, ceci dans un souci certes de correction linguistique, mais aussi et surtout de protection du consommateur, trop souvent abusé par des titres ou par des étiquettes qu'il est incapable de déchiffrer. De ce fait, ces produits peuvent même menacer sa santé, lorsqu'il s'agit, par exemple, de produits de nettoyage qui pourraient être pris pour des produits pharmaceutiques.

En ce qui concerne la qualité de la langue, je rappellerai l'étude sur le mouvement général du vocabulaire français de 1949 à 1960, à partir d'un dictionnaire d'usage, menée par un certain nombre d'universitaires que j'aperçois dans cette Assemblée et dont je salue la présence. D'après cette analyse, le nombre de mots étrangers enregistrés dans ce dictionnaire, bien que notable, n'est pas aussi grand que pourraient le faire croire certaines campagnes contre les anglicismes.

Sur près de 4 000 mots nouveaux enregistrés, 5 p. cent sont d'origine étrangère, et 2 000 d'origine anglo-américaine. C'est en fait une constante de la langue française que ces emprunts aux langues à la mode, emprunts qui d'ailleurs ont parfois une vie assez brève. Il n'y a donc pas lieu d'exagérer l'importance des emprunts et pour ce qui est de la langue commune, sur le territoire national, on peut faire sien le conseil que le du Bellay du XXème siècle, je veux parler du célèbre romancier San Antonio, donne aux Français, pour illustrer la langue française, c'est-à-dire pour encourager la néologie:

"Je vous engage tous (c'est San Antonio qui parle) à fabriquer du verbe pour que s'épanouisse notre langue. Ne vous laissez pas arrêter par la crainte de passer pour des incultes. Notre langue nous appartient à tous, et si nous décidons de pisser sur l'évier du conformisme ou dans le bidet de la sclérose ça nous regarde! Allons, les gars, verbaillons à qui mieux mieux et refoulons les purpuristes sur l'île déserte des langues mortes!"

La langue technique, longtemps oubliée ou laissée à elle-même, est, elle aussi, depuis plusieurs années déjà, et sera de plus en plus, dans les temps qui viennent, l'une de nos préoccupations prioritaires: vous le savez, les découvertes contemporaines dans les domaines de la science et de la technique obligent à inventer de nouveaux termes, ou à attribuer à des termes déjà existants des acceptions nouvelles pour la dénomination de concepts nouveaux. Les terminologies se créent à une cadence semblable à celle des inventions techniques et scientifiques. Elles se créent dans les lieux mêmes, et dans la langue même, où naissent d'abord ces inventions.

C'est donc pour assurer une expression française à ces concepts nouveaux que le décret du 7 janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française a prévu la création de commissions de terminologie. Ces commissions sont instituées auprès de toute administration centrale de l'État, chaque fois que la situation l'exige.

Les commissions de terminologie ont pour mission:

- d'établir pour un secteur déterminé un inventaire des lacunes du vocabulaire français par rapport à l'évolution récente des techniques

- et de proposer les termes nécessaires soit pour désigner une réalité nouvelle, soit pour remplacer des emprunts à des langues étrangères. Dans la majorité des cas, il s'agit en effet de l'anglais ou de l'anglo-américain.

Il s'agit là, en fait, d'un travail indispensable mais lent. On peut se réjouir, cependant, de certains succès que ces commissions ont remportés et je citerai pour exemple, que d'ailleurs la plupart d'entre vous connaissent, le remplacement maintenant tout à fait admis, semble-t-il,

y compris dans la presse technique, des fameux "hardware" et "software" qui avaient fait le cauchemar de tant de défenseurs de la langue française pendant des années. Il semble que maintenant "matériel" et "logiciel" soient admis, grâce au travail de ces commissions.

Cependant, face à l'abondance de ces néologismes, il manque sans doute un organisme fédérateur purement français, un organisme d'État ou para-étatique qui serait le carrefour et le "trésor" de la terminologie existante et de la néologie plus ou moins sauvage. Des recherches très nombreuses se poursuivent à cet égard, que ce soit dans l'université ou hors des universités, que ce soit à l'Association française de normalisation, au Bureau national de l'information scientifique et technique, à l'Association nationale de la recherche technique, chez les associations d'ingénieurs, dans la recherche universitaire. Dans tous ces domaines, on fait de la terminologie et de la néologie souvent sans le savoir, et sans parfois prendre la peine de communiquer les résultats de ce travail à d'autres que ceux qui sont immédiatement concernés pour des raisons techniques.

Il est donc très heureux que, tout récemment, l'Association française de terminologie destinée, dans un avenir que l'on souhaite proche, à fédérer ces différents organismes soit venue donner à la partie française de la francophonie internationale l'outil qui jusqu'ici lui manquait.

Cette constitution a eu lieu le 25 avril dernier, avec l'appui de l'Association française de normalisation, du Bureau national de l'information scientifique et technique, de l'Association nationale de la recherche technique, des associations d'ingénieurs et de la recherche universitaire en matière de terminologie.

Cette Association, qui devrait par la suite regrouper l'ensemble des organismes français officiellement compétents en matière de terminologie technique a notamment pour buts:

- d'organiser l'inventaire des travaux de terminologie,
- de rassembler les travaux terminologiques préparés par les organismes spécialisés,
- d'assurer la liaison avec les organismes de terminologie,
- et de diffuser les matériaux ainsi disponibles.

La France prendra ainsi sa part, qui n'est pas mince, et le travail que poursuit depuis plusieurs années déjà le CILF suffit à le prouver, elle prendra sa part dans le recensement mondial des mots neufs. Il lui restera à assumer les responsabilités qui, de toute évidence, sont les siennes parce qu'aucun autre État ne les prendra à sa place, quant à la réforme et à la rationalisation de l'orthographe du français. Les projets élaborés par Monsieur Thimonnier, étudiés par le CILF, révisés par l'Académie française, sont maintenant soumis à la décision du Ministre de l'Éducation et il est temps, je pense que vous en jugerez ainsi comme moi, il est temps de passer dans ce domaine des études aux actes.

Les mesures prises par le gouvernement français pour aménager et organiser la qualité et l'usage de la langue française ne s'arrêtent pas au seul territoire de la France. Le gouvernement entend travailler en étroite collaboration avec tous ceux des pays francophones qui le souhaitent, pour des échanges qui permettent à la langue française de conserver et d'affermir son rôle international. C'est ce qu'il a fait en encourageant, dès 1967, la création du Conseil international de la langue française; c'est dans cet esprit que la France et le Québec ont entendu collaborer, dès le début de la mise en oeuvre de la Loi sur la langue officielle adoptée par l'Assemblée nationale du Québec.

Parallèlement au soutien qu'elle apportera à la francisation des entreprises, la France contribuera aux initiatives québécoises visant à favoriser la diffusion d'une culture technique d'expression française dans l'enseignement technique et professionnel. Le programme de stages prévus à cet effet comportera des cours et des séjours dans des entreprises et dans des institutions françaises. Les entreprises et institutions d'enseignement auront accès à la terminologie propre à chacune des disciplines. Les sources seront rendues rapidement accessibles et constamment mises à jour. Une attention particulière doit être accordée à la création et à la diffusion rapide des néologismes. Enfin sera mis sur pied un système d'échange de banques de données, par lequel les fonds français seront accessibles au Québec et les fonds québécois en France.

L'objectif visé par cet ensemble de mesures de coopération, ratifiées par la signature de MM. Bourassa et Chirac, est de fournir dans les plus brefs délais, aux différents secteurs de l'économie québécoise, les instruments qui permettront aux entreprises de réaliser elles-mêmes toutes les opérations découlant de la législation en vigueur.

Au delà de cet échantillonnage assez complet des principales mesures que je viens de rappeler, il me semble utile d'évoquer sur un plan plus général, devant vous, les grandes lignes de la politique linguistique de la France, toujours avec comme arrière-plan, les rapports

de notre langue et de la langue anglaise. Je voudrais examiner brièvement à cet égard la place et les possibilités de notre langue comme langue de masse démographique, langue de bloc économique et langue internationale.

La réduction progressive de la part de la population mondiale représentée par les pays de langue française est un fait, depuis le début de ce siècle. Nous ne sommes plus au temps où la France en 1789, avec 26 millions d'habitants était le pays le plus peuplé de l'Europe, ce qui explique le destin du français à cette époque (et non pas seulement la beauté de la langue française!) ce qui explique aussi les victoires militaires de Napoléon. Le français subit aujourd'hui l'écrasante concurrence de l'anglais parlé, et réellement parlé, par plus de 450 millions de personnes, mais il est aussi largement distancé par le russe (250 millions) et l'espagnol (240 millions). Et, si l'on ne retient dans la population dite francophone (200 millions dans l'hypothèse la plus favorable et la plus généreuse), que la population qui sait s'exprimer réellement en français (soit environ 85 millions de personnes), on constate que l'allemand et le portugais sont davantage parlés, ainsi que l'arabe et plusieurs langues asiatiques, d'ailleurs dépourvues de rayonnement.

Il est clair que l'usage international d'une langue parlée par 2,17 p. cent seulement de la population mondiale est difficile à maintenir. C'est pourquoi, si brillants que soient dans l'avenir les feux de notre culture, si vigoureux que soit notre redressement industriel et scientifique, l'avenir de notre langue dépendra principalement du sort que lui réserveront les États d'Afrique Noire et d'Afrique du Nord. Leur population est aujourd'hui inférieure à 120 millions au total. Elle approchera 175 millions dans dix ans, pour autant qu'on puisse le prévoir, et même si elle reste inférieure à celle de l'Afrique anglophone, elle n'en représentera pas moins, en gros, la moitié d'un grand continent.

À cet égard, la France, comme l'a déclaré récemment le Premier ministre, souhaite que nul ne se méprenne sur son attitude. Il va de soi qu'il n'est pas question d'imposer, à qui que ce soit, par le biais de la langue, des modèles culturels ou éducatifs qui sont d'ailleurs maintenant souvent mis en cause en France même, et encore moins de détruire, de ce fait, les traditions très variées et très respectables des pays qui font à la langue française l'honneur de l'utiliser, soit comme langue nationale, soit comme langue officielle, soit comme simple langue d'usage, d'échange et de communication.

La France juge simplement, et elle croit pouvoir le dire avec autant d'amitié que de sincérité, que dans le dernier quart du siècle où

nous sommes, un recul où la disparition du français en Afrique signifierait soit un recul de la science et des techniques modernes, soit tout simplement l'irruption d'un autre colonialisme qui ne serait, sans doute, pas moins dangereux et aliénant que le précédent.

C'est pourquoi notre pays entretient des rapports de coopération avec tous ceux qui le souhaitent, sans arrière-pensées d'influence ou de domination, et je citerai là le mot du Premier ministre: "Nous serons toujours prêts à aider ceux qui le voudront à trouver dans le français un instrument de recherche et de connaissance, l'une des clés qui donnent accès aux trésors les plus modernes de l'univers".

Mais, même si une part importante de l'Afrique Noire ou Blanche doit, demain, choisir notre langue comme langue d'usage, comme l'une de ses langues d'usage, on ne peut pas aujourd'hui compter sur elle pour suffire à conserver au français son rôle dans le commerce et dans l'industrie. Seuls les grands ensembles qui assurent une part importante de la production industrielle et du commerce mondial pourront, à l'avenir, imposer l'usage international d'une langue. Pour l'instant, le monde anglo-saxon remplit seul, au bénéfice de l'anglais, cette double condition de puissance industrielle et d'activité commerciale. L'URSS ne la remplit qu'imparfaitement, surtout en raison de la faiblesse de son commerce extérieur. L'Allemagne, le Japon, l'Amérique latine ne représentent plus, ou pas encore, des bases économiques suffisantes pour le rayonnement d'une langue. À fortiori, la France ne peut-elle, bien qu'elle soit troisième ou quatrième exportateur mondial et que son commerce représente environ 6,4 p. cent du marché mondial en 1972, la France ne peut-elle, par le seul poids de son industrie et de son commerce, suffire à répandre l'usage du français.

Cependant, la Communauté économique européenne quant à elle pourrait rester à la mesure de l'Amérique et de l'URSS. Pour peu qu'elle eût une langue, elle pourrait en imposer la pratique. Mais elle n'en a pas et elle est en passe, souvent par facilité ou par mode, d'adopter l'anglais. Si cette évolution devait se poursuivre, c'en serait fait du français, et d'ailleurs de toutes les autres langues du vieux continent, réduites à un usage local, domestique ou littéraire.

Si donc le second objectif de la langue française est un usage actif du français dans l'Europe des Neuf, il est évident que le seul levier que la France puisse prétendre actionner est celui de la réciprocité et d'une réciprocité sincère et totale.

En effet, si le français s'étiole en Europe, l'allemand et l'italien connaissent des difficultés hors des frontières de leurs aires linguistiques. Malgré l'apparente abdication de nos partenaires, cette situation les inquiète secrètement, et à juste titre. Sans nul doute sont-ils prêts à concéder une place particulière au français, pour peu que nous renoncions nous-mêmes à accorder à l'anglais un monopole de fait dans notre enseignement, et que nous garantissions à l'allemand et à l'italien un champ raisonnable d'expansion. Sans aller jusqu'à la négociation de véritables "contingents linguistiques", on pourrait concevoir un "plan linguistique européen", à réaliser par étapes et sans coercition, mais qui serait d'ailleurs dans la droite ligne du Traité de Rome, car que signifient la liberté d'établissement, la liberté de circulation, que signifient-elles réellement si elles ne sont pas assorties de la liberté pour le père de famille de pouvoir faire instruire ses enfants, à la fois dans la langue du pays où il a choisi de résider et dans sa langue d'origine? Il y a donc une évolution prévisible et logique du droit européen dans ce sens qui devrait - et c'était aussi je crois la remarque du Président hier - qui devrait aboutir à un pluralisme linguistique véritable.

Pour ne citer que le cas de la France où 79,86 p. cent des élèves de 6^{e} apprennent l'anglais, il serait souhaitable et facile de ramener cette proportion à 60 p. cent au profit de l'allemand, de l'italien, du russe, de l'espagnol, ou du portugais. Ce ne serait là qu'harmoniser l'usage des langues en France avec l'évolution de notre commerce extérieur. On oublie trop que si 24,87 p. cent des ventes françaises sont dirigées vers des pays de langue anglaise, 75 p. cent le sont par conséquent vers des pays de langue non anglaise, dont 20,48 p. cent vers les pays de langue allemande et 11,74 p. cent vers l'Italie. Il est donc faux, expressément faux, que dans le domaine des affaires, la langue anglaise soit à la fois indispensable et seule à être indispensable.

Il est donc dans l'intérêt de l'Europe, sans aucun doute, que l'ensemble des connaissances humaines continue d'être traduit et vécu dans chacune des principales langues européennes et je dirai que c'est aussi l'intérêt de la langue anglaise. Car, si la langue anglaise devait devenir seulement une sorte de plus petit commun dénominateur, une sorte de sabir dans lequel les uns et les autres arrivent à établir le degré minimum de communication, ce serait certainement, pour l'immense message culturel qu'elle transporte, ce serait certainement bien dommage. Nos langues donc doivent refuser de se laisser enfermer dans le ghetto des langues mortes, c'est-à-dire dans le domaine culturel du passé.

Si, pour s'imposer au monde, une langue doit posséder une base démographique et une base économique suffisantes, il faut en outre qu'elle soit parlée sur plusieurs continents. On voit bien que l'allemand et le

russe pâtissent de n'être parlés que dans une seule région ou un seul pays, si vastes soient-ils. L'espagnol lui-même, bien qu'il soit implanté sur deux continents, fait presque figure de "langue régionale". Le français est à cet égard mieux partagé, puisqu'il est présent théoriquement sur tous les continents, mais son implantation en Amérique, en Asie et en Océanie est bien fragile.

Le troisième objectif d'une politique de la langue française consiste donc à aider systématiquement les groupes francophones d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. On sait la partie qui se joue au Québec et dans tout le Canada, celle qui est engagée en Louisiane à l'initiative des autorités locales, celle qui commence en Nouvelle Angleterre. Il serait possible de renforcer, en resserrant leurs liens, l'ensemble antillais ou caraïbe, l'ensemble de l'Océan Indien et celui de l'Océan Pacifique. Cette "diaspora" francophone, pour peu qu'elle se développe au lieu de s'étioler, et qu'elle exerce un rayonnement industriel, culturel ou radiophonique au lieu de se replier sur elle-même, suffirait à illustrer aux yeux du monde la richesse et la variété de la *"francophonie"* intercontinentale.

Mais quand bien même le français aurait définitivement confirmé ce triple caractère indispensable à sa survie de langue de masse démographique, de langue de bloc économique et de langue intercontinentale, il ne pourrait encore pas résister seul à la pression de l'anglais, du russe ou du chinois. Il lui faut des alliés, déterminés à sauver la diversité culturelle du monde, et quelques supports. Une première analyse en fait apparaître cinq grandes catégories:

a) *le monde latin:* pour des raisons sentimentales et politiques, les pays latins, et en particulier le Brésil, sont prêts à maintenir à notre langue une place de choix, à condition qu'on leur propose des contreparties concrètes;

b) *les professeurs étrangers de français:* pour des raisons évidentes, ils sont nos alliés de fait. Ils sont 45 000 aux États-Unis, 21 000 en Allemagne, pour ne citer que ces exemples. J'ai pu ressentir aux États-Unis, et compte tenu de l'évolution de l'enseignement extrêmement rapide et importante qui est en cours dans ce pays, une soif immense de nouveauté et une volonté marquée de s'affranchir, peut-être provisoirement, de Racine et de Hugo, sans pour autant renoncer à connaître la France et sa langue. Telle est en tout cas actuellement la mode dans l'enseignement des États-Unis et je pense que c'est précisément dans ces pays anglophones où le français se trouve ne pas rencontrer comme langue vivante étrangère la concurrence de l'anglais, que cette opération est appelée à produire les meilleurs effets;

c) *le monde arabe:* son poids économique, sa volonté de former des élites dans les domaines industriel et commercial, en font un partenaire de choix. Là encore, il faudrait assurer une réciprocité et créer dans la jeunesse française qui y est disponible une active curiosité pour la langue et la culture de cet immense ensemble;

d) *le développement d'un environnement culturel français moderne*, que ce soit la radio, la télévision ou la chanson, beaucoup trop négligé jusqu'à présent: en effet, dans les pays étrangers, et en particulier, en Europe, il est évident que l'image de la France vieillit et se détériore face à la concurrence anglo-américaine, même là où nos positions semblaient bien assurées, comme par exemple dans les pays latins (Belgique, Italie, Portugal). Un peu d'imagination et un peu de réciprocité suffiraient non seulement à combattre cette tendance, mais même à la renverser. Car s'il est vrai, comme le rappelait hier Monsieur CELLARD, qu'au fond le Français aime bien entendre les sons, les phonèmes anglais, la réciproque est exacte et on me citait récemment le cas d'un poste de radio privé qui, en Californie, émet en français, uniquement pour le plaisir de l'oreille des citoyens américains qui sont dans son aire de diffusion, ce poste ne devant rien d'ailleurs à la munificence des services culturels français, mais tout simplement ayant été lancé par deux jeunes Américains qui savent à peine le français, lisent en ânonnant des textes en français, grâce à quoi ils peuvent vendre de la publicité qui leur est payée très cher!

e) *les opérations intégrées (à la fois industrielles et culturelles).* Le Haut Comité de la langue française pense, et a fait partager sa conviction au Gouvernement, qu'il faut renoncer à la juxtaposition pratiquée aujourd'hui: des *opérations industrielles*, d'une part, les usines que l'on exporte clé en main, et des *opérations culturelles*, d'autre part, "parce qu'il faut bien faire sa part à la culture". Il convient de prévoir pour chaque opération industrielle son complément et son accompagnement culturels logiques, c'est-à-dire la formation des étrangers à la langue française, la formation des Français à la langue étrangère du pays dans lequel ils vont travailler, la mise au point systématique de manuels techniques bilingues, l'abonnement systématique des cadres industriels étrangers à des revues d'abord techniques et puis peut-être culturelles, de langue française. C'est par là que l'on maintient ou que l'on suscite dans les pays qui s'industrialisent des noyaux nouveaux et efficaces, à partir desquels le français pourra rayonner dans l'avenir. Je pense en particulier à l'Iran, aux pays de l'Est et aux pays anglophones en voie d'industrialisation.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les remarques qu'il faut faire si l'on veut parler d'une problématique de la politique française en la matière. Sans doute un lecteur du *Monde* déclarait-il récemment que de ne pas apprendre

l'anglais aujourd'hui, et de ne pas utiliser exclusivement l'anglais, c'est s'engager dans la route du sous-développement, et que les nations que leur développement industriel et scientifique n'afflige d'aucun complexe d'infériorité ont adopté l'anglais. Je crois qu'en fait cette psychanalyse naïve prend la question exactement à rebours: c'est dans la mesure où le développement industriel, scientifique et culturel des pays de langue française se poursuivra sans remords ni complexe que nous pourrons maintenir sa place légitime à chaque langue, et en particulier à la nôtre. On dit de l'autorité qu'elle ne se revendique pas, mais que tout simplement elle s'exerce. Quant au droit de parler sa langue, il n'en va pas différemment. MERCI.

Le PRÉSIDENT remercie M. BRUGUIÈRE de son exposé. La solution proposée par la France au problème des relations entre le français et l'anglais lui paraît à la fois intéressante et impressionnante dans la mesure où elle tient précisément compte de la place que, à son avis, il convient de faire aux autres langues dans l'examen de la prééminence actuelle de l'anglais.

COMPTE RENDU DES DÉBATS

Au moment de céder la parole aux participants, le PRÉSIDENT leur rappelle que les débats devront porter sur les trois solutions offertes au problème des relations entre le français et l'anglais, à savoir les solutions québécoise, canadienne et française.

Considérant que le problème va continuer à se poser au niveau de la sociolinguistique et compte tenu du fait que, à son avis, il ne porte pas tellement sur la langue comme telle, mais plutôt sur le type de langue susceptible de constituer un danger pour le français, M. GOBARD propose une typologie langagière ou plus exactement, dit-il, une analyse "tétraglossique" de la situation. Pour ce faire, il a recours à la terminologie suivante, qu'il emprunte à l'italien:

1° *la lingua della casa* ou *langue de la maison,* langue maternelle parlée au foyer et au niveau du cercle villageois, en Italie tout au moins;

2° *la lingua del pane* ou *langue du pain* ou *de l'argent,* langue parlée en milieu urbain et donc dictée par des besoins économiques, fonctionnant essentiellement comme langue véhiculaire d'une certaine information;

3° *la lingua del cuore* ou *langue du coeur,* langue librement choisie, indépendamment de toute considération économique, pour des raisons purement affectives;

4° *la lingua del Dio* ou *degli dei,* ou *langue divine, de Dieu, du dieu* ou *des dieux,* langue mythique dont la fonction est précisément de n'être pas comprise et qui ne peut fonctionner qu'en raison de cette non-compréhensibilité.

En terminant, M. GOBARD estime qu'il serait possible, en se fondant sur cette typologie, de situer le niveau de fonctionnement de l'anglais par rapport au français et d'en mesurer le degré d'influence. Il est persuadé, en tant que sociolinguiste, que l'anglais ne saurait constituer de véritable menace pour le français que dans la mesure où il cumulerait à lui seul les quatre fonctions de langue. Par contre, il pourrait très

bien fonctionner sans aucun dommage pour le français et pour l'ensemble des cultures si sa fonction langagière était ramenée au strict niveau de *langue véhiculaire d'une certaine information*.

M. REY suggère, pour sa part, de ramener cette typologie aux trois niveaux de langue nécessaire, langue imposée et langue libre. C'est là, à son avis, la typologie fondamentale dans laquelle il est indispensable de situer le problème pour définir le statut des deux langues en contact que sont le français et l'anglais. À priori, la typologie que propose M. GOBARD lui semble reposer sur deux critères différents. En fait, il s'agit d'établir, d'une part, dans quelle mesure une langue pratiquée est nécessaire, imposée ou libre *sur un même plan* et de déterminer, d'autre part, la catégorie de typologie à laquelle on se réfère, en l'occurrence une *typologie fonctionnelle des langues*. Or, il lui paraît difficile d'opposer sur un même plan deux concepts tels que "langue choisie" et "langue maternelle" qui, effectivement, se situent sur un tout autre plan d'opposition linguistique, de même que de faire intervenir dans une typologie dite fonctionnelle les notions de "lingua del Dio" et "lingua del pane", c'est-à-dire deux langues dont les fonctions sont totalement différentes.

Néanmoins, poursuit M. REY, la liberté du choix étant en principe limitée par toute une gamme de nécessités qui n'ont rien à voir avec la structure des langues, mais qui sont en général d'ordre social, économique, politique ou encore "socio-économico-politique", comme dans le cas du Québec où la première langue étrangère pratiquée par un francophone ne peut être que l'anglais, l'opposition entre nécessité linguistique et choix libre est en constante interférence. Aussi, lorsqu'il est question de rapports entre langue française et langue anglaise en général, est-il indispensable, à son avis, d'en définir la nature. Dans le cas de rapports entre structures linguistiques, il estime tout aussi indispensable de préciser si ces rapports sont articulés sur une connaissance "linguistique" des deux langues, ou s'il ne s'agit pas tout simplement de rapports d'images plus ou moins fantasmatiques, plus ou moins mythiques ou plus ou moins accordées à des réalités socio-économiques. C'est d'ailleurs ainsi que M. REY a perçu l'exposé de M. CELLARD, exposé, dit-il, basé en grande partie sur des rapports d'images fantasmatiques ou mythiques, c'est-à-dire sur l'idée que certains francophones se font de leur propre langue par rapport à l'idée qu'ils ont de l'anglais, langue en concurrence. Il est évident que, dans le feu de la démonstration, ajoute M. REY, des éléments linguistiques sont évoqués qui amènent à conclure par exemple que l'anglais est une langue morphologiquement plus productive que le français. Tout en étant exact sur le plan de l'image fantasmatique, ceci n'est pas du tout pertinent sur le plan linguistique.

En terminant, M. REY exprime son admiration pour l'exposé de M. BRUGUIÈRE. À sa suite, il ne peut qu'insister sur la nécessité d'améliorer les conditions d'enseignement et de normalisation des langues maternelles dans les pays où le français n'est évidemment pas la langue maternelle, particulièrement en Afrique Noire et au Maghreb. C'est là, à son avis, le meilleur moyen d'assurer à la fois le maintien et la diffusion du français dans les échanges avec ces différents pays, à tous les niveaux. L'unification des dialectes arabes qui est en grande partie chose faite au niveau de l'écrit, dit-il, ne représente pas du tout une menace pour le français. Bien au contraire, c'est, croit-il, dans la mesure où l'arabisation se fera de manière systématique, c'est-à-dire linguistiquement acceptable et de façon à donner des moyens d'expression adéquats aux réalités techno-scientifiques modernes, que le français pourra jouer son double rôle de langue de rapports avec le monde extérieur et de langue seconde privilégiée. Enfin, M. REY est aussi d'avis que la normalisation des langues vernaculaires africaines constitue un autre élément extrêmement important pour la diffusion et le maintien du français, dans la mesure où elle permet de canaliser très souvent cette volonté de passer à une autre langue, avec tous les dangers de néo-colonialisme ou de néo-impérialisme économique que cela peut comporter, comme le soulignait M. BRUGUIÈRE.

M. CELLARD fait alors une courte intervention pour préciser que, malgré le caractère quelque peu broussailleux de son exposé, il a cherché essentiellement non seulement à présenter une description des images de l'anglais par rapport au français, mais à démontrer la force motrice de ces images afin de montrer à quel point cette dernière mérite d'être prise en considération dans la définition d'un aménagement des rapports entre l'anglais et le français. Pour respecter l'objet du Colloque, il s'en est tenu, dit-il, aux rapports entre le français et l'anglais. Mais il aurait pu tout aussi bien faire état des rapports entre l'allemand et le français, c'est-à-dire des images de "langue de substitution au latin", de "langue de la difficulté", ou de "langue de l'ennemi" qui sont très fortement mises en mouvement dans le choix de l'allemand comme langue seconde ou comme langue pratiquée au niveau des échanges. Aussi, souhaite-t-il que des études soient largement poursuivies dans le domaine des ambivalences et des ambiguïtés de perception d'une langue par rapport à l'autre en général.

La parole est ensuite donnée à Madame Colette STOURDZÉ, du Centre international d'Études pédagogiques de Sèvres. Après avoir exprimé sa reconnaissance à l'endroit de M. BRUGUIÈRE, dont l'exposé a bien mis en évidence la force que peuvent représenter les enseignants de français à travers le monde, elle informe les participants de la tenue, en décembre prochain, du congrès mondial de la Fédération internationale des Professeurs de français, à la Nouvelle-Orléans, au cours duquel il sera particulièrement question de *plurilinguisme et enseignement du français*. Ce sujet a été

choisi comme thème principal du congrès, signale-t-elle, parce qu'il est apparu important aux organisateurs de cette rencontre d'amener les professeurs et instituteurs de tous les pays d'expression francophone du monde à réfléchir sur la situation de "plurilinguisme" dans laquelle évolue l'élève, puis l'étudiant, à tous les niveaux de l'enseignement. De façon générale, les membres de la Fédération sont d'avis que l'enfant, dès son entrée à l'école primaire, se trouve effectivement en contact avec une langue autre que celle qu'il a apprise dans sa famille, si bien que l'instituteur ou le professeur qui a le sentiment d'enseigner le français langue maternelle se rend compte qu'en réalité il est en présence d'une forme de bilinguisme "socioculturel" et que, à partir du moment où il enseigne le français langue seconde, il est déjà dans un état de "trilinguisme". Enfin, Madame STOURDZÉ suggère que linguistes et enseignants mettent en commun leurs efforts et leurs réflexions par le truchement de documents tels que les Actes qui seront publiés à la suite du Colloque. Ce sont là, dit-elle, autant de documents qui, bien que tentant d'aborder les problèmes sous des angles différents, n'en ont pas moins un dénominateur commun pour beaucoup de ces spécialistes de la langue.

À titre d'usager de la langue et de traducteur médical, le Dr SLIOSBERG évoque le double problème de la néologie et de la prolifération de la littérature scientifique anglaise dont il a été fortement question au cours des premières séances du Colloque. Tout en admettant le bien-fondé de la chasse aux anglicismes, il déplore le fait que certains traducteurs ou linguistes outrepassent les limites de la compréhension. Il pense en particulier au terme "stress" utilisé en médecine et que certains ont tenté de traduire par "strette", terme tiré d'un dictionnaire du 16e siècle et correspondant il est vrai à l'idée d'"agression", mais qui n'en est pas moins réservé au langage musical. Il ne faut pas davantage perdre de vue, dit-il, les emprunts que l'anglais a faits au français et qui sont en voie de rapatriement. Le terme "randomisation" appartiendrait par exemple à cette dernière catégorie puisqu'on le retrouve sous la forme de "randonnée" et même sous la forme verbale "randir" qui, en langue picarde ou en dialecte picard, signifiait "courir à droite et à gauche". Il suffirait donc, à son avis, de remplacer le m de "randomisation" par un n pour obtenir un mot parfaitement français "randonisation", avec évidemment un sens plus extrapolé que "courir à droite et à gauche" comme dans "randir" ou "randonnée".

Pour ce qui est de la prolifération de la littérature scientifique anglaise, le Dr SLIOSBERG ne croit pas qu'il faille accuser l'anglais d'envahir le lexique français sans faire d'abord son propre examen de conscience. Il a pu constater, en effet, dans le domaine où il exerce son activité professionnelle, que les auteurs français d'avant 1940 n'étaient plus cités en Amérique et ce, malgré les progrès considérables de la médecine en France avant cette date et nonobstant le fait que toute la médecine clinique soit sortie des hôpitaux français, parisiens, lyonnais ou

montpelliérains. C'est là, à son avis, une situation déplorable, imputable aux maisons d'édition françaises qui ne se préoccupent pas ou ne font pas suffisamment de propagande pour les techniques françaises.

Dans le même ordre d'idée, Madame PHILLIPART-DENISOT, du Centre de documentation du CNRS, souligne l'apport important des services de documentation en matière de communications scientifiques. Ces services constituent, à son avis, le véritable joint entre les chercheurs et l'information scientifique proprement dite. Il lui paraît donc souhaitable, non seulement d'encourager la création de tels services, mais de faciliter la mise sur pied de systèmes de traduction automatique par le développement d'outils linguistiques bilingues, trilingues et même multilingues. Enfin, elle se rallie à la proposition de M. D'OLIER concernant la création de mouvements populaires ou d'associations francophones euro-américaines afin de permettre des échanges suivis entre les communautés francophones des deux continents.

À la faveur d'une dernière intervention, M. CELLARD exprime à peu près la même opinion que Madame Philippart-Denisot. Il est certain, dit-il, qu'un bon nombre des problèmes que pose la diffusion systématique de l'information scientifique et technique française sont liés à une question d'outillage. En fait, à son avis, l'opinion publique française et, dans une assez large mesure, les pouvoirs publics eux-mêmes ne sont pas suffisamment conscients des problèmes inhérents à une telle diffusion, particulièrement celui de la gestion des terminologies. Si, comme il le suggère, on doit assimiler la communication linguistique au mécanisme de la communication économique, c'est-à-dire à cette marchandise linguistique que constitue la langue parlée et écrite, il est évident que la masse de cette marchandise est énorme, surtout au niveau de la langue parlée, et qu'elle implique forcément un système de gestion approprié. Autrement dit, il serait grandement temps, de l'avis de M. CELLARD, de passer du stade artisanal, stade des petits ateliers de langue ou de défense de la langue, à celui beaucoup plus important de la gestion industrielle. En effet, poursuit-il, en remontant le cheminement de la diffusion de l'information scientifique et technique aussi bien dans le sens de la langue source que celui de la langue cible, se pose, d'une part, toute la question de la traduction systématique ou méthodique, en amont de laquelle se situe, d'autre part, le double problème du stockage et de la gestion des terminologies. Or, il apparaît évident que plus aucune de ces trois fonctions ne peut actuellement être assurée que par des moyens "post-gutenbergeois", toute tentative de résoudre par les moyens de Gutenberg un problème qui n'est plus de cette époque, étant, à son avis, vouée à l'échec.

Enfin, afin de mieux préciser sa pensée, M. CELLARD évoque le cas de l'Allemagne fédérale qui, estime-t-il, a réussi à apporter un très large début de solution à ce problème en créant l'Office fédéral des Langues,

organisme qui remplit en fait les trois fonctions de traduction, de stockage et de gestion des terminologies. En effet, grâce à une gestion très efficace et par le truchement d'un système de centralisation de traductions mises en mémoire d'ordinateur, il met à la disposition des chercheurs un stock terminologique énorme. Aussi, M. CELLARD trouve-t-il très étonnant, voire regrettable que la France dont le stock terminologique réel dépasse actuellement le million de mots ne soit pas dotée d'un tel outillage.

Après avoir chaleureusement remercié tous les conférenciers de cette dernière séance, le PRÉSIDENT invite M. Jean-Claude CORBEIL à clôturer le Colloque.

M. CORBEIL

Monsieur le Président,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Il me semble difficile de tirer des conclusions de ces deux journées d'étude, surtout à cause de la très grande variété de l'information qui nous a été transmise, soit par les conférenciers, soit par chacun d'entre vous qui avez pris la parole durant les périodes ad hoc. Je tenterai donc d'extraire de cette masse d'information les thèmes qui ont servi de base à nos discussions pendant ces deux journées de réflexion.

Un très grand nombre de participants ont traité de la manière d'affirmer la langue française par rapport à la langue anglaise. En fait, il semble se dégager dans l'esprit de chacun d'entre nous que l'idée de l'avenir de la langue est liée de très près à sa capacité d'exprimer cet avenir et, donc, aux valeurs que la société elle-même entend affirmer. Il s'agit de savoir, comme le faisait si bien remarquer M. Joly, quel est exactement le cahier des charges de la langue maternelle de chacun de nos pays. En d'autres termes, et étant donné que nous nous trouvons pour la plupart dans une dynamique où nous devons concilier à la fois l'existence et la pratique de l'anglais et du français au sein de nos communautés linguistiques, il s'agit de déterminer quelles sont les fonctions que nous voulons que la langue française remplisse et, partant, quelles sont celles que nous voulons voir remplir à la langue anglaise. Il faut en somme que nous arrivions à concevoir d'une manière aussi claire que possible les fonctions que nous voulons voir assumer à chacune de ces deux langues; il faut affirmer l'une et utiliser l'autre.

L'affirmation des valeurs à l'intérieur d'une société - et c'est là je crois le second thème qui s'est dégagé de nos réflexions - est étroitement liée à ce que l'on peut appeler les "images collectives" de cette société. Un grand nombre des travaux de la Commission Gendron ont établi de façon relativement évidente que le statut d'une langue est intimement lié à l'image que l'individu se fait de ce statut à l'intérieur de son groupe linguistique. En effet, les travaux de la Commission ont clairement établi, à la suite d'enquêtes menées au Québec, la contradiction qui semble vouloir exister entre, d'une part, la perception et, d'autre part, la réalité objective de la situation linguistique. Les images collectives sont donc extrêmement importantes.

En suggérant comme solution aux rapports entre langue anglaise et langue française la coexistence des langues à l'intérieur de l'Europe, c'est-à-dire une sorte de pratique qui permettrait à une langue de s'affirmer, tout en laissant pénétrer l'autre, M. Bruguière proposait au fond une image différente pour remplacer l'hégémonie du français ou de l'anglais. En fait, en France en particulier et au Québec aussi très certainement, l'image conceptuelle que l'on se fait du français détermine des comportements, des attitudes dont l'influence est déterminante sur la façon d'affirmer la langue. Si, pour revenir au premier thème de nos discussions, on est instinctivement convaincu que la langue qu'on parle est une langue minoritaire, d'instinct on prendra comme moyen d'expression la langue que l'on croit être majoritaire. Mais il se peut fort bien que la réalité des choses soit complètement différente et je crois qu'il faut attacher une très grande importance à l'aspect psychologique de la question. Il importe de connaître exactement l'image que la collectivité se fait du français par rapport à l'anglais: c'est là, à mon avis, un facteur déterminant des comportements des individus.

Le troisième thème qui est apparu très souvent au cours de nos discussions a porté sur l'emploi et sur le sens du mot "bilinguisme". L'exposé de M. Mackey, puis ceux des autres conférenciers, nous ont permis de nous rendre compte de la très grande variété de phénomènes que ce terme recouvre effectivement. Le bilinguisme que l'on entend poursuivre au Cameroun, où chaque individu doit posséder le français et l'anglais en plus des langues africaines, est extrêmement différent de celui du Québec, où l'on cherche à protéger l'unilinguisme français tout en aménageant de manière fonctionnelle les rapports avec l'anglais. C'est là aussi un bilinguisme très différent de celui de la Fonction publique fédérale qui vise essentiellement à assurer un service public dans les deux langues utilisées au Canada. Aussi faudrait-il, je pense, se méfier de ce terme et en arriver pratiquement à créer un vocabulaire du "bilinguisme" pour faire éclater un terme qui recouvre trop de significations.

En conclusion, il est apparu à la suite des exposés des différents conférenciers sur la solution apportée au problème des relations entre l'anglais et le français, que ces solutions variaient extrêmement selon, d'une part, les situations de contact de ces deux langues et, d'autre part, les objectifs que l'on poursuivait; c'est ainsi que la France peut envisager une solution tout à fait différente de celle du Québec. C'est en fait la situation qui détermine les éléments du problème et c'est le problème lui-même qui fait se générer une solution. Il ne me paraît pas possible d'en arriver à une solution unique, chacun d'entre nous ayant son propre problème. Si le Québec a poussé très loin l'analyse de sa propre situation pour en arriver à inventer une solution, il serait peut-être nécessaire qu'en France, on continue à réfléchir à la situation de façon à pouvoir dégager une solution plus "collective" à ce problème de rapports entre langue anglaise et langue française. J'ai parfois l'impression qu'en France, on aurait avantage à décrire de façon plus précise et plus poussée le problème que pose l'anglais pour ensuite imaginer des solutions en fonction même du problème. Il reste à savoir, par exemple, comment se pose le problème de l'anglais et du français dans le monde scientifique. Peut-être a-t-on jusqu'ici fait une trop grande part à l'émotivité et à l'approximation pour être en mesure, aujourd'hui, de répondre aux questions que posent justement les scientifiques.

Ce sont là les seules réflexions que j'ai à vous proposer et qui serviront de conclusion à ce Colloque. Il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre participation et de l'attention que vous avez accordée à chacun des conférenciers. MERCI.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

AGRON, Pierre	Secrétaire, Comité d'étude des termes techniques français, Paris
AIGRAN, Pierre	Directeur scientifique, Thomson, Paris
ANDRIEU, Raymond	Confédération internationale des cadres, Paris
ANTOINE, Gérald	Ancien Recteur de l'Académie d'Orléans, Chargé de mission auprès du Président de l'Assemblée Nationale
AUGER, Pierre	Chef du Service des travaux terminologiques, Régie de la langue française, Québec
BACHRACH, J.A.	Directeur de la Division de la traduction, Commission des communautés européennes, Luxembourg
BARIL, Jean-Paul	Professeur, Collège Vanier, Montréal
BENHAIM, Annick	Comité de la francophonie, Paris
BERNEUD, Kathleen	Chargée de cours, Paris III, Paris
BLAIS, Roger	Inspecteur général, Génie rural, eaux et forêts, Paris
BOURGET, Jean	Paris
BROUZENG, Evelyne	Institut universitaire de technologie (IUT), Domaine universitaire, Talence
BRUGUIÈRE, Michel	Rapporteur général du Haut Comité de la langue française, Paris
CARRÈRE, Anne-Marie	Documentaliste linguistique, Académie française, Paris

CAULIER-LÉOTARD, Liliane	Terminologue, Conseil international de la langue française, Paris
CELLARD, Jacques	Chroniqueur linguistique, Le Monde, Paris
CHAMBON-HESLOT, J.	Paris
CHANTEFORT, Pierre	Université Paris III, Paris
CHAPPEY, Yvette	Université Paris XII, Paris
CHEVRIER, Johanne	Délégation générale du Québec, Paris
COLLOMB, Yves	Université de Nancy, Nancy
COMMEAU, Marie-France	Traductrice, CNRA, Paris
CORBEIL, Jean-Claude	Directeur linguistique, Régie de la langue française, Québec
COULOMBE, Pierre	Directeur de la politique et de la planification, Direction des langues officielles, Conseil du Trésor, Ottawa
CRÉPIN, Robert	Laboratoire de recherche balistique et astronomique, Paris
CROTEAU, Albert	Paris
DANZIN, André	Directeur de l'institut de recherche d'informatique et d'automatique (IRIA), Paris
DARBELNET, Jean	Professeur de linguistique à l'Université Laval, Québec Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
DE BESSÉ, Bruno	Haut Comité de la langue française, Paris
DEBYSER, F.	Directeur du EBLC, Paris
DE CHANTAL, René	Doyen de la Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, Montréal
DE CHAUVERON, A.	Directeur de département, Association française de normalisation (AFNOR), Paris
DE LA CHESNERAYE, Hugues	Réviseur de traductions à l'ONU, New York

DELAHAYE, Yves	Paris
DELPEUT DE LEMOS, Françoise	Interprète de conférence, Lisbonne
DE MONLÉON, Marie-Michèle	Terminologue, Conseil international de la langue française, Paris
DESGAGNÉ, Julie	Traductrice, Banque de Montréal, Montréal
DETEMPLE, Albert	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris
DE VILLERS - SIDANI, Marie-Éva	Terminologue, Régie de la langue française, Montréal
DEVOUGE, René	Ingénieur-conseil, Paris
DOILLON, Albert	Paris
D'OLIER, Jacques-Henri	Directeur du Centre de documentation, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris
DOPPAGNE, Albert	Professeur, Université de Bruxelles, Bruxelles Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
DULONG, Gaston	Professeur de linguistique à l'Université Laval, Québec Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
DUMESNIL, Suzanne	Professeur de physique, Conseil international de la langue française, Paris
DURAND, Georges	Association France-Canada, Paris
FANTAPIÉ, Alain	Chargé de mission, Haut Comité de la langue française, Paris
FAOUR, Madame	Paris
FAVIER, Georgette	Professeur de lettres modernes, Paris
FONTAINE, Maurice	Paris
GAGNON, Gilberte	Dictionnaire Le Robert, Paris

GALLIOT, Marcel	Paris
GARDEZ, Antonia	Terminologue, Conseil international de la langue française, Paris
GAUMOND, Jean-Claude	Représentant de la Régie de la langue française, Délégation générale du Québec, Paris
GEUDELIN, Marie	Paris
GOBBARD, Henri	Institut de recherche socio-linguistique (IRSOL), Paris
GOOSSE, André	Professeur, Université de Louvain, Louvain
GUELLER, Pascal	Paris
GUILBERT, Louis	Professeur à l'Université de Paris-X (Nanterre) Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
HAÏSSINSKI, Madame Y.	Laboratoire de langues vivantes, Université de Paris-Sud, Paris
HANSE, Joseph	Académie royale de langue et de littérature française de Belgique, Bruxelles Président du Conseil international de la langue française, Paris
HARRIS, Eliane	Laboratoire de langues, Université de Paris XI, Paris
HEDE, François	Paris
HÉROUX, Monique	Terminologue, Régie de la langue française, Montréal
HUBERT, Lucien	Paris
HUREL, Michèle	Université de Paris XII, Paris
JOLY, Hubert	Secrétaire général du Conseil international de la langue française, Paris
KIMMEL, Alain	Professeur au CIEP, Paris
KOUMA, Raymond	Paris

LAKHDAR GHAZAL, Ahmed	Directeur de l'Institut d'études et de recherches pour l'arabisation, Rabat
LANGEVIN, Jean	Paris
LAPORTE, Pierre-Étienne	Attaché de recherches, Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Qué.
LAURENCE, Jean-Marie	Conseiller linguistique, Société Radio-Canada, Montréal Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
LAURIAN, Anne-Marie	Université Paris X, Paris
LE BAŸSSE, François	Paris
LÉVY, Robert	Terminologue, Conseil international de la langue française, Paris
LLASERA, J.	Paris
LUGIN, Éric	Professeur, Université de Neuchatel, Neuchatel Vice-président du Conseil international de la langue française, Paris
MACKEY, William Francis	Centre international de recherche sur le bilinguisme, Université Laval, Québec
MAKOUTA-MBOUKOU, J.P.	Professeur à l'Université de Brazzaville, Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
MALLET, Robert	Recteur de l'Académie et Chancelier des Universités de Paris
MARÉCHAL, Roger	Professeur à l'Université Laval, Québec
MARETTE, Denis	Paris
MARTEL-JUTRAS, Jocelyne	Paris
McMILLAN, Duncan	Professeur, Université d'Édimbourg
MÉDURA, Yves	Paris
MIANNAY, D.	Université Paris IV, Paris

MISTLER, Jean	Secrétaire perpétuel de l'Académie française, Paris
MOIGNET, Gérard	Professeur, Université Paris-Sorbonne, Paris Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
MULLER, Charles	Professeur, Université de Strasbourg, Strasbourg Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
NADJO, Léon	Professeur, Université de Tours, Tours Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
PATRIS, André	Commission de la culture française, Bruxelles
PÉCHOIN, Daniel	Terminologue, Conseil international de la langue française, Paris
PHILIPPART-DENISOT, Marguerite	Centre de documentation, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris
PINSLEUR, P.	Université de Paris III, Paris
PINSON, Madame G.	Paris
PIRON, Maurice	Professeur, Université de Liège, Liège, Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
PLOTON, J.M.	Armand Colin, Paris
POHL, Jacques	Professeur, Université de Bruxelles, Bruxelles Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
PRUSIK, Krystyna	Paris
QUÉMADA, Josette	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris
RAVISY, Aline	Paris

REBOULET, André	Paris
REY, Alain	Secrétaire général de rédaction des Dictionnaires Robert, Paris Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
ROBUCHON, Henri	Commissariat de l'Énergie atomique (CEA), Paris
SALON, Albert	Paris
SALVAIL, Bernard	Terminologue, Régie de la langue française, Montréal
SCHLYTER, Kerstin	Paris
SCHUKER, Théodore	Paris
SCHOBER, Jacques	CCPM, Paris
SERRA, Louis	AIHS, Paris
SLATER, John	Service de terminologie, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Paris
SLIOSBERG, Docteur	Traducteur lexicographe, Société française des traducteurs, Paris
SOURNIA, J.C.	Médecin, Conseil de la sécurité sociale, Paris
STEELE, Ross	Département de français, Université de Sydney, Sydney
STOURDZÉ, Colette	Fédération internationale des professeurs de français, Paris
STRAKA, Georges	Professeur, Université de Strasbourg, Strasbourg Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris
TERRAC, Claude	DGRST, Paris
THUÉ, Marcel	Paris
VALDMAN, Albert	Professeur à l'Université d'Indiana

VALLÉE, Robert	Professeur, Université de Paris-Nord, Paris
VENCATACHELLUM, Indra	Île Maurice
WARNANT, Léon	Professeur, Université de Liège, Liège, Conseiller, Conseil international de la langue française, Paris

---

Nous nous excusons auprès de ceux qui auraient omis de s'inscrire sur le registre de participation et dont les noms ne figurent pas sur cette liste.

Tableau 0

Niveaux et fonctions du bilinguisme

	Bilinguisme individuel	Bilinguisme ethnique	Bilinguisme institutionnel
Niveaux			
Fonctions			

Tableau 1

Niveaux de compétence linguistique du bilingue

Automatismes primaires	Phonologique graphique		Grammatical		Lexical		Sémantique		Stylistique	
Langues	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Compréhension auditive										
Lecture										
Expression orale										
Écriture										

Tableau 2

Sept indices de puissance linguistique
(Résultats préliminaires pour dix langues)

	1 D (000 000 000)	2 R	3 M (+000 000)	4 E (+000 000 000)	5 I (+000 000)	6 C_1 (+000 000)	7 C_2 (+000)	F /1000
anglais	944	63	5 708	1 278	0	411	119	665
russe	266	1	12	570	0	1 259	75	260
allemand	204	4	1 163	300	0	143	52	119
français	141	30	490	290	0	325	38	194
espagnol	88	29	1 509	130	0	14	34	166
italien	78	1	306	82	0	4	8	031
néerlandais	37	6	644	68	0	22	18	053
arabe	26	27	188	40	465	3	3	298
norvégien	10	0	12	10	0	7	4	004
hébreu	4	0	421	5	17	3	2	023
Formules	$\bar{p}r$	$p\text{-}max p$	$\sum(nd)$	$\sum(PNB)$	$\sum(ALE)$	$\sum v$	$\sum t$	$\frac{D+R+M+I+C}{5}$

p (population) $\bar{r}$ (revenu moyen) n (nombre de voyageurs) d (distance) PNB (produit national brut) ALE (adhérents à un culte dont c'est la langue liturgique) v (nombre de volumes dans les bibliothèques publiques) t (titres édités par année) D (démographique); R (répartition); M (mobilité); E (économique); I (idéologique); C (culture); F (force).

ANNEXE V

Tableau 3

Population, revenu et dépendance linguistique

LANGUE	*population* * *(+000 000)*	*Revenu moyen* *($___approx)*	L_d %	L_i %
anglais	271	3 500	3	+65
russe	133	2 000	6	+3
allemand	91	2 300	9	-3
français	54	2 650	13	+20
espagnol	135	630	11	-73
italien	49	1 600	19	-30
néerlandais	18	1 300	18	-74
arabe	77	270	9	-44
norvégien	4	2 800	22	-52
hébreu	3	1 650	22	-44

* sous estimation d'environ 3% due à la disparité des dates

$$L_d = \frac{\sum t}{\sum T<} \qquad L_i = \left(\frac{T}{T> \pm T<} - \frac{T}{T> + T<} \right)$$

t (nombre de titres édités par année) L_d (dépendance linguistique) L_i (indépendance linguistique) $T>$ (nombre de titres par année traduits de la langue) $T<$ (nombre de titres par année traduits vers la langue).

ANNEXE VI

Tableau 4

Puissance linguistique et dépendance linguistique

Coefficients de corrélation entre cinq indices de puissance linguistique et les indices de dépendance linguistique et d'indépendance linguistique.

		P D	P R	P M	P I	P C	r F*
L_d	L_d	.70	.65	.57	.20	.57	.84
L_i	L_i	.83	.56	.63	.17	.54	.74
	L_dL_i	.86	.67	.66	.44	.62	.85

**utilisant la formule:*

$$r = \frac{\sum_{i=1}^{n} X_i \bar{y}_i - n\bar{X}\bar{y}}{\sqrt{\left(\sum_{i=1}^{n} X_i^2 - n\bar{X}^2\right)\left(\sum_{i=1}^{n} y^2 - n\bar{y}^2\right)}}$$

$$\bar{X} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{n} X_i \quad - \quad \bar{y} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{n} \bar{y}_i$$

$n = 10$ *(langues)*
$X_i = F$
$y_i = L_i,\ L_d,$ *ou* L_iL_d

ANNEXE VII

Tableau 5

Langues des publications dans les sciences chimiques
(pour les années 1961 et 1971)

LANGUE	1961	1971
Allemand	12,3%	6,6%
Anglais	43,3%	56,4%
Français	5,4%	4,0%
Japonais	6,3%	3,4%
Russe	18,4%	22,6%

D'après Brigitte Schroeder-Gudehus, Écrits scientifiques,
Science-Forum 14 (1974) :18-19.

ANNEXE VIII

Tableau 6

Pressions de l'anglais et du français en Acadie (1961)

Indices	Puissances	Proportions	
		% français	% anglais
Proportion de la population	Démographique:		
	1. Monde (3)	21	79
	2. Canada (1)	28	72
	3. Maritimes (N.B.) (1)	32	68
États non contigus où la langue est officielle	Géographique:		
	4. Monde (2)	31	69
	5. Canada (1)	40	60
Superficie des États où la langue est officielle	Répartition:		
	6. Mondiale (3)	26	74
	7. Nationale (3)	35	65
	8. Régionale (1)	60	40
Comme 1ère langue étrangère - pays: Population	Culturelle:		
	9. Dispersion (2)	41	59
	10. Intensité (3)	14	86
Imprimés canadiens Journaux régionaux	11. Livres (4)	17	83
	12. Mensuels (4)	16	84
	13. Hebdo. (4)	16	84
	14. Quotidiens (4)	17	83
Heures d'émission (N.B.)	15. Radio (4)	31	69
	16. Télévision (4)	23	77
Films en anglais ou en français	17. Cinéma (5)	01	99
Produit national brut	Économique:		
	18. Production (4)	44	56
Écoles pour anglophones ou acadiens	Éducationnelle:		
	19. Écoles (5)	27	73
Heures semaine dans chaque langue	20. Matières (5)	28	72

Sources: 1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, 1967. 2. H. Kloss et H. Dorion: Projets de démographie linguistique (Archives statistiques au C.I.R.B.) 3. E.G. Bowen (éd.), *A Physical and Regional Geography*, Londres, 1967. 4. *L'Annuaire du Canada*, Ottawa, 1962. 5. Enquêtes sur le terrain 1958-67.

Note démographique: Les groupes ethniques non-francophones au Canada ont été assimilés à l'anglais.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
SÉANCE D'OUVERTURE	2
- Allocution de M. Joseph HANSE	2
- Allocution de M. le Recteur Gérald ANTOINE	5
- Allocution de M. Jean-Claude CORBEIL	6
PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL	9
- Le maintien du français dans les communautés francophones des États-Unis ..... M. Albert VALDMAN, Université d'Indiana.	9
- L'image de la langue française dans l'enseignement en Grande-Bretagne ..... M. Duncan McMILLAN, Université d'Édimbourg.	22
DEUXIÈME SÉANCE DE TRAVAIL	33
- Les relations entre le français et l'anglais au Cameroun ..... M. Emmanuel SOUNDJOCK, Institut national d'éducation du Cameroun.	33
- Le français et l'anglais en contact sur le territoire français dans le monde scientifique et industriel ..... M. André DANZIN, Institut de recherche d'informatique et d'automatique.	57
- Le français et l'anglais, langues internationales M. J.A. BACHRACH, Division de la traduction, Commission des communautés européennes, Luxembourg.	64
- Les Français devant l'anglais ..... M. Jacques CELLARD, journal Le Monde.	69
- Séance plénière: compte rendu des débats	80

Page

TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL 88

- Niveaux et fonctions du bilinguisme 88
  M. William Francis MACKEY, Centre international de recherche sur le bilinguisme, Université Laval.

- De l'emprunt au néologisme 109
  M. Jean DARBELNET, Université Laval.

- Séance plénière: compte rendu des débats 122

QUATRIÈME SÉANCE DE TRAVAIL 130

- Structure sociale, concurrence linguistique et législation linguistique au Québec 131
  M. Pierre E. LAPORTE, Université de Sherbrooke.

- Relations entre le français et l'anglais: la solution canadienne 141
  M. Pierre COULOMBE, Direction des langues officielles, Conseil du Trésor, Ottawa.

- Problématique d'une solution française 148
  M. Michel BRUGUIÈRE, Haut Comité de la langue française, Paris.

- Séance plénière: compte rendu des débats 160

- Allocution de M. Jean-Claude CORBEIL 165

Page

ANNEXES

I Liste des participants 168

II Tableau 0 - Niveaux et fonctions du bilinguisme 176

III Tableau 1 - Niveaux de compétence linguistique du bilingue 177

IV Tableau 2 - Sept indices de puissance linguistique (Résultats préliminaires pour dix langues) 178

V Tableau 3 - Population, revenu et dépendance linguistique 179

VI Tableau 4 - Puissance linguistique et dépendance linguistique 180

VII Tableau 5 - Langues des publications dans les sciences chimiques (pour les années 1961 et 1971) 181

VIII Tableau 6 - Pressions de l'anglais et du français en Acadie (1961) 182